



COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE



RAPPORT D'ACTIVITE 2022

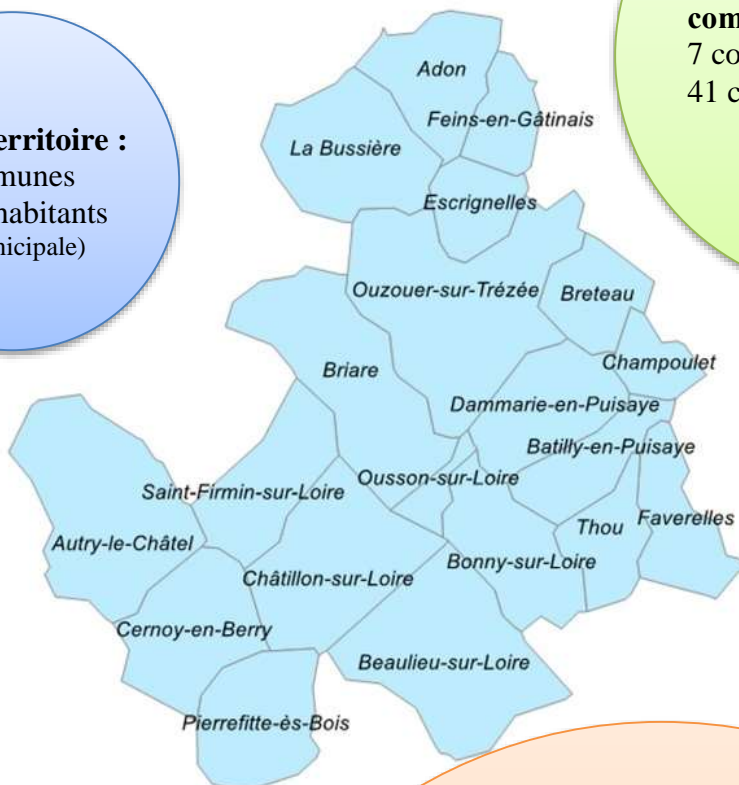
42 Rue des Prés gris - 45250 BRIARE
Tél. 02.38.37.03.84 -contact@cc-berryloirepuisaye.fr

SOMMAIRE

PRESENTATION.....	3
FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES.....	4
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.....	5
LE PACTE DE GOUVERNANCE.....	7
LE PROJET DE TERRITOIRE.....	8
LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE.....	10
LES STATUTS DE LA CCBLP.....	11
RESSOURCES HUMAINES.....	13
FINANCES.....	20
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	26
COMMUNICATION.....	38
PROJET D'EXTENSION DU SIEGE COMMUNAUTAIRE.....	39
AMENAGEMENT DE L'ESPACE.....	40
ENVIRONNEMENT.....	42
ASSAINISSEMENT.....	50
VOIRIE.....	56
EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	59
LOGEMENT ET CADRE DE VIE.....	62
ACTION SOCIALE.....	67
DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT.....	82
CULTURE.....	84
PARTICIPATION AU MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS RURAUX.....	87
MOBILITES.....	87

PRESENTATION

Notre territoire :
20 communes
17 943 habitants
(pop. municipale)



La communauté de communes, c'est aussi :
7 commissions
41 conseillers communautaires

La communauté de communes Berry Loire Puisaye a été créée le 1^{er} janvier 2017.

Elle est issue de la fusion de deux communautés de communes, celles des anciens cantons de **Briare** et de **Châtillon-sur-Loire**.

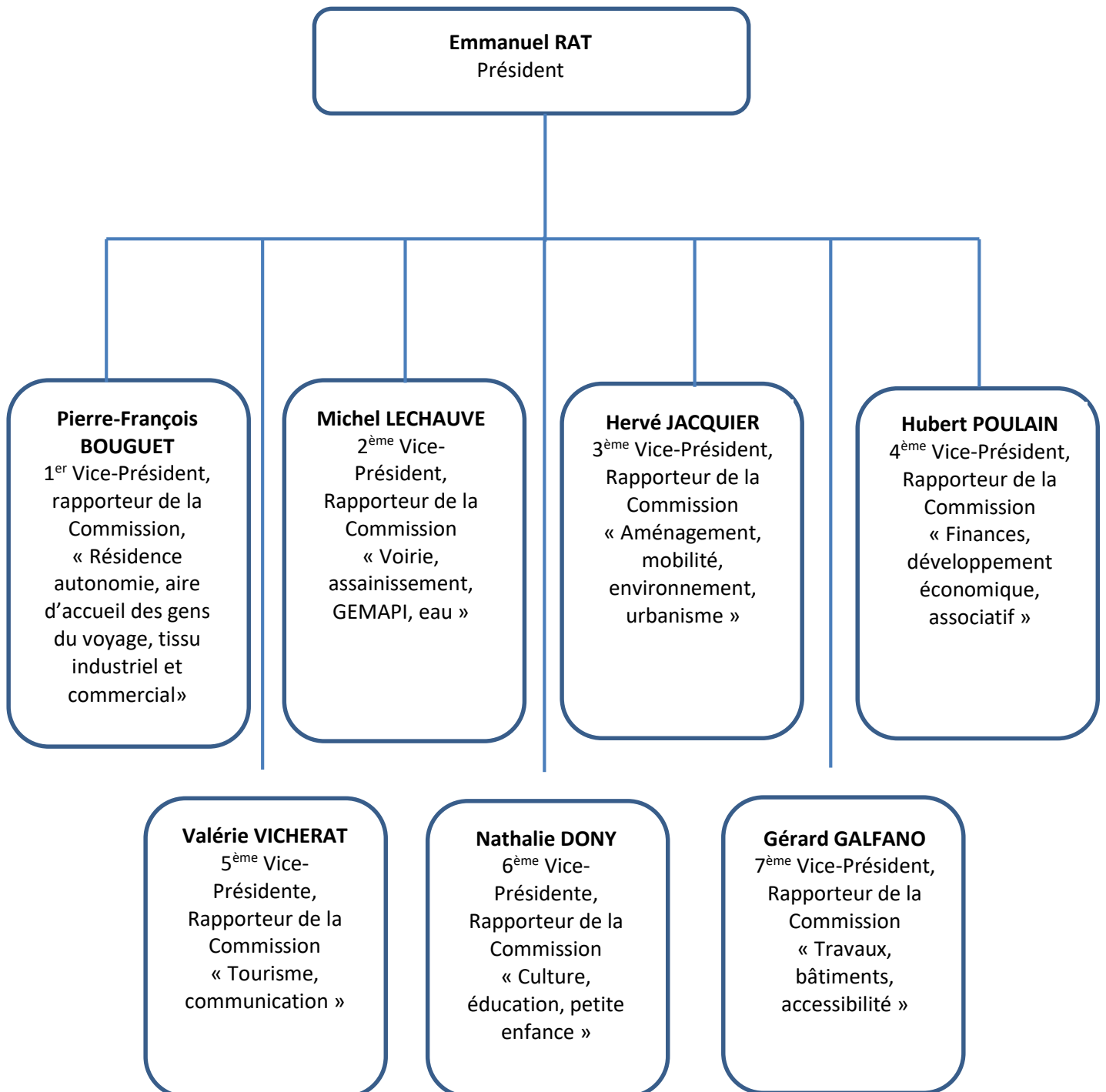
Elle s'est également substituée au Syndicat d'aménagement rural du Berry et de la Puisaye du Loiret » (**SARBPL**) dans toutes ses compétences : opération programmée d'amélioration de l'habitat et gestion du relais d'assistants maternels.

Des compétences d'intérêt communautaire

- Aménagement de l'espace
- Développement économique et touristique
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Accueil des Gens du voyage
- Ordures ménagères
- Environnement
- Logement et cadre de vie / politique de la Ville
- Voirie
- Equipements sportifs et culturels
- Action sociale
- Espace de services publics
- Assainissement collectif et non collectif
- Culture
- Participation au maintien des services publics en milieu rural
- Transports
- Fourrière animale
- Aménagement numérique du territoire
- Prise en charge des contributions SDIS

FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES

Emanuel RAT a été élu Président le 16 juillet 2020.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



La Communauté de communes est administrée par un conseil composé de 56 élus communautaires. La composition du conseil est la suivante :

COMMUNES	DELEGUES	
ADON	PARMISARI Christine (Titulaire)	
	PALLUAU Claudine (Suppléant)	
AUTRY-LE-CHATEL	NOËL Jeremy (Titulaire)	
	BELLETT Gilles (Suppléant)	
BATLLY-EN-PUISAYE	POULAIN Hubert (Titulaire)	
	BERTRAND Eric (Suppléant)	
BEAULIEU-SUR-LOIRE	DESCHAMPS Céline (Titulaire)	
	HECQUET Jacky (Titulaire)	
	JACQUIER Hervé (Titulaire)	
BONNY-SUR-LOIRE	CHAILLOU Michel (Titulaire)	
	LECHAUVE Michel (Titulaire)	
	POULAIN Véronique (Titulaire)	
	SERRANO Christiane (Titulaire)	
BRETEAU	THIEBAUT René (Titulaire)	
	CLOISEAU Frédéric (Suppléant)	
BRIARE	BOUGUET Pierre-François (Titulaire)	
	BOURGOIN Evelyne (Titulaire)	
	CHARMETANT Alain (Titulaire)	
	GARDINIER Frédéric (Titulaire)	
	GIRAULT Dominique (Titulaire)	
	LAURENT Jacqueline (Titulaire)	
	LE DEM Philippe (Titulaire)	
	LHOSTE Laurent (Titulaire)	
	NIANG Kine (Titulaire)	
	SIGNORET Edwige (Titulaire)	
	VICHERAT Valérie (Titulaire)	
	CERNOY-EN-BERRY	BRAGUE Alexandre (Titulaire)
		MELLET Christian (Suppléant)
CHAMPOULET	MUSLIN Pascal (Titulaire)	
	LELIEVRE Catherine (Suppléant)	
CHATILLON-SUR-LOIRE	BOURGOIN Catherine (Titulaire)	
	FORTIN Annie (Titulaire)	
	GALFANO Gérard (Titulaire)	
	LETONNELIER Catherine (Titulaire)	
	RAGU Serge (Titulaire)	
DAMMARIE-EN-PUISAYE	RAT Emmanuel (Titulaire)	
	DONY Nathalie (Titulaire)	
ESCRIGNELLES	LALOUE Boris (Suppléant)	
	HOUDMON Didier (Titulaire)	
FAVERELLES	FEUILLETTE Aurélie (Suppléant)	
	EUGENE Jacques (Titulaire)	
FEINS-EN-GATINAIS	LETEUR Manuel (Suppléant)	
	BODIER Pierre (Titulaire)	
LA BUSSIERE	DOUBRE Jean-Luc (Suppléant)	
	GEOFFRENET Dominique (Titulaire)	
OUSSON-SUR-LOIRE	DESBOIS Patrick (Suppléant)	
	CROISSANT Didier (Titulaire)	
OUZOUER-SUR-TREZEE	LABAUME Claudie (Suppléante)	
	CAILLAUT Valérie (Titulaire)	
PIERREFITTE-ES-BOIS	GERVAIS Denis (Titulaire)	
	RUZZA Audrey (Titulaire)	
SAINTT FIRMIN-SUR-LOIRE	SALIN Christian (Suppléant)	
	BLOUET Sylvie (Titulaire)	
THOU	MENEAU Sylvie (Suppléant)	
	LECHAUVE Blandine (Titulaire)	
	BORNE Michel (Suppléant)	

Au cours de l'année 2022, le conseil communautaire s'est réuni 9 fois :
Le 3 février Le 24 mai Le 25 octobre
Le 8 mars Le 12 juillet Le 29 novembre
Le 12 avril Le 27 septembre Le 13 décembre

LES COMMISSIONS

Commissions thématiques : 26 réunions en 2022

Commission, « Résidence autonomie, aire d'accueil, tissu industriel et commercial »
Commission « Voirie, assainissement, GEMAPI, eau »
Commission « Aménagement, mobilité, environnement, urbanisme »
Commission « Finances, développement économique, associatif »
Commission « Tourisme, communication »
Commission, « Culture, éducation, petite enfance »
Commission « Travaux, bâtiments, accessibilité »

A l'intérieur de ces commissions, des sous-commissions ont été créées :

- Commission « Voirie, assainissement, GEMAPI, eau » :
 - o Sous-commission assainissement/eau
 - o Sous-commission GEMAPI
 - o Sous-commission voirie
- Commission « Culture, éducation, petite enfance » :
 - o Sous-commission culture
 - o Sous-commission éducation/petite enfance
 - o Sous-commission jeunesse créée suite à la prise de compétence « actions en faveur des jeunes de 12 à 17ans » en début d'année.
- Commission « Tourisme, communication » :
 - o Sous-commission tourisme
 - o Sous-commission communication

Un groupe de travail Résidence autonomie a également été créé pour travailler sur la rénovation de la résidence autonomie Les Myosotis. Il s'est réuni 6 fois en 2022.

LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

La CLECT, composée d'un représentant par commune, a pour mission de proposer une méthode et de calculer le coût des charges transférées à la communauté de communes dans le cadre d'une prise de compétence (ou le cas échéant d'une compétence restituée aux communes).

Tous les cinq ans, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale. Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale (article 1609 nonies C du Code général des impôts).

Le rapport quinquennal sur les attributions de compensation a été établi par la commission locale d'évaluation des charges transférées lors de sa réunion du 2 mars 2022.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte des conclusions de la CLECT et confirme la volonté de ne pas modifier le montant des attributions de compensation, considérant que les écarts constatés sont liés à des accroissements de services.

UN CADRE CLAIR POUR GUIDER L'ACTION INTERCOMMUNALE

Le pacte de gouvernance a été adopté le 28 septembre 2021, il est un véritable instrument de l'organisation de la vie institutionnelle de l'intercommunalité.

Au-delà de l'obligation réglementaire, pourquoi faire un pacte de gouvernance ?

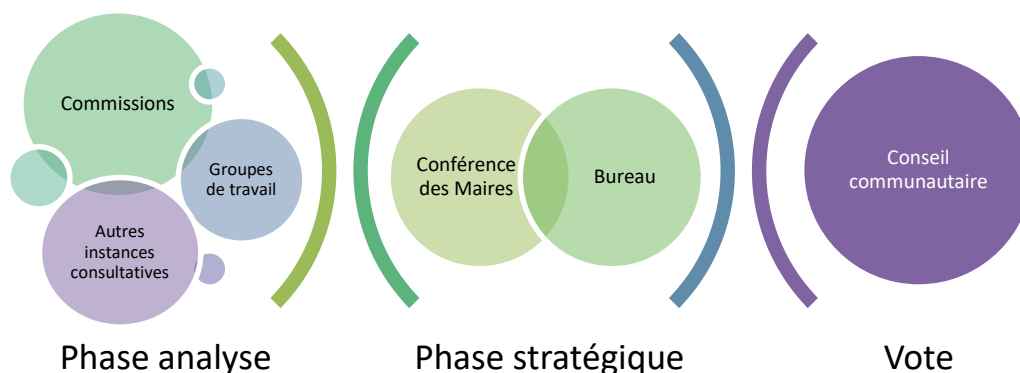
↳ De nombreux élus sont « nouveaux » et prennent les dossiers en cours, certains sont débutants dans la fonction d' élu local

↳ Les communes souhaitent être mieux associées aux décisions de l'intercommunalité

↳ Il y a de nombreuses instances : Bureau, Conférence des Maires, Commissions thématiques, Conseil d'exploitation, Conseil communautaire... dont les rôles et missions sont différents et nécessitent une clarification

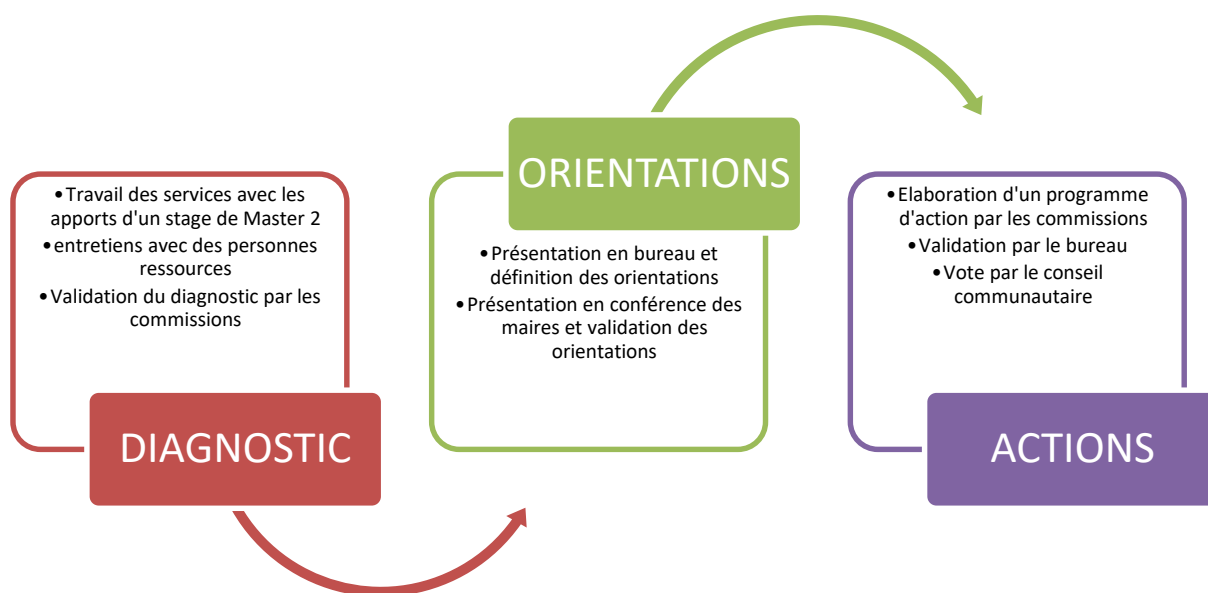
↳ Après la fusion au 1er janvier 2017, la communauté de communes Berry Loire Puisaye a connu une phase de montée en puissance et de prise de compétences, il faut maintenant stabiliser son organisation

Depuis l'adoption du pacte de gouvernance, le processus décisionnel est le suivant :



Le pacte de gouvernance est un préalable indispensable pour construire un Projet de territoire.

Ce document stratégique est destiné à guider l'action intercommunale jusqu'au terme du mandat (2026) mais aussi de voir au-delà. Il se fondera sur un diagnostic partagé puis les élus définiront ensemble les orientations stratégiques et le programme d'actions.



PHASE DE DIAGNOSTIC – SEPTEMBRE 2021

La méthodologie retenue est classique : élaborer un diagnostic territorial à partir des nombreuses études effectuées depuis quelques années, les compléter par une approche qualitative (entretiens, enquêtes) puis définir avec les élus les orientations stratégiques. Enfin, le projet de territoire définira un programme d'actions.

Le diagnostic de territoire s'appuie sur différents documents stratégiques d'échelles différentes tels que le PLUI, le SCOT, les différents rapports d'études économiques, environnementales, statistiques, démographiques... Une bibliographie détaillée est proposée en fin de rapport.

Afin de couvrir l'ensemble des dynamiques de développement du territoire et ses facteurs d'attractivité, le projet de territoire s'articule autour des thèmes suivants :

- Le territoire et ses habitants
- L'environnement économique
- L'habitat et l'urbanisme
- La mobilité
- Le social et les services
- L'environnement, le patrimoine naturel
- Le tourisme, la culture et l'animation locale

Le diagnostic territorial a été réalisé avec l'appui d'une étudiante en Master 2 « Management et urbanisme » de l'université de Tours.

Suite à l'élaboration du diagnostic territorial, une matinée d'ateliers a été organisée à Bonny-sur-Loire, afin que les élus travaillent sur les problématiques dégagées lors du diagnostic.

- **Les enjeux suivants ont été définis :**
 - ✓ Disposer d'un cadre clair pour guider l'action intercommunale
 - ✓ Prioriser les projets
 - ✓ Obtenir des subventions, un accompagnement, de l'ingénierie
 - ✓ Etre outil de communication (« marketing territorial »)
- **Synthèse des ateliers**



Habitants Agir pour endiguer l'hémorragie démographique
Entreprises Soutenir l'activité économique / renforcer l'existant
Logements Valoriser le parc de logements en luttant contre la vacance
Mobilité/accessibilité Faciliter l'accès aux emplois, services et loisirs
Services Accompagner une population socialement fragile
Environnement Préserver les paysages remarquables et caractéristiques
Tourisme et animation locale Soutenir et faire connaître une offre déjà riche
Culture Un enjeu pour un territoire éloigné des centres urbains

LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le



ID : 045-200068278-20230919-2023166D-DE

DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES

Gwénaëlle DUFOUR

Directeur des Services Techniques

Christophe PIZZUTO

Adjoint DGS

Petite Enfance	Résidence Autonomie	Administration Générale	OT Terres de Loire et Canaux	Services Techniques	
Coordinatrice Élodie MATHIEU	Directrice Delphine THOMAS	DGS Gwénaëlle DUFOUR	Directeur Thomas OSMOND	DST Christophe PIZZUTO	
Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant	Accueil, visites, comptabilité et facturation, animations, restauration, entretien des bâtiments	Accueil, communication, relations avec les communes, achats, ressources humaines, comptabilité	Accueil, communication, commercialisation, structuration, numérique, qualification, animations	Urbanisme, voirie, assainissement, milieux aquatiques, chantiers, zones d'activités, bâtiments, véhicules, matériels	
Multiaccueil Châtillon/Loire					Multiaccueil Briare
Relais Petite Enfance (ex RAM)					
Lieu d'accueil enfants parents (LAEP)					
Parentalité					
		Esp. Serv. Publics			

UNE STABILITE STATUTAIRE DEPUIS 2022

1- Au titre du groupe de compétences obligatoires

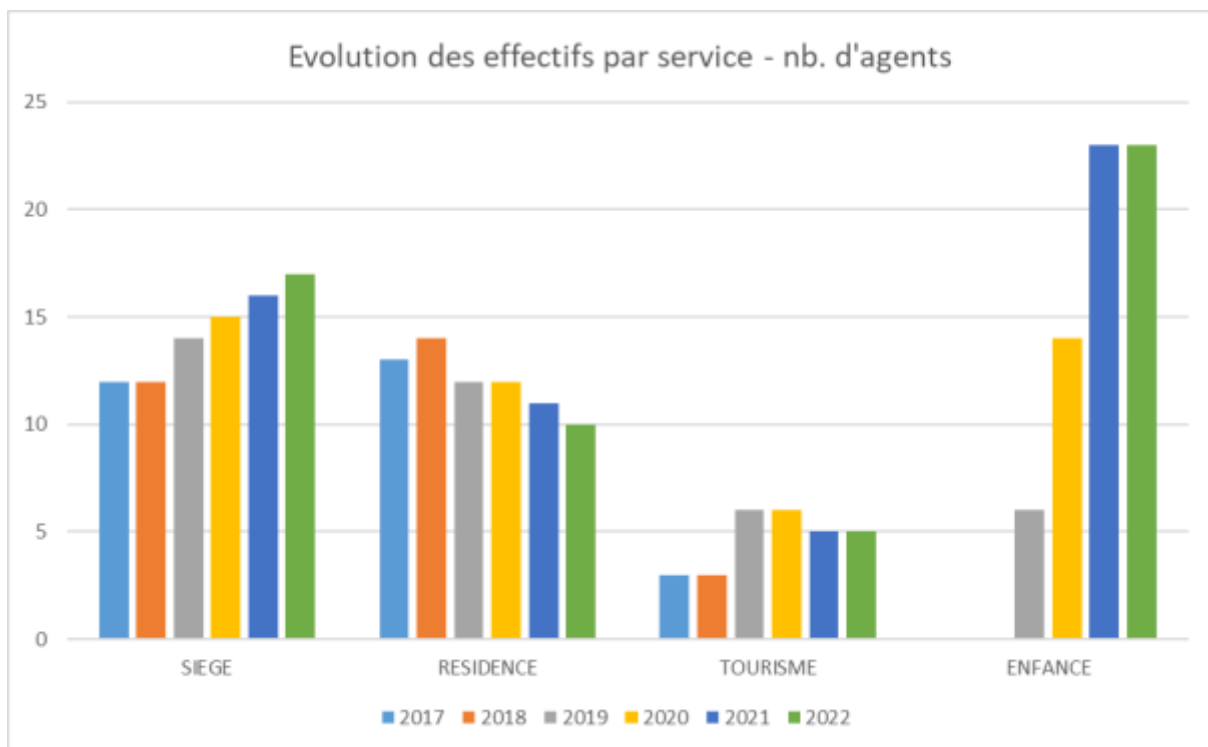
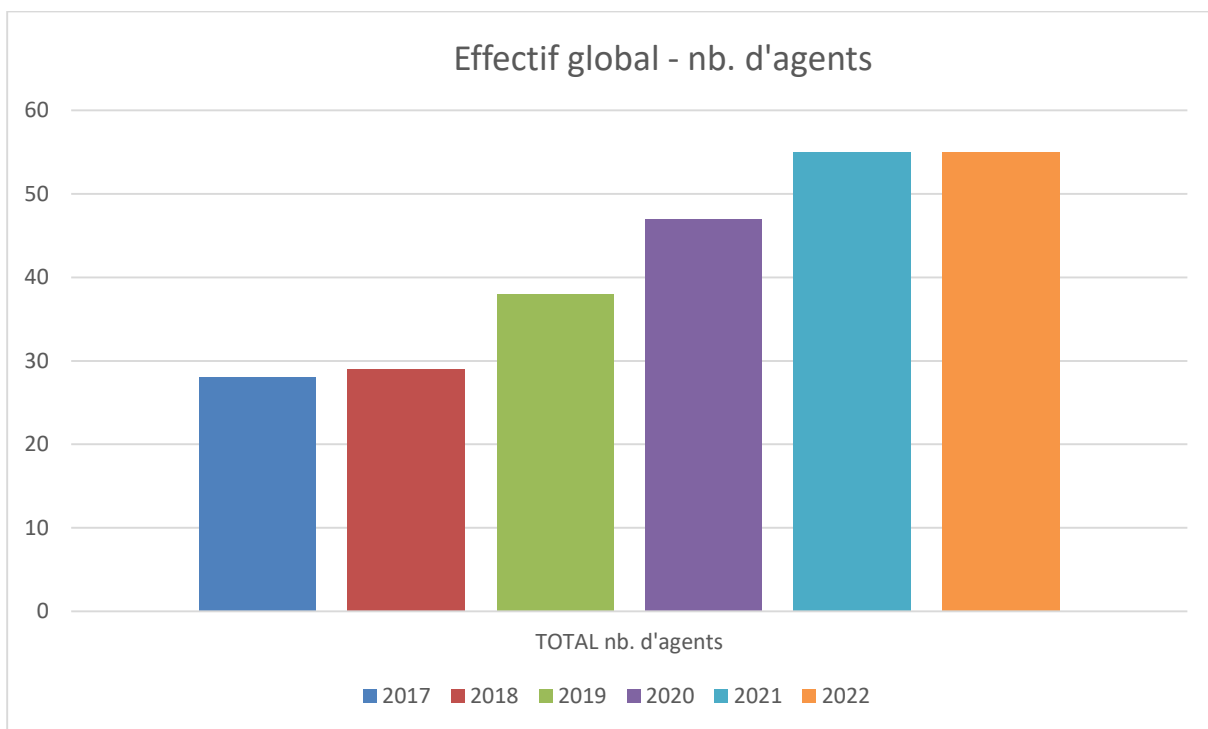
- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale ; plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

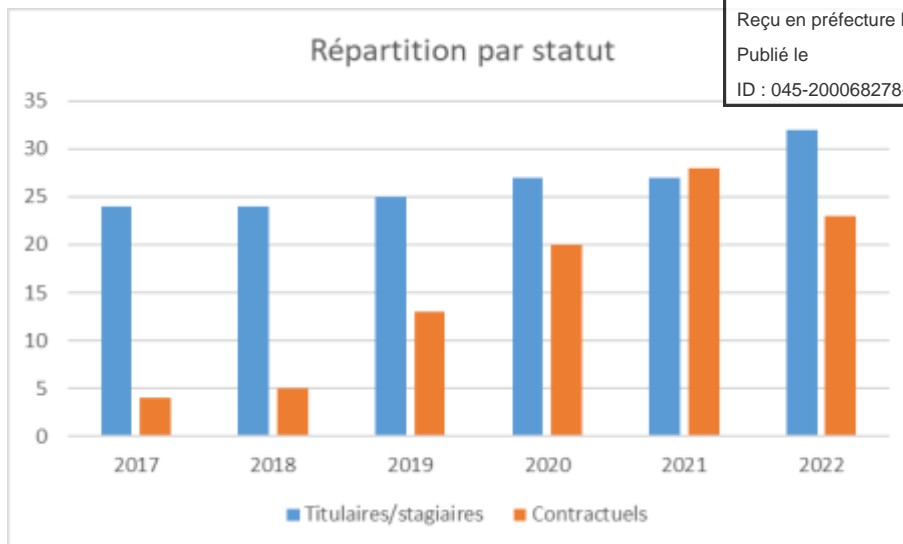
2- Au titre du groupe de compétences supplémentaires

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie :
 - o Elaboration et mise en œuvre d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
 - o Soutien à la réhabilitation d'habitat ancien
 - o Aménagement des espaces publics des opérations « Cœur de village »
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :
 - o A Autry-le-Châtel : salle de sport
 - o A Briare : centre aquatique
 - o A Châtillon-sur-Loire : gymnase intercommunal
- Action sociale d'intérêt communautaire
 - o Petite enfance :
 - Mise en œuvre de politiques contractuelles en faveur de la petite enfance (0 à 5 ans révolus)
 - Création et gestion du RAM (Relais Assistants Maternels)
 - Création et gestion de structures communautaires d'accueil permanent et occasionnel (multi accueil)
 - o Enfance – jeunesse
 - Soutien aux collégiens du territoire en matière éducative, culturelle et sportive
 - o Seniors
 - Construction, entretien et gestion de la Résidence autonomie Les Myosotis
 - o Soutien aux publics fragilisés
 - Adhésion à la mission locale pour l'accompagnement des 16-25 ans et soutien aux actions favorisant la formation et l'emploi des 16-25 ans
 - Mise à disposition de locaux auprès des associations ayant pour objet la collecte et distribution de denrées alimentaires aux personnes fragilisées
 - Construction, entretien et gestion du centre médico-social à Châtillon-sur-Loire
 - o Actions en faveur de la santé

- Entretien de la maison de santé pluridisciplinaire à Châtillon-sur-Loire et de futurs pôles de santé communautaires destinés à accueillir les professionnels de la santé
- Contribution aux actions partenariales visant au maintien et à l'amélioration de l'offre de services de soins et de santé du territoire
- Assainissement collectif des eaux usées
- Assainissement non collectif (SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif)
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public : gestion d'un espace de services publics (ESP)
- Politique d'animation culturelle et patrimoniale du territoire communautaire
 - Elaboration et portage du PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire)
 - Organisation ou soutien aux évènements ou manifestations culturelles de portée supra-communale
 - Soutien aux évènements traditionnels de portée supra-communale (fête de la St Hubert, volet agricole des comices, Bien-Aller Briarois...)
- Transports
 - Organisation d'un service de transport intercommunal à destination des marchés hebdomadaires des anciens chefs-lieux de canton à destination des publics à faible mobilité ou en perte de mobilité
 - Transport des élèves des écoles primaires du territoire dans le cadre des séances de natation scolaire
 - Transport des accueils de loisirs organisés par les communes du territoire vers le centre aquatique des Prés Gris à Briare durant les petites et les grandes vacances
 - Organisation d'un service de transport à destination du centre aquatique des Prés Gris à Briare durant les grandes vacances scolaires pour les adolescents selon un règlement défini par le conseil communautaire
 - Transport des élèves des écoles primaires du territoire pour des déplacements sur le temps scolaire ayant pour but des échanges et rencontres sportives entre écoles du territoire, ainsi que des visites culturelles ou artistiques, à l'intérieur du territoire communautaire
 - Transports scolaires ou périscolaires en qualité d'autorité organisatrice secondaire sur convention de délégation avec la Région.
- Fourrière animale : adhésion au syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret
- Aménagement numérique du territoire tel que défini par l'article L.1425-1 du CGCT : adhésion à Loiret Numérique et au GIP RECIA
- Prise en charge des contributions communales au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

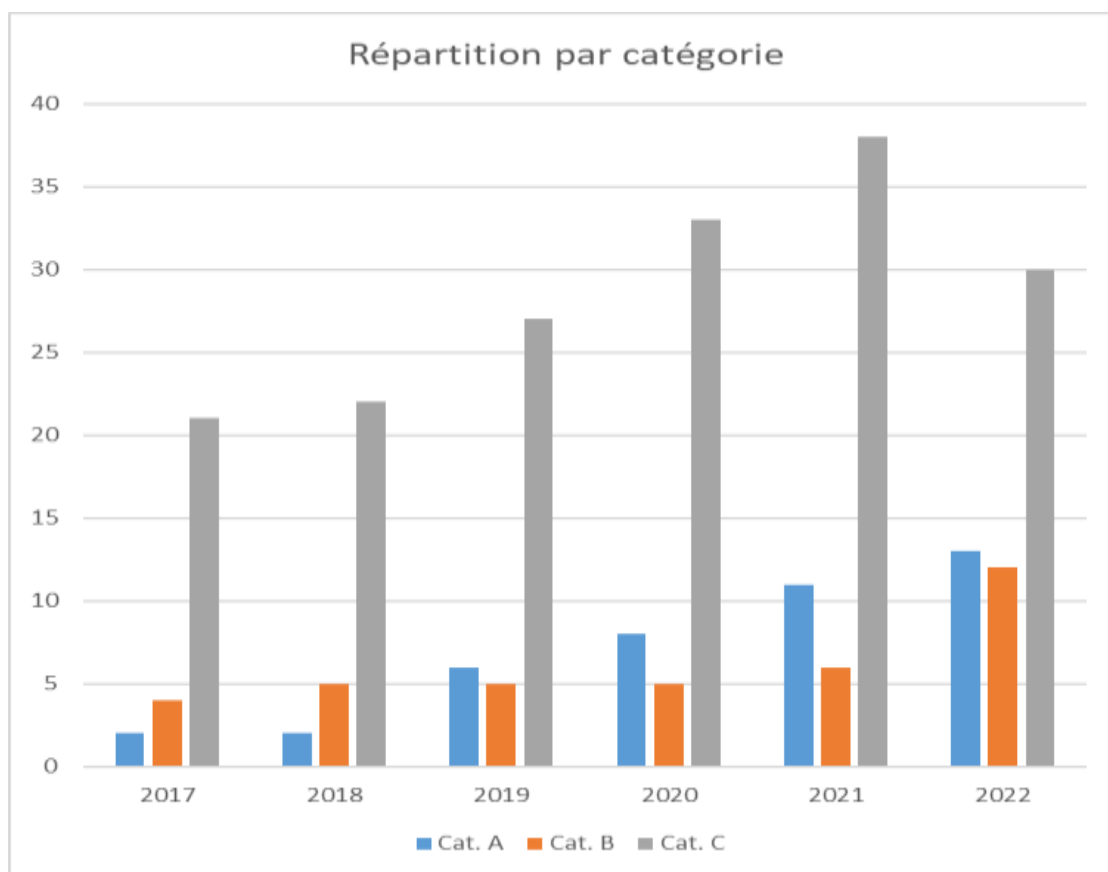
Une stabilisation des effectifs après une montée en puissance suite à la fusion



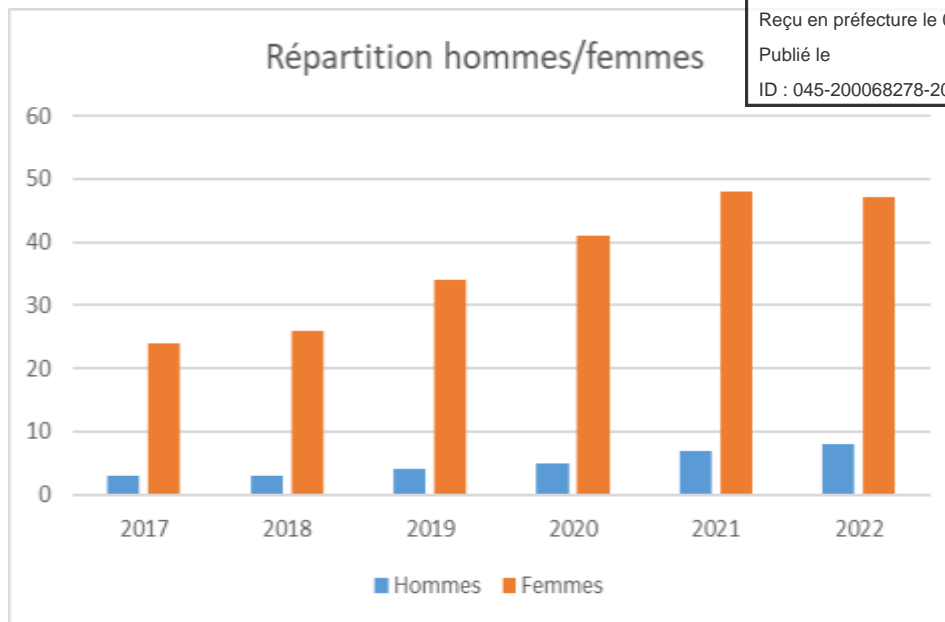


Une augmentation du nombre de contractuels qui s’explique par :

- La création de postes dits « **contrats de projets** » liés à des projets spécifiques
- Le service **petite enfance** (encadrement nécessitant des professionnels qualifiés n’ayant pas toujours les concours de la fonction publique)



L’augmentation de la part des catégories A et B est notamment liée aux revalorisations dans la filière médico-sociale au niveau national (éducateurs de jeunes enfants revalorisés de la catégorie B à A et auxiliaires de puériculture passés de C à B).

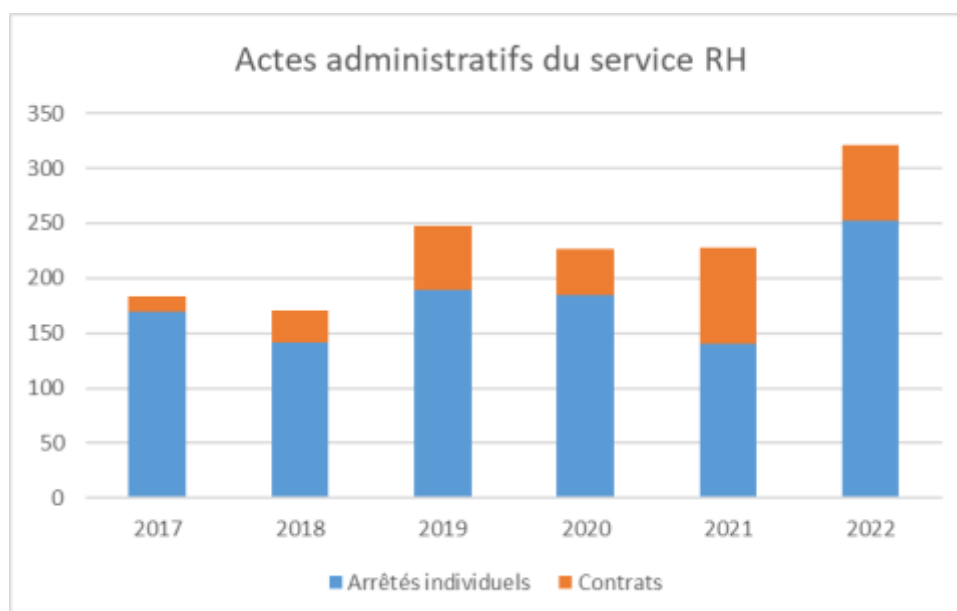


L'activité du service Ressources Humaines

Le service RH a pour missions :

- L'établissement des paies (traitements, indemnités...)
- Le suivi des carrières des agents communautaires (avancements, positions statutaires...)
- La gestion des absences (congrés, maladie...)
- L'accompagnement individuel (aide sociale, retraite...)
- La communication interne (bulletin d'information, communiqués internes via le logiciel EURECIA...)
- L'élaboration de bilans annuels (rapport social unique, bilans pour le CST...)
- L'appui à la direction pour le management des équipes (préparation des entretiens d'évaluation, réunions de service, ...)
- La participation à des instances (CST, etc.)

Cela se traduit par l'élaboration d'actes administratifs sous forme d'arrêtés ou de contrats, une activité en forte augmentation depuis la fusion en 2017 :



Service	Nombre d'arrivées en 2022	Nombre de départs en 2022
Siège communautaire	2	1
Résidence autonomie	0	0
Office de tourisme	3	3
Petite enfance	8	3

Les causes de départ :

- Retraite : 2
- Départ volontaire (démission, renouvellement non accepté...) : 2
- Contrat non renouvelé à l'initiative de l'employeur : 3

Au 31 décembre 2022, le tableau des effectifs s'établit de la façon suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES+C5:I30						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		
AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES						
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Directeur général des services (emploi fonctionnel)	A	1	1			
Attaché principal (détachement DGS)	A	1				
Attaché territorial	A	1				
Rédacteur principal 1ère classe	B	3	2			
Rédacteur principal 2ème classe	B	2		1		
Rédacteur territorial	B	2	1			
Adjoint administratif principal 1ère classe (C3)	C	1	1		1	
Adjoint administratif principal 2ème classe (C2)	C	2	1	1		
Adjoint administratif territorial (C1)	C	2	1			
sous-total		15	7	2	1	0
FILIERE TECHNIQUE						
Directeur des services techniques (emploi fonctionnel)	A				1	
Ingénieur territorial	A	1	1			
Technicien principal de 1ère classe	B	1	1			
Technicien principal de 2ème classe	B	1				
Technicien territorial	B	1	1			
Adjoint technique principal de 1ère classe (C3)	C	1	1			
Adjoint technique principal de 2ème classe (C2)	C	1		1		
Adjoint technique territorial (C1)	C	2		1		
sous-total		8	4	2	1	0
TOTAL			11	4	2	0
			15			



BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE LES MYOS						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		Postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché territorial	A	1	1			
Rédacteur territorial	B	1				
Adjoint administratif principal 1ère classe (C3)	C	1	1			
sous-total		2	2	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique principal 2ème classe (C2)	C	5	4			
Adjoint technique territorial (C1)	C	4	2			
sous-total		9	6	0	0	0
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'animation principal 2ème classe (C2)	C	1	1			
sous-total		1	1	0	0	0
TOTAL		12	9	0	0	0
			9			

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché territorial	A	1	1			
Adjoint administratif principal 1ère classe (C3)	C	2	1			
Adjoint administratif principal 2ème classe (C2)	C	4	3			
Adjoint administratif (C1)	C	1				
CDD (besoin saisonnier/accroissement temporaire)	C	3				
sous-total		11	5	0	0	0
TOTAL		11	5	0	0	0
			5			

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique principal de 1ère classe (C3)	C	1	1			
Adjoint technique principal de 2ème classe (C2)	C	1				
Adjoint technique territorial (C1)	C	9		7		
sous-total		11	1	7	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
Educateur de Jeunes Enfants de Cl. exceptionnelle	A	1	1			
Educateur de Jeunes Enfants	A	5	1	4		
Infirmière en soins généraux Cl. Normale	A	1		1		
Auxiliaire de puériculture ppal 1ère classe (C3)	C	1		1		
Auxiliaire de puériculture ppal 2ème cl. (C2)	C	5	5			
Parcours Emploi Compétence		3	2			
sous-total		16	9	6	0	0
TOTAL		27	10	13	0	0
			23			
TOTAL EFFECTIF GENERAL		52	Postes créés		2	

En 2021, 22,4% des agents de la communauté de communes ont suivi une formation d'au moins 1 jour.

MISE EN ŒUVRE DES 1607 HEURES

La durée légale du temps de travail dans la fonction publique est de 1607 heures par an. Cette obligation a été rappelée par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Un délai a été fixé aux collectivités et établissements pour se mettre en conformité, par délibération à effet au plus tard le 1^{er} janvier 2022.

Suite à un état des lieux au sein des services de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, 2 points de non-conformité ont été relevés :

- Les jours de congés dits « d'ancienneté » : selon l'ancien règlement de la communauté de communes du canton de Briare, 2 à 5 jours de congés supplémentaires étaient accordés aux agents, en plus des congés annuels, en fonction de leur ancienneté au sein de la communauté de communes.
- La récupération des jours fériés qui tombaient un dimanche : cette modalité était également prévue dans le règlement intérieur. Cela pouvait représenter de 0 à 3 jours supplémentaires selon les années, avec une moyenne de 1 jour par an.

A la suite de cet état des lieux et d'une concertation en interne, le conseil communautaire a pris une délibération le 8 décembre 2021 pour mettre fin à ces deux dispositifs, avec une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Une modalité de compensation a été proposée aux agents à travers le régime indemnitaire.

CREATION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

L'effectif de la communauté de communes ayant dépassé le seuil de 50 agents au 1^{er} janvier 2022, cela a eu pour conséquence la mise en place d'une instance paritaire interne, le comité social territorial (CST).

Le CST est consulté pour avis sur les projets présentés par l'autorité territoriale, dans les domaines suivants :

- Le fonctionnement et l'organisation des services,
- Les lignes directrices de gestion (voir ci-après),
- L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- La politique indemnitaire et les critères de répartition,
- L'action sociale et la protection sociale complémentaire (CNAS, santé, prévoyance...),
- Le rapport social unique (voir ci-après),
- Le plan de formation,
- Les critères d'appréciation de la valeur professionnelle,
- Les conditions de santé, de sécurité et les conditions de travail,
- Les règles relatives au temps de travail et au compte épargne-temps,
- Et toute autre question pour laquelle la consultation du CST est prévue par la réglementation.

De plus, le CST débat chaque année sur :

- Le bilan des lignes directrices de gestion,
- L'évaluation des politiques de RH,
- La création des emplois à temps non complet,
- Le bilan annuel du télétravail,
- Le bilan annuel des recrutements effectués au titre du PACTE (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État),
- Le bilan annuel des préparations aux concours et examens de catégorie A et B pour les agents recrutés en contrat,
- Les questions relatives à la dématérialisation des procédures, aux évolutions technologiques et de méthodes de travail et leurs incidences sur les agents,
- Le bilan annuel de l'apprentissage,
- Le bilan annuel du plan de formation,
- La politique d'insertion, maintien dans l'emploi et accompagnement des personnes en situation de handicap,
- L'évaluation de l'accessibilité des services et la qualité des services rendus,
- L'égalité professionnelle et la prévention des discriminations.

Le 12 avril 2022, le conseil communautaire a validé la création de ce CST pour une mise en place au 1er janvier 2023, a fixé la composition du comité social territorial à 10 membres titulaires et 10 membres suppléants, soit :

- Collège « représentants de la collectivité » : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants

- Collège « représentants du personnel » : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants

Les élections des représentants du personnel ont eu lieu le 8 décembre 2022 de 9h à 16h au siège de la communauté de communes. Une liste unique a été présentée et a recueilli les suffrages suivants :

Nombre d'électeurs inscrits : 47

Nombre de votants : 42

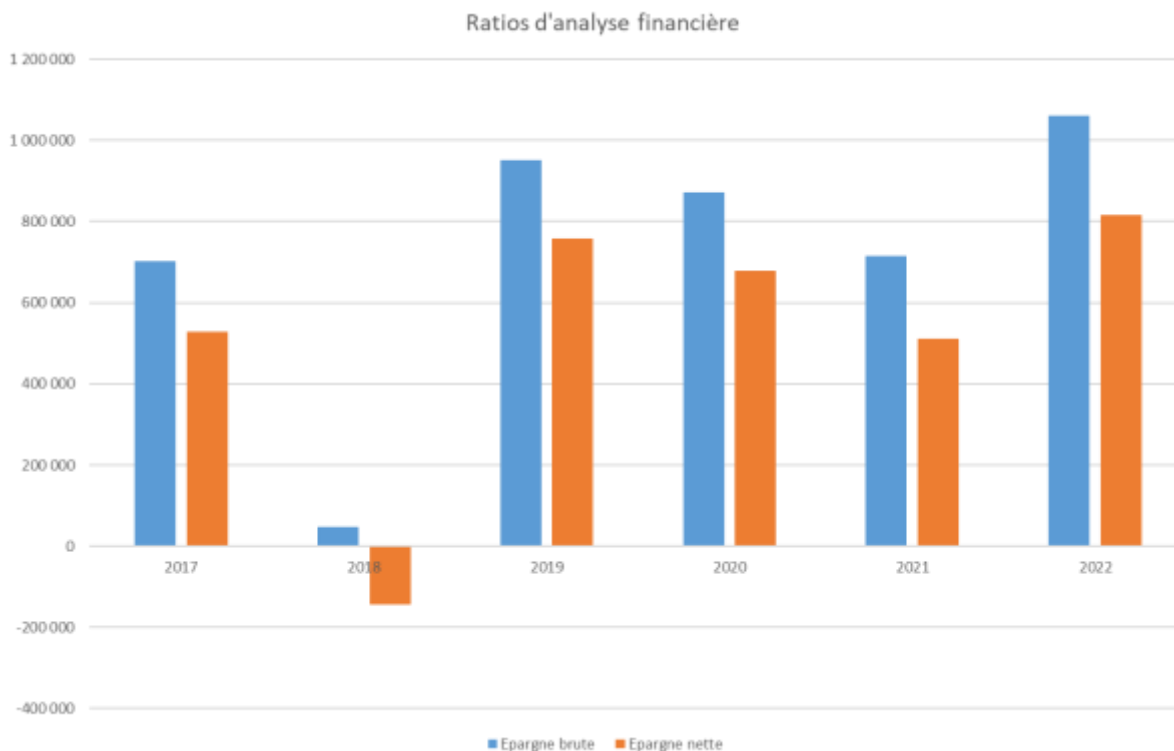
Nombre de suffrages exprimés : 42 soit 100 %

La liste unique FAFPT-FO a obtenu 5 sièges titulaires et 5 sièges suppléants.

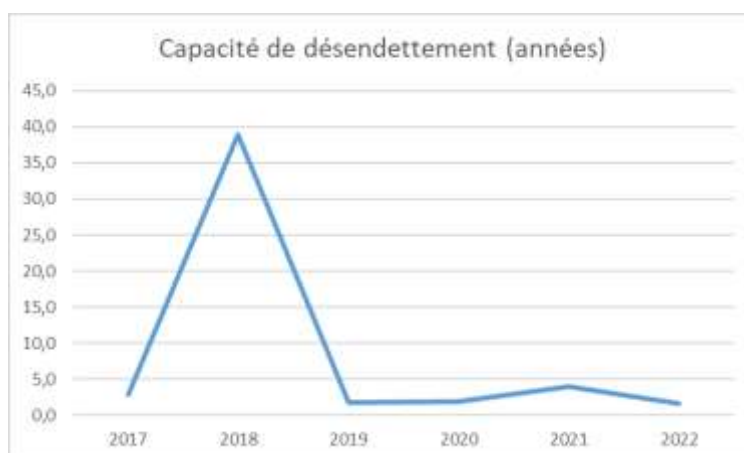
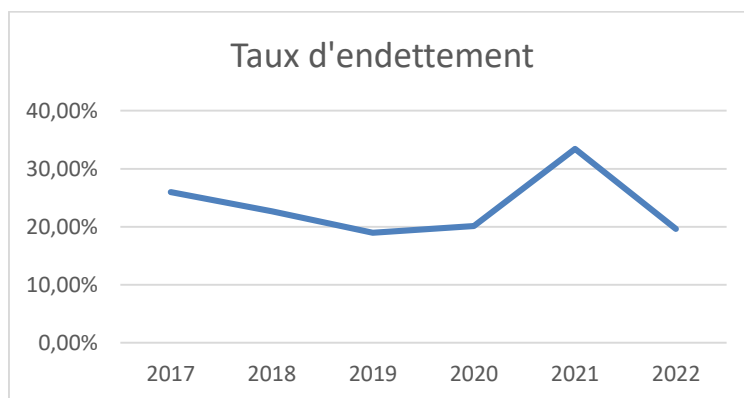
La convocation à la séance d'installation du CST a été envoyée le 29 décembre 2022 pour une première réunion le 10 janvier 2023.

Les finances de la communauté de communes montrent une **bonne santé financière** avec notamment

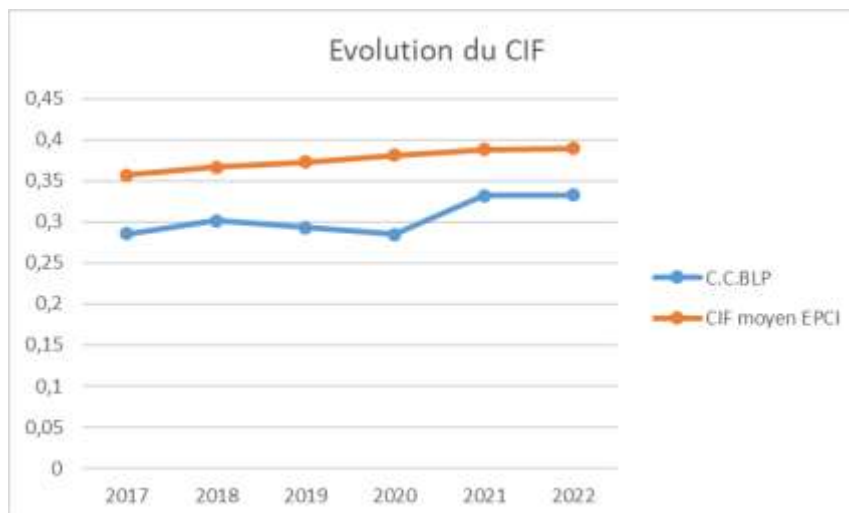
- une **belle progression de l'épargne de gestion** :



- un faible **niveau d'endettement**



- un coefficient d'intégration fiscale (CIF) en relative progression, ce qui illustre l'intégration croissante de l'intercommunalité avec la prise de nouvelles compétences :



Toutefois, plusieurs facteurs doivent inciter à la plus **grande vigilance** :

- le manque de dynamisme des ressources fiscales, à cause d'une baisse démographique et d'un contexte de faible croissance économique ;
- l'augmentation des effectifs des agents communautaires du fait de la prise de compétences qui n'a pas toujours été accompagnée des transferts équivalents, soit financiers, soit humains ;
- le développement de certains services publics (petite enfance, espace de services publics, etc.) qui correspond à une volonté forte d'accompagner les familles mais ne s'accompagne pas de recettes équivalentes ;
- la montée en puissance de certaines compétences (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations notamment) et l'arrivée de nouvelles compétences obligatoires (gestion de l'eau potable en 2026, un transfert à préparer).

ACTIVITE DU SERVICE COMPTABLE

Le service comptable est composé de 2,5 équivalents temps plein depuis 2021 (contre 2 ETP auparavant).

L'accroissement de son activité depuis 2017 est visible à travers le nombre de mandats (dépenses) et de titres (recettes) émis par le service :



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le rapport sur les orientations budgétaires a été examiné par la commission finances le 28 février 2022 puis débattu par le conseil communautaire le 8 mars 2022.

Il a été mis à la disposition du public au siège de la communauté de communes et sur le site Internet.

Il contient :

- Des données économiques nationales et internationales
- Les évolutions des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement
- Les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et la communauté de communes
- Les objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- Les engagements pluriannuels
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.
- La structure des effectifs de la communauté de communes

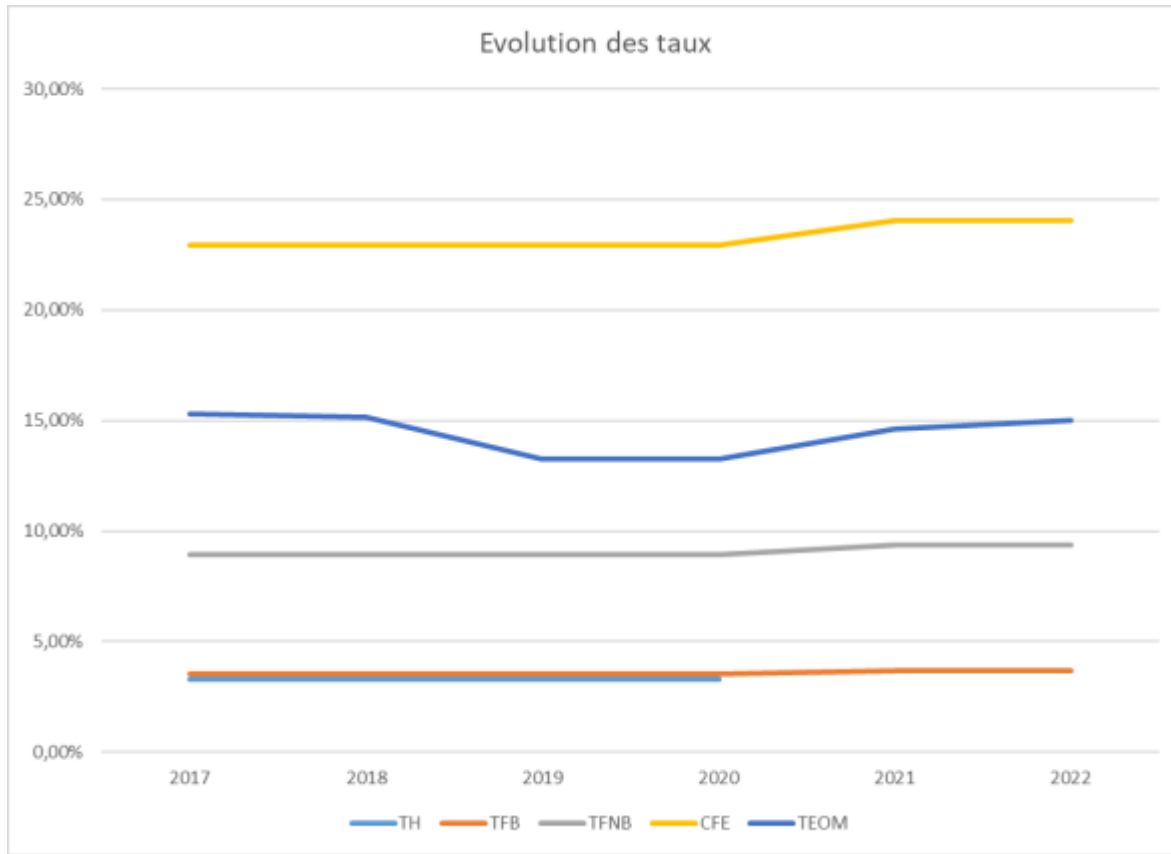
VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Les taux étaient inchangés depuis 2017. En 2021, le Président a proposé au conseil communautaire de voter les taux de la fiscalité directe locale en prévoyant, pour la première fois depuis 2017, une augmentation compte tenu de la montée en puissance des compétences communautaires et de la diminution des ressources, notamment par la baisse des dotations de l'Etat et la perte de pouvoir fiscal des collectivités locales et leurs établissement suite à la réforme de la taxe d'habitation (augmentation de 2.5%).

En 2022, la loi de finances ayant prévu une réévaluation des bases communautaires a décidé de ne pas augmenter les taux.

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) permet de financer les charges demandées par le SMICTOM du Giennois qui gère cette compétence par délégation.

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 24,07 %
- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 3,70 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 9,39 %
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 15 %



Instauration de la taxe GEMAPI

Parmi les compétences obligatoires des EPCI figure la GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Pour financer les dépenses liées à cette compétence (frais d'études, charges de personnel, participations dans divers organismes, équipements pour le technicien de rivières, ...) la communauté de communes a instauré la taxe GEMAPI par délibération du 24 septembre 2020.

Le produit de la taxe GEMAPI a été de 109 489 € en 2021. Le budget 2022 fait apparaître des besoins pour 2022 à hauteur de 125 000 €. Cela représente une augmentation de 5,77 € à 6,57 € par habitant.

Le 12 avril 2022, le conseil communautaire a voté le produit attendu, puis l'administration fiscale a ensuite calculer le taux à appliquer aux contribuables sur leur avis d'imposition de taxe foncière.

Cette enveloppe a permis de financer les actions suivantes :

- Contrat territorial des milieux aquatiques du Giennois : participation à la réalisation de l'étude préalable et au recrutement d'un technicien de rivières
- Programme d'actions de prévention des inondations (voir page 46 et suivantes)
- L'adhésion à des syndicats de bassin

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

L'attribution de subventions aux associations a été clarifiée dans un règlement d'attribution des subventions afin de cadrer les objectifs des aides et les critères. Ce règlement a été validé lors du conseil communautaire du 27 juillet 2021.

Le règlement rappelle le principe d'exclusivité des subventions et la notion d'intérêt communautaire.

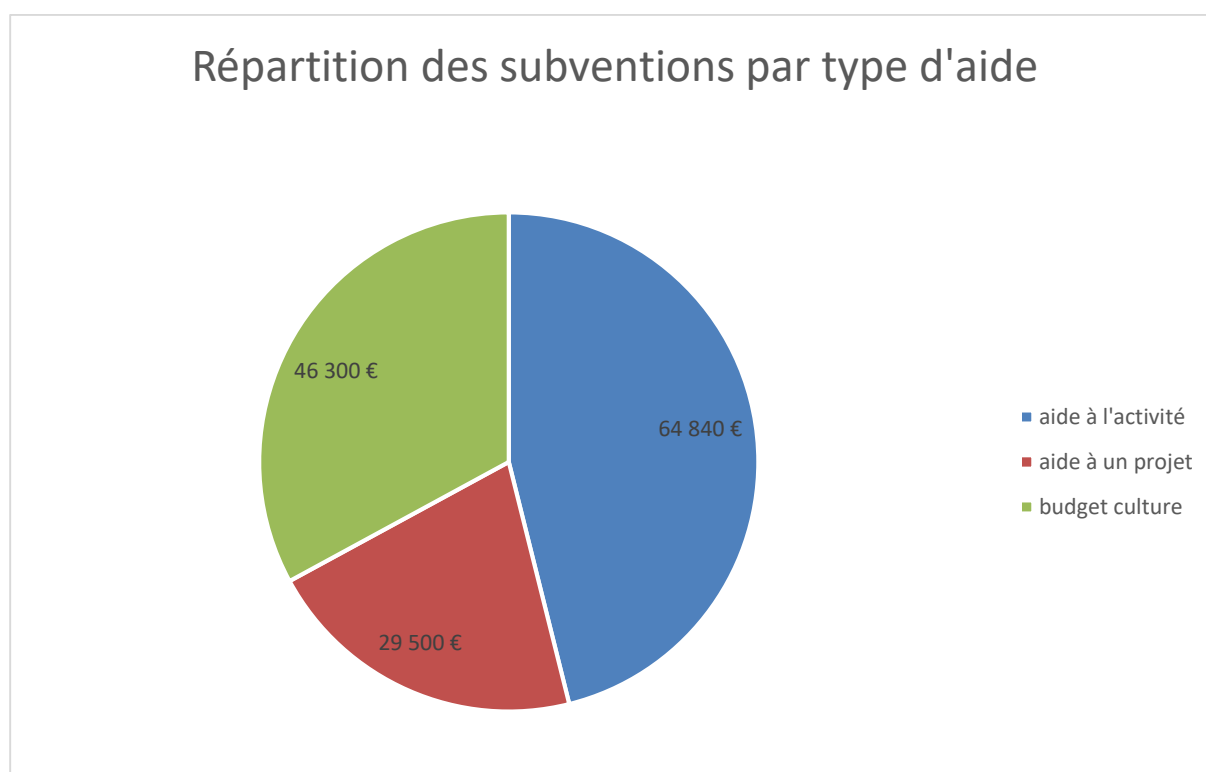
Il établit une distinction entre :

- Les aides à l'activité (fonctionnement de l'association)
- Les aides attribuées pour un projet ponctuel, une manifestation.

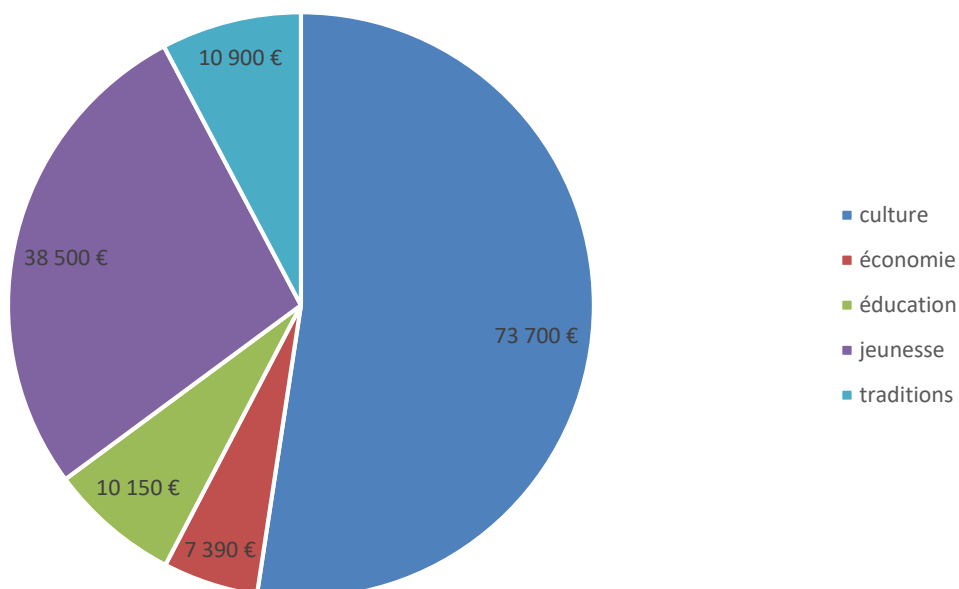
En 2022, **69 340 €** de subventions ont été versées pour les aides l'activité et les aides à un projet.

De plus, la **culture** dispose de son budget spécifique depuis 2022 : une enveloppe de 50 000 € a été votée en 2022, elle a été consommée à hauteur de **46 300 €**.

Au total, les subventions versées représentent **140 640 €**.



Répartition des subventions par domaine de compétence



Enfin, la CCBLP joue un rôle centralisateur de l'aide de la région Centre-Val de Loire dans le cadre des **PACT** (projets artistiques et culturels de territoire). A ce titre, elle a distribué les subventions suivantes en 2022 :

- Solde PACT 2021 : 12 583,69 € reversés à 12 porteurs de projets
- Acompte PACT 2022 : 41 800 € (solde en attente en 2023) reversés à 18 porteurs de projets



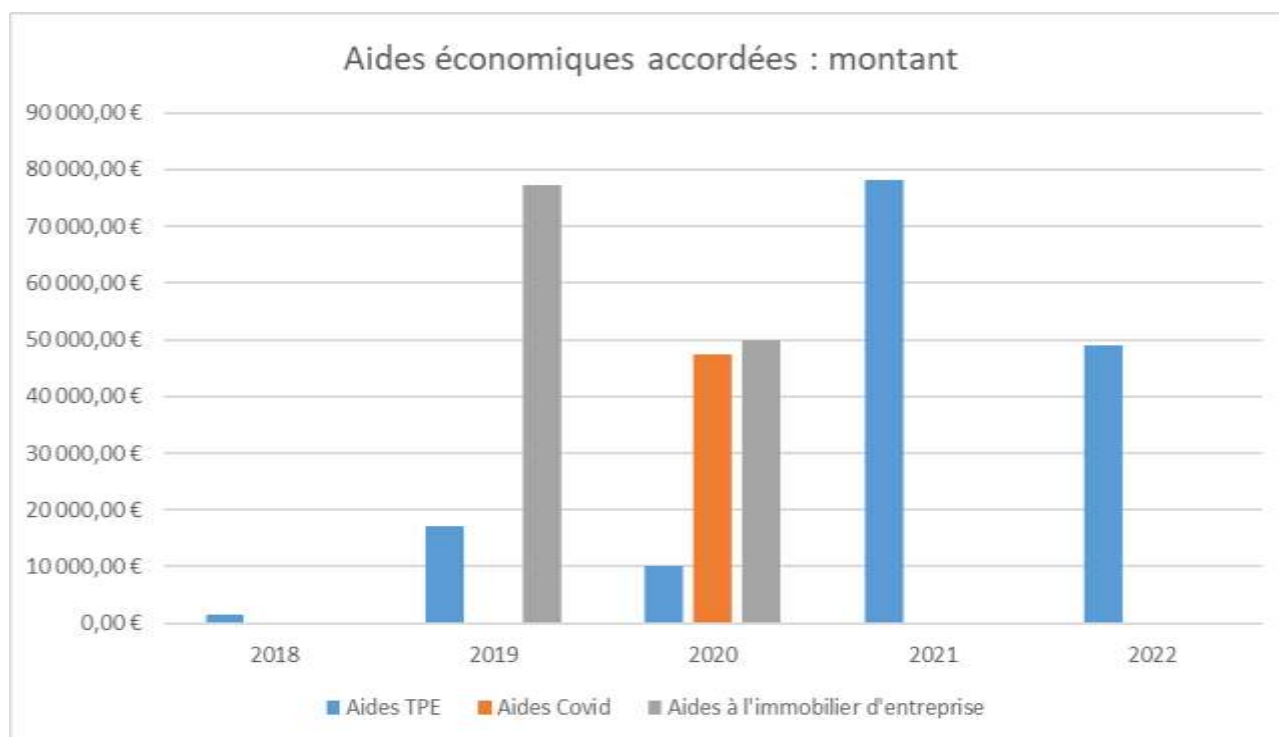
AIDES AUX TRES PETITES ENTREPRISES (T.P.E.)

En 2022, la communauté de communes a soutenu financièrement plusieurs entreprises du territoire pour un montant total attribué de **49 001 €** (montant versé sous réserve des justificatifs fournis par ces établissements). Ces aides concernent une reprise ou un développement d'activité, avec à la clef des créations d'emplois dans certains cas.

Il s'agit d'entreprises artisanales ou commerciales dans divers secteurs : alimentation, restauration, réparation automobile, espaces verts...

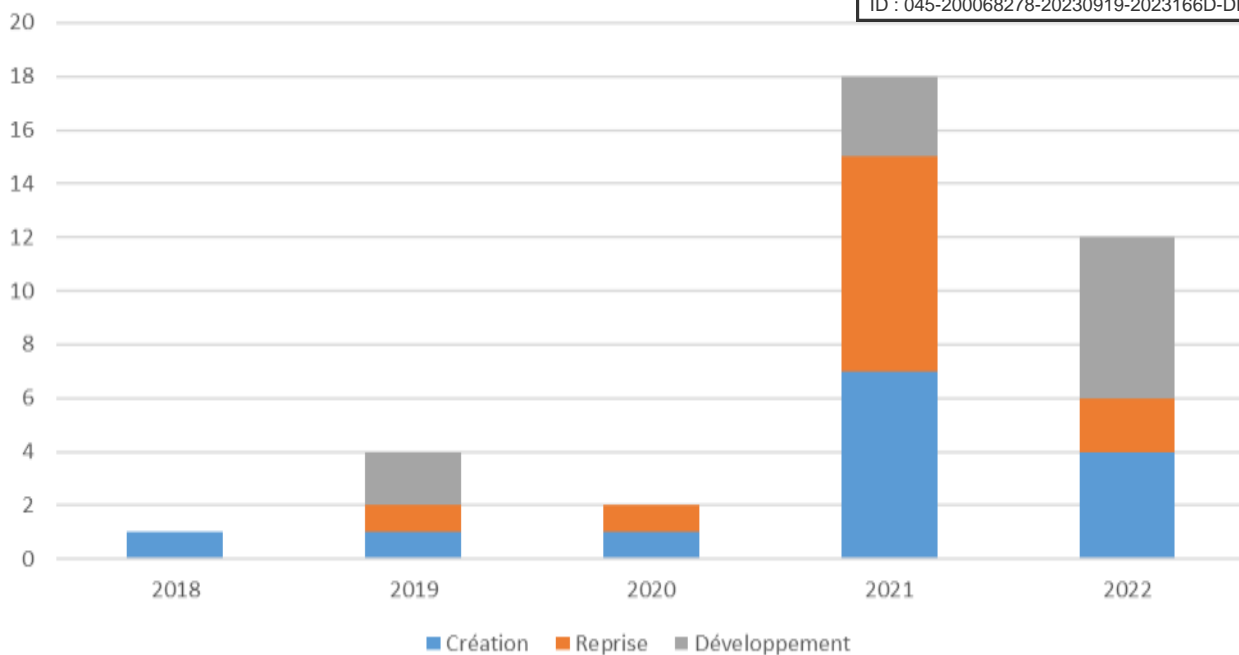
Ce dispositif s'est arrêté en fin d'année 2022 dans l'attente de la mise en place du nouveau Fonds partenarial économie de proximité de la région Centre-Val de Loire. En effet, les aides économiques versées par les EPCI sont autorisées à condition qu'une convention de délégation soit mise en place avec la région qui a la compétence en matière d'interventions économiques.

Bilan des aides attribuées entre 2017 et 2022 (ancien dispositif) :

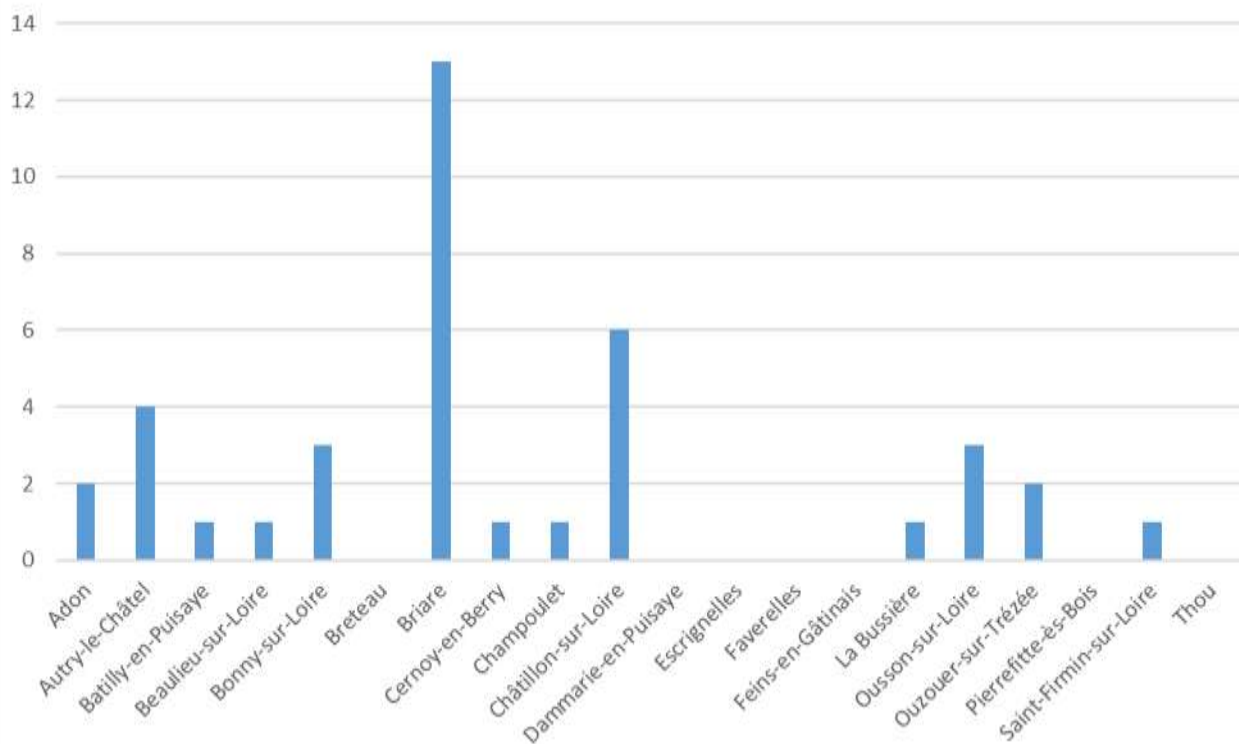




Aides TPE accordées par nature de projet (hors aides Covid)



Aides TPE par commune (2017-2022) hors aides covid



DISPOSITIF NATIONAL PETITES VILLES DE DEMAIN

La ville de Briare a été retenue au titre du programme national « Petites Villes de Demain » qui vise à encourager la revitalisation des petites villes ayant des fonctions de centralité mais présentant des fragilités (commerces de centre-ville vacants, logements vacants...)

La communauté de communes est engagée au titre de ses compétences (aménagement du territoire, économie, habitat). Elle porte en outre un certain nombre d'équipements qui sont structurants et s'insèrent dans le projet de territoire

En août 2021, le dispositif a nécessité la signature d'une convention tripartite entre l'Etat, la communauté de communes et la commune de Briare.

La convention présente un premier diagnostic du territoire et établit un certain nombre d'enjeux pour la redynamisation de Briare et de son bassin de vie. Elle prévoit le recrutement d'un Chef de projet dont le poste peut être financé à 75% par la Banque des Territoires et l'Anah, le reste étant partagé entre Briare et la communauté de communes.

Le Chef de Projet a été recruté en mai 2021 par la ville de Briare.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 045-200068278-20230919-2023166D-DE



Bilan des actions PVD en cours d'année 2 (2022)

ORT (Opération de Revitalisation de Territoire)

- Rédaction de la convention ORT et des fiches action

OPAH-RU

- Etude pré-opérationnelle par le cabinet FGn Conseil
- Etude des données LOVAC
- Sélection d'une quinzaine de bâtiments pour que le cabinet en fasse un diagnostic approfondi
- Définition du périmètre de la future OPAH RU
- Conseil auprès des élus
- Organisation de comités techniques
- Signalement d'un logement insalubre auprès de l'ARS
- Procédures pour la mise en place de quatre arrêtés de péril imminent

Demandes de financement en lien avec PVD

- Demande de subvention pour le financement du poste de chef de projet PVD

Travail en lien avec les prestataires en ingénierie

- Etude pré-opérationnelle OPAH RU par le cabinet FGn Conseil
- Etude freemium par le CEREMA sur la signalétique
- Etude par la SCET pour la faisabilité d'une Cité européenne du piano historique

Accompagnement des élus sur les projets du territoire

- *Organisation de réunions, recherche de financements, rédaction de comptes-rendus, lien avec les financeurs, hiérarchisation*
- Micro-folie

Accompagnement des acteurs du territoire

- Appui au Klub des entrepreneurs pour l'organisation de deux salons de l'emploi à Briare (en septembre 2022 et en mars 2023)

Formations et rencontres

- Participation aux rencontres et aux webinaires organisées par l'ANCT dans le cadre du programme PVD
- Participation à des webinaires organisés par les partenaires de l'ANCT dans le cadre du programme PVD
- Participation aux évènements organisés par la CCI du Loiret

DISPOSITIF TERRITOIRES D'INDUSTRIE

La communauté de communes Berry Loire Puisaye est désormais intégrée au Territoire d'Industrie du PETR Gâtinais montargois et communauté des communes Giennes. Ce dispositif permet de faire se rencontrer les élus territoriaux et les chefs d'entreprise pour bien appréhender les besoins des territoires et apporter des réponses concrètes.

Le Territoire d'industrie dispose actuellement de deux chargés de mission :

- un poste de développeur économique
- un chargé de mission sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales

Ces postes bénéficient de subventions de la Région et du FNDAT (fonds national de développement et d'aménagement du territoire). Le reste à charge est partagé entre les membres du Territoire d'industrie, à savoir le PETR du Gâtinais montargois, la communauté des communes Giennes et la communauté de communes Berry Loire Puisaye.

Une participation financière de la CCBLP sera versée au prorata du nombre d'habitants, à hauteur de 3 550 € pour l'année 2022 pour les deux postes.

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

La communauté de communes gère les zones d'activités depuis 2018.

Les zones d'activités concernées sont situées :

- Aux Ouches à Beaulieu-sur-Loire
- A la Champagne à Bonny-sur-Loire (clôture au 13 décembre 2022, plus aucun foncier disponible)
- Au Moulin à Vent à Briare
- A la Pinade à Briare
- A Vaugereau à Briare
- Aux Champtoux à Châtillon-sur-Loire

Plusieurs projets ont donné lieu à la vente de terrains :

- Zone du Moulin à vent, vente d'un terrain à Sikorski industrie
- Zone de la Pinade, vente d'un terrain à la société Monteiro

PARTICIPATION FINANCIERE – MOUVEMENT DES ENTREPRISES DU PAYS GIENNOIS (MEPAG)

Le MEPAG est une association d'entrepreneurs dynamiques au niveau du bassin d'emploi du Giennois. Il a sollicité les communautés de communes Val de Sully, Giennes ainsi que Berry Loire Puisaye pour co-financer le recrutement d'une personne dont la mission serait d'élaborer une gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) dans notre bassin de vie et d'emploi. L'objectif est de cerner les besoins de recrutement des entreprises et de mettre en adéquation les compétences présentes sur le territoire. Cela peut passer par la formation mais aussi le développement de l'attractivité du territoire pour attirer des nouvelles compétences.

Le plan de financement prévoit une forte implication de la région Centre-Val de Loire à hauteur de 80% du poste. Le reste à charge serait à répartir entre les trois communautés de communes

et le MEPAG, soit une somme de 4000 € par an pour la CCBLP sur le budget prévisionnel. Le conseil communautaire a validé cette participation.

BOUTIQUES TEMPORAIRES

La communauté de communes Berry Loire Puisaye, désireuse de soutenir la redynamisation des centres villes et centres bourgs, a souhaité favoriser l'installation d'une ou plusieurs boutiques temporaires à titre expérimental.

Objectif :

- Animer les centres des villes et villages
- Contribuer à accroître l'offre en haute saison touristique
- Lutter contre la vacance, éviter la mauvaise image donnée par des rideaux baissés
- Permettre de lancer ou tester une activité commerciale



Un appel à projets a été transmis aux communes de la CCBLP.

Dans cette optique, la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye a validé la mise à disposition gratuite du local sis 31 rue Martial Vuidet à Châtillon-sur-Loire à l'association culturelle Arteria, pour l'ouverture d'une boutique éphémère du 7 novembre 2022 au 7 janvier 2023

Personnel

L'effectif a beaucoup évolué suite au départ de la chargée de commercialisation, en mai et son remplacement tardif le 1^{er} décembre. A la communication, une personne a été également été remplacée le 16 août suite à son départ. Enfin, un nouveau directeur a pris ses fonctions le 17 octobre.

Budget



Fréquentation

	2020	2021	2022
Total	4885	5736	5835
Briare*	3125	3873	4284

*Utilisation de Briare par soucis de représentativité (même niveau d'ouverture chaque année)

Commercialisation circuits groupes

	2021	2022
Nombre	10	19

CA	22 083,50 €	38 785,50 €
Commissions	1 351,00 €	3 076,53 €

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
 Reçu en préfecture le 06/10/2023
 Publié le
 ID : 045-200068278-20230919-2023166D-DE



Animation « Wine time »

L'Office de tourisme Terres de Loire et Canaux a souhaité être partenaire de l'opération « Wine Pass » dans le cadre de la destination Sancerre Pouilly Giennois, donnant accès à des sites à des tarifs privilégiés sur des animations estivales,

Il s'agit d'une collaboration entre les offices de tourisme Loire Vignoble et Nohain, Grand Sancerrois, Terres de Loire et Canaux et Gien ainsi que les Maisons des Vins La Tour du Pouilly Fumé et la Maison des Sancerre.

Prestation : Visite guidée du bassin et de l'écluse de Mantelot + Dégustation des vins du côteaux du Giennois (3 couleurs).

Retours clients très positifs

Dates	Nombre de participants
08/07	24
29/07	10
19/08	12



Destination Loire Itinérance

- Objectif de mise en valeur de la Loire Sauvage
- Linéaire Gien-Roanne (Briare = porte d'entrée via notamment l'autoroute A77)
- Ouvrir une fenêtre sur le fleuve, sensibilisation écologique
- Pratiquer la Loire (canoë, zone de baignade)
- Mise en avant de l'activité vélo
- Assurer la continuité d'un linéaire touristique long de 300km

Notre feuille de route :

- diversification des activités de la base de loisirs de Beaulieu sur-Loire
- réflexion autour d'un espace de baignade naturelle
- réflexion autour de la centralité de Briare (étude Atout France)

Le 12 juillet 2022, le conseil communautaire a procédé à une signature de principe du contrat de développement fluvestre en lien avec la Région Bourgogne Franche Comté, Voies Navigables de France et l'association du canal de Roanne à Digoin. Les élus souhaitent que la région Centre-Val de Loire s'engage à son tour dans un contrat de développement fluvestre, notamment par des aides bonifiées pour les projets figurant dans le schéma directeur de Loire itinérance.

Base VTT

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 045-200068278-20230919-2023166D-DE



Le conseil communautaire a validé le projet de création de circuits VTT en vue de solliciter à terme la labellisation « base VTT » auprès de la fédération française de cyclotourisme. La signalétique sera mise en place par la communauté de communes grâce au financement de la taxe de séjour.

Une convention est à mettre en place entre la communauté de communes, la commune et la fédération afin de cadrer les interventions et responsabilités respectives des 10 communes traversées.

Kiosque à Mantelot

En 2022, il a été décidé d'installer un kiosque sur le site de Mantelot, la fabrication a été confiée à une entreprise locale.



Communication

Déclinaison du magazine « Empreinte » en trois thèmes :

- Guide Hébergement et Restauration
- Guide Activités et producteurs
- Guide Patrimoine



La taxe de séjour

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le



ID : 045-200068278-20230919-2023166D-DE

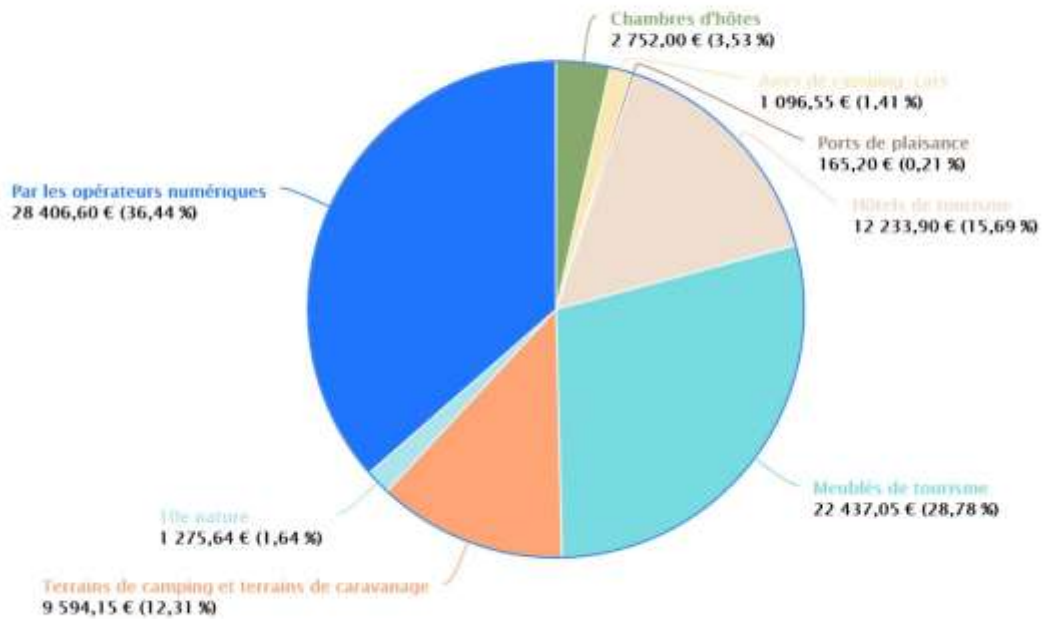
Elle a été instaurée depuis le 1^{er} janvier 2019. Les tarifs pour 2022 sont les suivants :

Catégories	Tarifs 2022
Palaces	3,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidence de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidence de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidence de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,70 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,50 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambre d'hôtes	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,35 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance	0,20 €
Hébergements sans classement	
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	4%

Ils n'ont jamais été augmentés depuis son instauration.

Montants déclarés en € en direct et par les opérateurs numériques

Total : 77 961,09 €

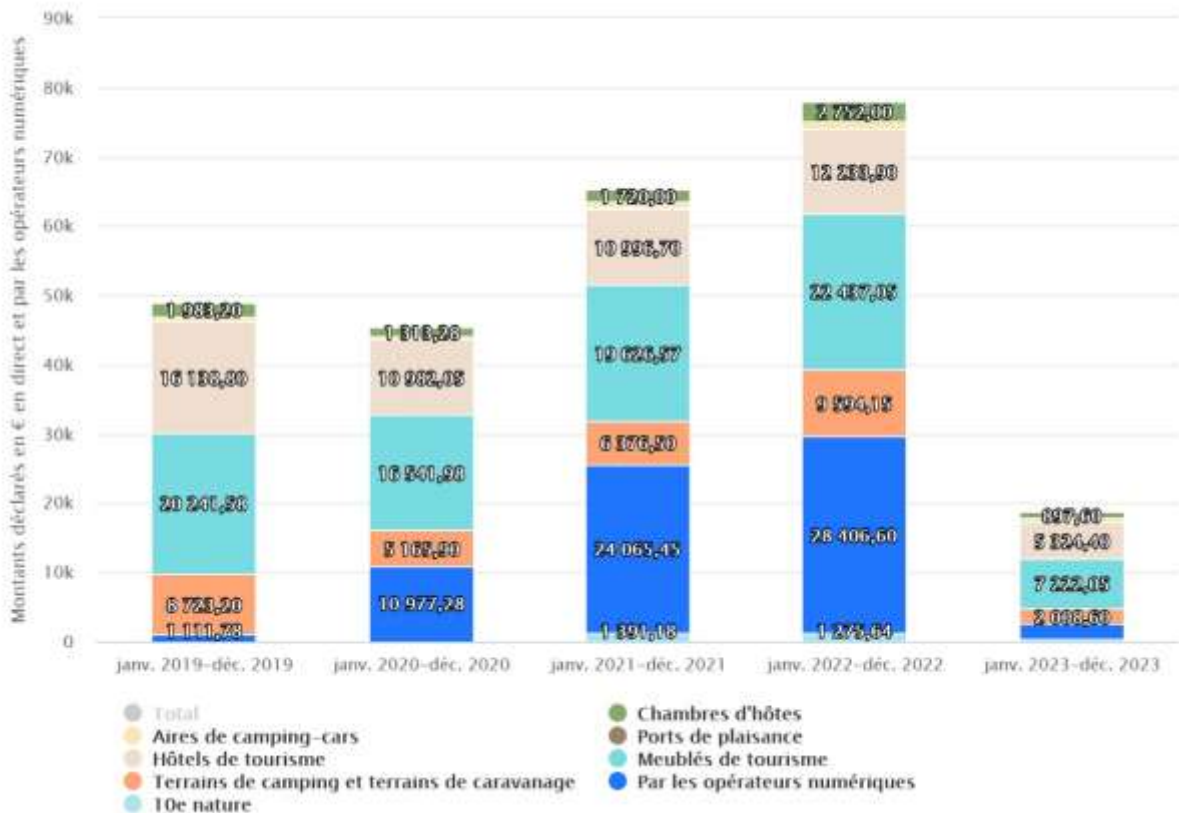


Nouveaux Territoires

10^{ème} nature = hébergements qui ne peuvent relever d'aucun classement (exemple : hébergement insolite)

COMPARATIF SUR PLUSIEURS ANNEES

Montants déclarés en € en direct et par les opérateurs numériques



Nouveaux Territoires

Nombre de lits des hébergements actifs

Communauté de Communes Berry Loire Puisaye – janv. 2022 – déc. 20

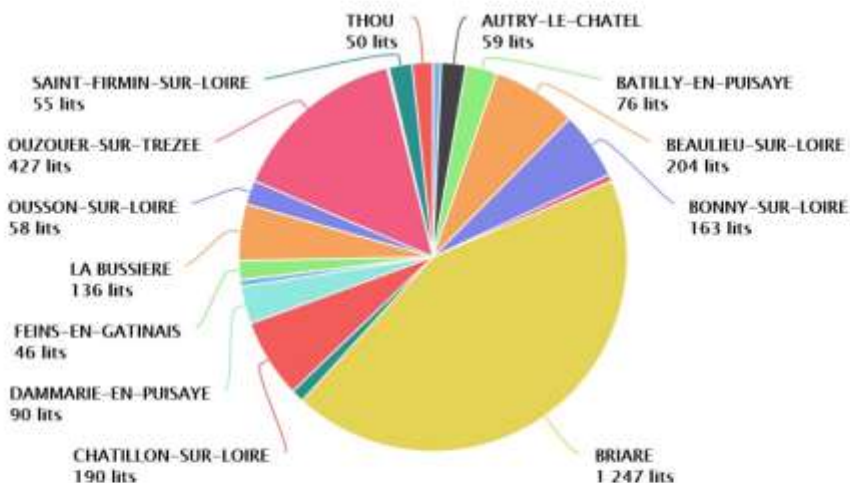
Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

Berger
Levrault

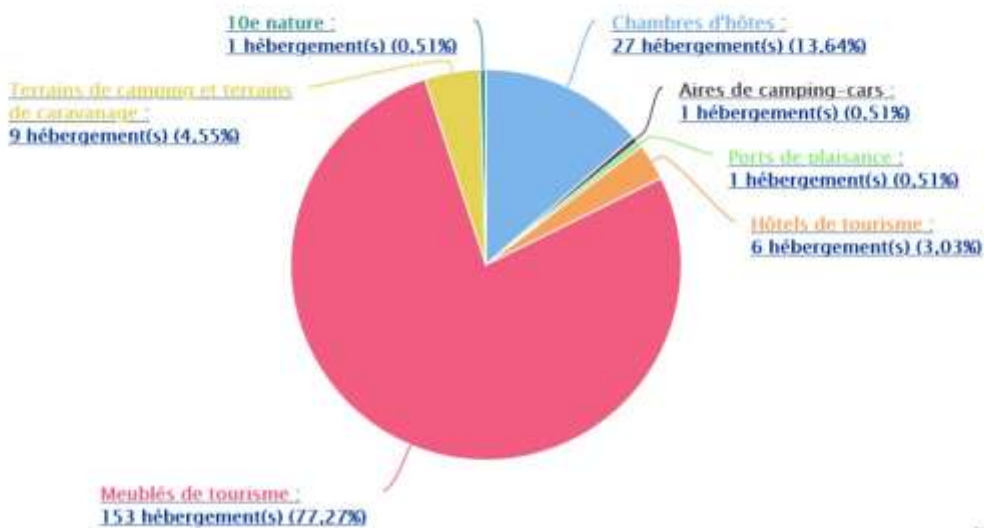
ID : 045-200068278-20230919-2023166D-DE



Nouveaux Territoires

Hébergements actifs par nature d'hébergement

Cliquer sur une nature d'hébergement pour visualiser les valeurs par classement. Nombre d'hébergements : 198



Nouveaux Territoires

Affectation de la taxe de séjour ?

La taxe de séjour est obligatoirement affectée aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique du territoire qui la collecte (article 2333-27 du code général des collectivités territoriales).

Bilan des dépenses affectées « Taxe de séjour » :

	2019	2020	2021	2022
DEPENSE	4 548,00 €	54 648,12 €	14 073,86 €	23 683,21 €
Plateforme de collecte - achat	3 000,00 €			
Plateforme de collecte - maintenance annuelle <i>compte 61</i>	1 548,00 €	1 548,00 €	1 548,00 €	1 548,00 €
Bornes touristiques - fourniture et pose		41 058,48 €		
Bornes touristiques - maintenance annuelle		1 248,00 €	1 248,00 €	1 248,00 €
Circuits VTT - VAN DORP piquets de signalisation				7 650,00 €
Circuits VTT - PIC'BOIS bagues de carrefour et décor				541,62 €

En 2022, la sous-commission Tourisme a travaillé sur une proposition d'affectation du produit de la taxe de séjour afin de clarifier les projets éligibles :

- Soit à des projets directement portés par la CCBLP et pilotés par l'Office de tourisme,
- Soit à des projets présentés par des associations (sous forme de subvention)
- Soit à des projets présentés par des communes (sous forme de fonds de concours),

Sous réserve de répondre à un certain nombre de critères :

- ✓ Présenter un intérêt communautaire,
- ✓ Contribuer à l'attractivité touristique du territoire

Le conseil communautaire a validé cette proposition en septembre 2022. Les premiers dossiers ont été instruits fin 2022 pour une réalisation en 2023 :

- Chemins de randonnée (Association Cernoy d'hier à demain)
- Aménagements pour la pêche (Fédération de pêche)

COMMUNICATION

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 045-200068278-20230919-2023166D-DE



MAGAZINE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le magazine devient annuel et est distribué dans les boîtes à lettres des administrés du territoire. Il a pour objectif de présenter la communauté de communes aux usagers ainsi que les services qui sont à leur disposition et enfin, les projets.



NOUVEAU SITE INTERNET

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 
ID : 045-200068278-20230919-2023166D-DE

Une nouvelle version a été proposée par le prestataire « Réseau des Communes ». Tous les menus, contenus ont été revus avec la sous-commission communication courant 2022, pour une mise en ligne début 2023.

APPLICATION TAM-TAM

Il s'agit d'une application développée par une association basée à Bléneau, Solidar'com, qui emploie des jeunes en insertion.

Cette application TAM TAM peut être téléchargée gratuitement par tous, on peut y faire figurer :

- des événements
- des informations communales
- les commerces (pour y figurer, les commerçants doivent payer)

Ce qui est novateur, c'est que l'utilisateur peut faire une demande d'événements sur un rayon et non plus, sur une seule commune. Il peut également ne demander qu'une catégorie d'événements.

En 2022, la communauté de communes a adhéré pour une année, ce qui permet aux communes du territoire de bénéficier d'un tarif préférentiel. Si la commune est engagée auprès de Panneau Pocket, elle peut attendre la fin de son abonnement et passer ensuite sur TAMTAM.

L'application a été présentée aux communes lors d'un conseil communautaire et également en conférence des Maires.

PROJET D'EXTENSION DU SIEGE COMMUNAUTAIRE

Les locaux du siège de la CCBLP sont devenus trop petits face au développement des services communautaires (passage de 7 agents en 2016 à 14 aujourd'hui).

En octobre 2022, la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye a décidé de confier au groupement constitué du cabinet Cholet architecte mandataire, et ses co-traitants HIFE et BSI une mission portant sur la maîtrise d'œuvre relative à l'extension du siège communautaire. L'avancement de ce projet se concrétisera en 2023.

URBANISME

1. MISSIONS :

- Accueil physique et téléphonique des usagers
- Pré-instruction et instruction des demandes d'autorisation des droits des sols
- Vérification des travaux réalisés lorsque le récolement est obligatoire
- Veille juridique
- Suivi administratif du PLUi

2. EFFECTIF :

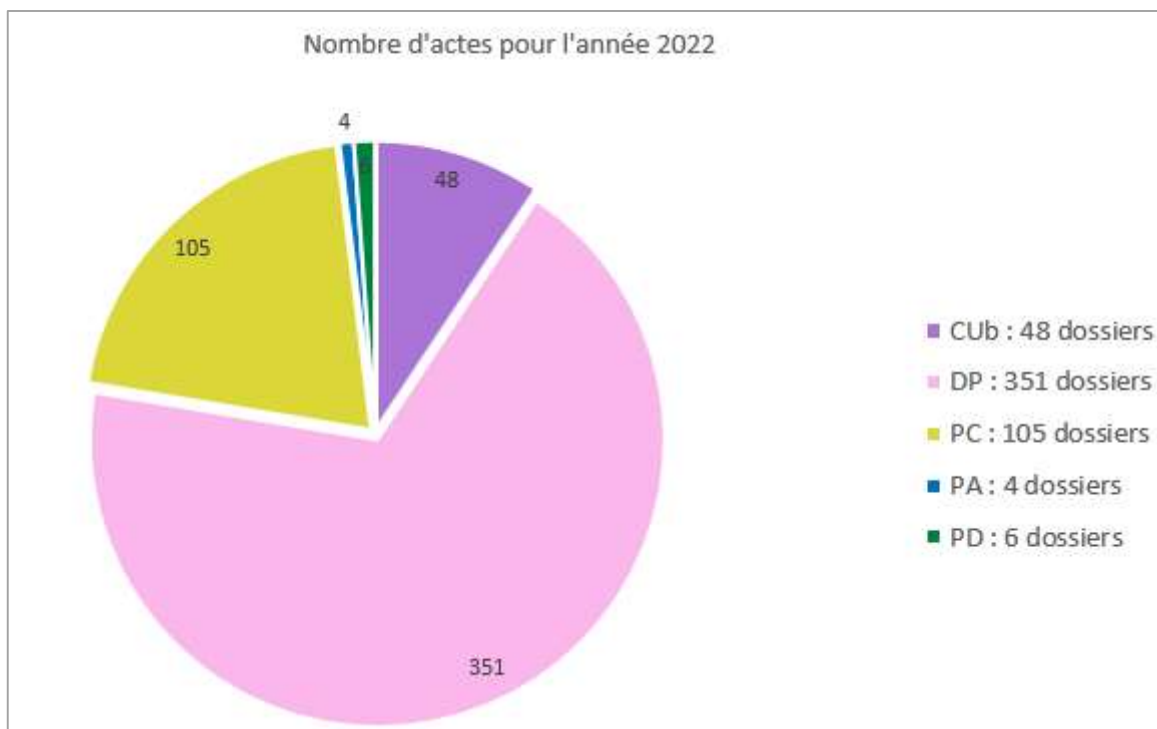
- 1 responsable de service
- 1 instructrice de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye
- 1 instructrice (2 jours par semaine)

3. TEMPS FORT 2021 :

- Absence de l'instructrice qui est à temps complet du 6 juin au 31 décembre 2022, soit 7 mois (congés maternité). De ce fait, afin d'assurer le bon fonctionnement du service, l'instructrice à temps partiel était présente 5 jours par semaine pendant ces 7 mois.
- Suite à un remplacement, formation de la nouvelle instructrice mise à disposition 2 jours par semaine (arrivée le 06/09/2021)
- Modification simplifiée du PLUi (approuvée en date du 12/04/2022)

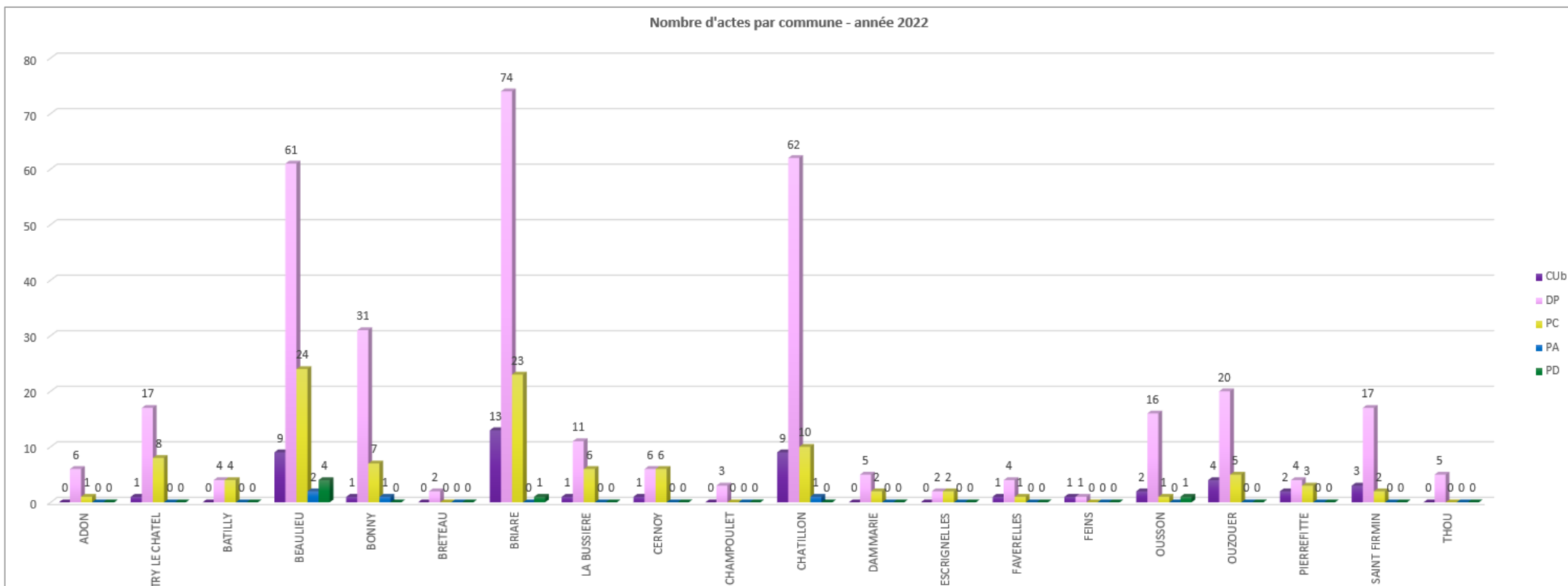
4. NOMBRE D'ACTES :

Le service urbanisme a instruit 514 actes répartis comme suit :





Nombre d'actes par commune - année 2022



GEMAPI

La communauté de communes est compétente depuis 2018 en matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI).

La compétence GEMAPI relève de l'article L211-7 du code de l'environnement, qui énonce les items liés à la politique de l'eau.

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leurs accès.
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

C'est une compétence répartie en 4 actions :

- Prévenir : Surveillance et entretien régulier des cours d'eau et ouvrages.
- Intervenir : Pour rétablir la fonctionnalité naturelle des cours d'eau et entretenir les berges.
- Protéger : Les biens et les personnes et sensibiliser la population.
- Préserver : Les milieux aquatiques et la biodiversité.

Cette compétence se décompose en deux grands axes la « GEMA » pour la GEstion des Milieux Aquatiques et la « PI » pour la Protection des Inondations.

Au niveau de notre collectivité cette compétence comprend 4 volets, 2 sur la partie PI, le PAPI, la gestion des digues de Loire et 2 sur la partie GEMA, le CTMA, et la participation à l'EPAGE du Loing.

Toutes ces missions peuvent être financées avec la taxe GEMAPI plafonnée à un équivalent de 40 euros par habitant et par an. Même si c'est une taxe spécifique dédiée, elle alourdit la fiscalité locale du contribuable.

TAXE GEMAPI

La prise de compétence GEMAPI va donc entraîner des coûts de mise en place, des études et des travaux.

Une partie de ces coûts sera subventionnée par l'Etat, le Département, les fonds européens ou les agences de l'eau mais il demeurera un reste à charge non négligeable pour la communauté de communes.

La loi a permis l'instauration d'une taxe spécifique pour financer ce reste à charge qui est collectée en même temps que les impôts fonciers.

Dans un premier temps, la Communauté de Communes n'avait pas souhaité mettre en place cet impôt supplémentaire mais au vu des conséquences financières que cette prise de compétence va entraîner, lors de la séance du conseil communautaire du 24 septembre 2020 il a été décidé d'instaurer cette taxe dite « GEMAPI ».

Chaque année le conseil communautaire en fixera le produit attendu au plus juste des besoins nécessaires pour assumer cette compétence qui est imposée.

Pour information, le produit de la taxe GEMAPI a été de 109 489 € en 2021. Le budget 2022 fait apparaître des besoins pour 2022 à hauteur de 125 000 €. Cela représente une augmentation moyenne de 5,77 € à 6,57 € par habitant, ce qui a été validé par le conseil communautaire le 8 mars 2022.

PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DES VALS DE LOIRE DANS LA NIEVRE, LE CHER ET LE GIENNOIS

Une étude a été menée en vue de labelliser un « PAPI d'intention » sur la période de 2019 à 2022 sur le bassin de la Loire, démarche indispensable pour obtenir des subventions des agences de l'eau. Ce document d'intention sera suivi d'un programme d'actions (PAPI travaux). L'animation et le suivi a été assuré par l'EP Loire. L'EP Loire a également mené des actions de sensibilisation en direction des équipes municipales (organisation d'exercice sur table), du grand public (plan familial de mise en sécurité), des acteurs de l'immobilier et de l'agriculture (édition de plaquettes d'information)

Bilan des actions menées par la CCBLP sur la période 2019 à 2022 et le coût de chaque action après déduction des subventions (fonds Barnier et FEDER)

CDC Berry Loire Puisaye

Référence de la fiche action	Libellé de l'action	Budget par année (en € TTC)		
		2020	2021	2022*
0.1	Animation et suivi de la mise en oeuvre du PAPI		884,49 € (2019-2020)	1 560 €
1.5	Réaliser et diffuser un guide sur les bonnes pratiques agricoles en zone inondable			150 €
1.6	Elaboration et mise en oeuvre d'une information spécifique aux acteurs inhérents au domaine de l'immobilier			980 €
1.7	Information et sensibilisation à destination des équipes municipales			1 000 €
1.11	Mise en place d'actions d'information et de sensibilisation du grand public		2 570 €	
3.4	Réflexion sur l'évacuation du bétail en cas d'inondation			1 000 €
3.7	Mettre en place des Plans de Continuité d'Activité (PCA)		19 965 €	
5.4	Évaluation et organisation de la gestion des déchets post-inondation			2 000 €
5.5	Mettre en place une démarche d'appui à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité « habitat » et à la mise en oeuvre de mesures		9 840 €	
5.6	Étudier la sensibilité des puits de captage et vérifier la mise en place de protocoles en cas de crise		11 244 €	
7.3	Analyse coûts-bénéfices de la mise en place d'ouvrages de protection amovibles en bord de Loire			2 500 €
	TOTAL		44 503,49 €	9 190 €

* Dépenses prévisionnelles

Les actions menées par la CCBLP ont été :

- La mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) qui doit être actualisé en fonction des changements au sein de la collectivité. Un PCA est un outil qui permet de prévoir l'organisation du travail en cas de crue, afin de garantir la continuité de service.
- Le diagnostic de vulnérabilité des logements en zone inondable : peu d'administrés ont souhaité le faire réaliser malgré de nombreuses sollicitations, seulement 10 diagnostics ont été réalisés sur les 17 prévus au marché.
- L'étude de la vulnérabilité des puits de captage sur 5 communes (Bonny sur Loire, Briare Beaulieu sur Loire, Saint Firmin sur Loire et Châtillon sur Loire), il appartient maintenant aux collectivités concernées de réaliser les préconisations recommandées.

Un second PAPI 2 plus opérationnel sera mis en place à partir de 2023, la plupart des actions seront subventionnées à hauteur de 80% et le coût résiduel prévisionnel pour notre EPCI sur les 6 ans serait de 72 707,48 € TTC.

Vers l'élaboration d'un PAPI « travaux »

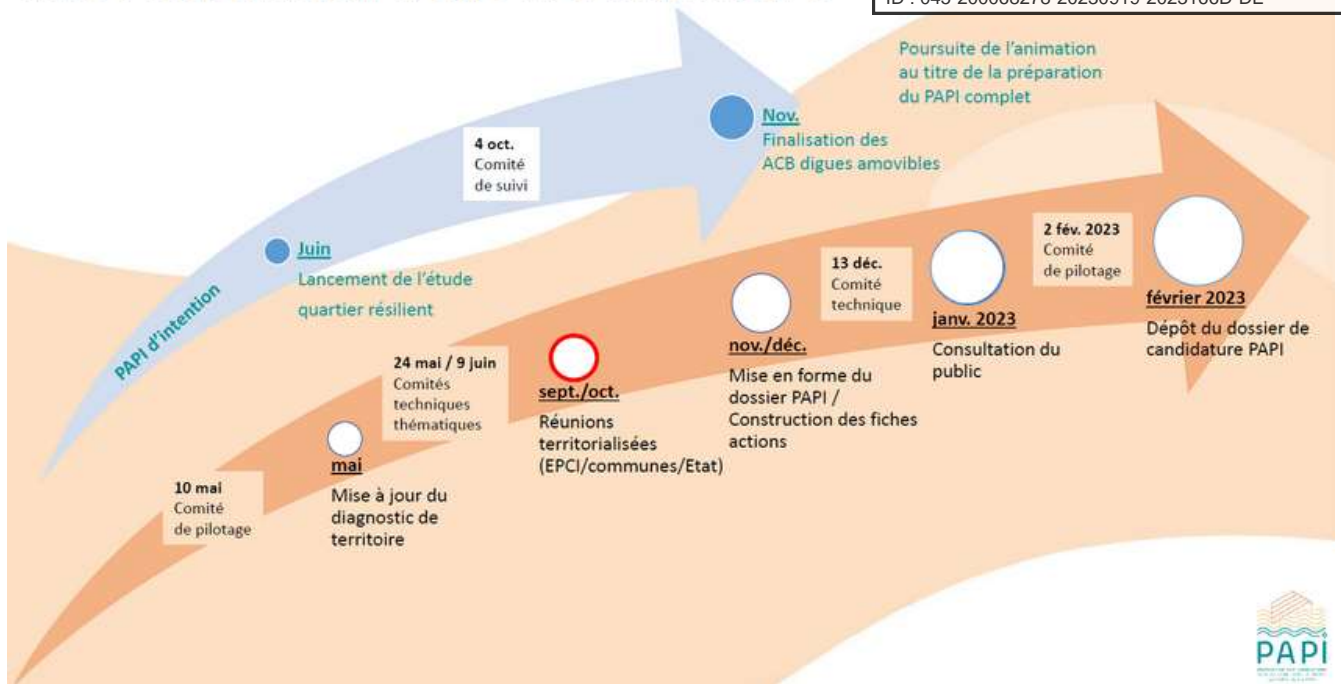
Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 045-200068278-20230919-2023166D-DE

Berger
Levrault



GESTION DES DIGUES

La Loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a décidé de confier la gestion des digues aux EPCI.

Pendant 10 ans l'Etat a accepté de continuer cette gestion dans le cadre d'une délégation. Au 27 janvier 2024 cette délégation prendra fin et les digues passeront intégralement aux EPCI.

Le territoire de la CCBLP comprend 14.1 km de digues constituées en majorité en digues domaniales plus certains ouvrages non domaniaux (remblai d'accès du pont de Châtillon et canal latéral à Châtillon), l'ensemble constituant un système d'endiguement. En 2022, les digues ont été régularisées à leur niveau de sureté actuel, ce qui engage la responsabilité de la CCBLP jusqu'à ce niveau. Régulariser une digue, c'est reconnaître son rôle dans la protection contre les inondations jusqu'à un niveau de protection donné. A l'avenir une Communauté de Communes pourra améliorer ce niveau de sureté ou à l'inverse neutraliser (effacer) certaines digues.

Pour améliorer le niveau de sureté, il a été évoqué la possibilité de réhabiliter les portes sous le pont canal à Briare permettant de protéger plus de population sur Briare et cette opération permettrait de mettre en transparence une partie de la digue amont.

En mars 2022, la CCBLP a également décidé de déléguer la gestion de ses digues à l'EP Loire qui, dans le cadre d'un PAIC (projet d'aménagement d'intérêt commun) a proposé une organisation de gestion qui porte sur toute la longueur du fleuve. L'EP Loire s'est organisé en plateforme de proximité (Vichy, Nevers, Orléans, Blois Tours Angers). La CCBLP est rattachée à la plateforme d'Orléans qui comprend 7 EPCI (CCBLP, CDG, Val de Sully, Les Loges, Métropole d'Orléans, Terres du Val de Loire, Grand Chambord)

En 2022 l'EP Loire se prépare pour assurer cette délégation ce qui a déjà donné lieu à deux conventions dites de préfiguration :

- une en 2022 dont le coût a été réparti à part égale entre les 7 EPCI (5 142€)
- une en 2023 le coût sera réparti à 50% sur la longueur de digue et 50% sur la population totale de l'EPCI soit 8 415€ pour la CCBLP.

De nombreux territoires ne sont pas dotés d'une structure de type syndicat de rivière. C'est pourquoi le législateur a souhaité que chaque intercommunalité exerce la compétence « GEMAPI ».

Dans les territoires des communautés de communes Gienneses et Berry Loire Puisaye, il n'existe pas de syndicat de rivière. Aussi, les deux EPCI se sont rapprochés afin de mettre en place un programme coordonné de restauration et de gestion des cours d'eau à l'échelle des sous-bassins des masses d'eau du Giennois dans la logique de solidarité amont-aval.

Le territoire est d'environ 800 km² avec 13 masses d'eau de cours d'eau naturelles. Il y a au total 375 km de cours d'eau, dont 201 km de cours d'eau principaux et 174 km de cours d'eau secondaires.

C'est dans le cadre des objectifs fixés par la Directive Cadre Eau (DCE) pour la préservation et la restauration des eaux superficielles et souterraines, qu'un Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) a été mis en place. C'est un outil technique et financier à caractère contractuel développé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et consolidé dans les modalités de leurs 11e programme 2019-2024 pour la réalisation d'actions sur les milieux aquatiques. Il permet d'obtenir d'importants financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de la Région Centre Val de Loire et du Conseil Département du Loiret pour la réalisation d'actions sur les Milieux aquatiques.

Le CTMA

Le CTMA est mis en œuvre à l'issue d'une étude préalable engagée par les acteurs d'un territoire hydrographique. Le but est de développer un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques, pour maintenir le bon état écologique ou corriger les altérations identifiées dans l'état des lieux des masses d'eaux concernées, en vue de l'atteinte des objectifs environnementaux.

Le bureau d'études SARL RIVES a été missionné en 2018 pour réaliser l'étude préalable sur les milieux aquatiques des bassins versants du Giennois.

L'estimation financière du bureau d'études concernant les travaux était d'environ 3.800.000 € T.T.C., C'était un montant prévisionnel maximum, des modifications ont été apportées en fonction de l'acceptabilité des propriétaires riverains et de l'avis de l'Agence de l'eau.

Pour mener à bien la mise en place du CTMA pour les 6 prochaines années (2022-2027), les deux Communautés de Communes ont recruté un Technicien de Rivière en septembre 2021. Durant les quatre mois qui ont succédé son recrutement, le technicien de rivière s'est approprié l'étude et le diagnostic réalisés par le prestataire.

Il a pu durant cette période réaliser une concertation auprès des propriétaires riverains afin d'obtenir leurs autorisations de réaliser des actions au sein de leurs parcelles. L'objectif de cette démarche est de pouvoir aboutir à un programme d'actions validé avec l'accord préalable des riverains.

Pour information, la stratégie du territoire est établie sur une période de 6 années, le contrat territorial se programme sur 3 ans. Au terme de la première phase de 3 ans, un bilan succinct sera réalisé qui permettra de faire un point avant de s'engager dans la deuxième phase de 3 ans.

Par délibération du 8 décembre 2021, le conseil communautaire a validé l'approbation du programme d'action du contrat territorial des milieux aquatiques (CTMA). Par la suite, l'agence de l'eau a souhaité apporter un certain nombre de modifications. Une nouvelle délibération a été prise le 27 septembre 2022 ramenant le programme d'action du CTMA à 2 732 201 € pour les deux communautés de communes.

Ce projet est subventionné par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Centre-Val de Loire et le Département du Loiret. Le total des subventions atteint 80% pour les travaux et entre 60 et 80% pour les actions transversales. Les deux communautés de communes ainsi que la Fédération de Pêche du Loiret sont maître d'ouvrage du contrat.

Le contrat territorial a une durée totale de 6 ans (période de 3 ans reconductible pour une durée de 3 ans après bilan à mi-parcours).

Le programme d'action se présente en deux parties :

- La première est représentée par les sites d'études avec les différentes thématiques d'interventions (morphologie, continuité, aménagement ou effacement).

Le montant total des travaux de la première période de 3 ans (2023-2025) est de 792 750 € T.T.C. dont 27 213 € T.T.C. de « reste à charge » pour la communauté de communes Berry Loire Puisaye.

Pour information, le montant total des travaux sur les 6 ans (2023-2028) est de 1 793 231 € T.T.C. dont 44 674 € T.T.C. de « reste à charge » pour la communauté de communes Berry Loire Puisaye.

- La deuxième partie est représentée par les actions transversales visant à répondre aux altérations de l'hydrologie des cours d'eau et de la qualité physico-chimique des eaux.

Le montant total des actions transversales sur la première période de 3 ans (2023-2025) est de 355 320 € T.T.C. dont 71 263 € T.T.C. de « reste à charge » pour la communauté de communes Berry Loire Puisaye.

Pour information, le montant total des actions transversales sur les 6 ans (2023-2028) est de 938 969 € T.T.C. dont 167 775 € T.T.C. de « reste à charge » pour la communauté de communes Berry Loire Puisaye.

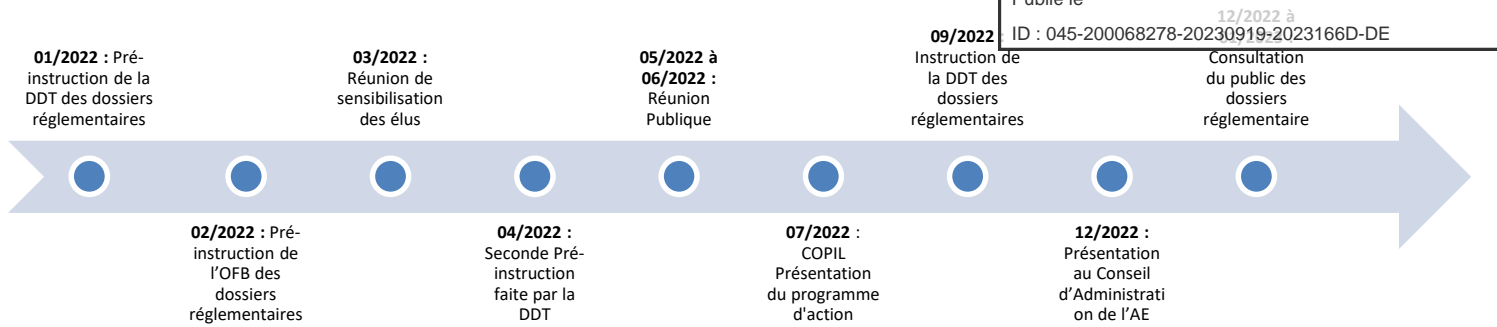
Le programme d'action du CTMA Giennois a un coût total de 2 732 201 € T.T.C. soit un reste à charge total de 212 449 € T.T.C. pour la CCBLP.

Ce sont des montants prévisionnels maximum, ils pourront être réévalués car les travaux ne peuvent se réaliser sans l'accord des propriétaires riverains concernés par les projets de restauration des cours d'eau. Le programme sera donc mené en concertation avec l'ensemble des propriétaires et usagers.

Au cours de l'année 2022, le technicien a continué la concertation auprès des propriétaires riverains. Cette concertation a permis d'actualiser le programme d'actions et de l'affiner en fonction des sites retenus où il est possible de réaliser des travaux concrets.

Malgré un décalage dans le calendrier initial, le contrat territorial a pu être rédigé dans sa globalité et il sera finalisé et validé en début d'année 2023.

Les grandes étapes :



Au cours du 1er trimestre 2022, le dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) a été déposé ainsi que le Dossier Loi sur l'Eau (DLE) pour une pré-instruction des services de l'état permettant ainsi de retravailler le programme.

La phase de concertation avec les riverains a débuté en fin d'année 2021 et en Janvier 2022 il y avait environ 60% de réponses de riverains concernés par les travaux de la première phase du contrat, c'est-à-dire 2023-2025.

En mars 2022, une réunion s'est tenue à l'auditorium Jean-Poulain de Briare. Elle avait pour objectif de présenter aux élus des deux CC, le futur CTMA, ainsi que des retours d'expériences de l'EPAGE du Loing et de la Fédération de Pêche du Loiret en présence de Benoît Digeon, Maire de Montargis et Président de l'EPAGE du Loing, Nicolas Camphuis Directeur de la Délégation Centre-Loire de l'AELB et 43 élus des deux EPCI.

Au début du 2eme Trimestre 2022, il y a eu un nouveau dépôt des dossiers de DIG/DLE pour une seconde instruction par les services de l'état avec les modifications demandées.

En mai 2022, le technicien de rivière a poursuivi la phase de concertation avec les propriétaires riverains notamment avec l'installation de panneaux d'informations sur des parcelles où les propriétaires sont inconnus, afin de les informer que la collectivité souhaite prendre contact avec eux.

En plus de cette phase de concertation qui a permis d'obtenir 77 réponses sur les 91 attendues, le technicien de rivière a mené une campagne de terrains afin de mieux visualiser les sites de travaux programmés par le bureau d'étude.

Les différentes réunions techniques ont permis d'affiner le programme d'actions et ainsi réduire le coût global du CTMA à 2.732.201 € T.T.C au lieu de 3.041.785 € T.T.C.

En juin 2022, Le technicien a animé une réunion publique à Beaulieu-sur-Loire, au préalable de cette réunion, des courriers d'invitations ont été envoyés aux riverains concernés par les futurs travaux, des affichages ont été mis sur le site internet de la commune et sur leur panneau Pocket ainsi qu'une publication dans la presse locale.

Cette réunion a permis d'expliquer aux riverains (34 personnes dont 17 concernées par les travaux) l'utilité d'un Contrat Territorial et de présenter plus en détails les travaux sur la Venelle à Beaulieu-sur-Loire.

Lors de cette réunion les riverains ont pu faire remonter leur inquiétude concernant une potentielle inondation sur Maimbray, ils souhaitaient qu'une intervention soit réalisée au droit de l'écluse de Maimbray. Travaux réalisés en Décembre 2022 par VNF.

Au cours du 3^{ème} trimestre 2022, dépôt officiel des dossiers réglementaires (DIG_DLE) pour instruction par les services de l'état pour un délai d'environ 3 mois.

Durant le 4^{ème} trimestre 2022, le technicien de rivière a participé à une journée du réseau des techniciens animée par le Département du Loiret à Châtillon-sur-Loire, la matinée été consacrée à des présentations concernant les actualités réglementaires par les services de l'Etat et les principaux financeurs. L'après-midi a été consacrée à des visites de terrain sur le territoire de la CCBLP qui a permis au technicien de présenter un des sites d'actions sur la Venelle.

Le technicien de rivières a rédigé durant cette période le dossier Giennois pour la période 2023-2028.

En décembre 2022, le technicien a suivi des travaux de VNF accumulés au droit des voûtes au droit de l'écluse de Maimbray.

L'instruction de la DIG/DLE est réalisée, une consultation du public de 3 semaines a eu lieu avant la signature de l'arrêté préfectoral qui va permettre d'engager les travaux. La durée totale des pré-instructions et de l'instruction de ces dossiers aura été de plus d'un an.

Le CTMA est un outil intéressant permettant d'obtenir des financements importants mais sa mise en œuvre est complexe sur le plan administratif.

Autres informations générales concernant la GEMAPI

La CCBLP est adhérente à l'EPAGE du Loing et participe à son financement (6 445 € en 2022).

En dehors des missions du CTMA du Giennois, le technicien de rivières a durant l'année 2022 participé à des réunions de concertation notamment avec l'EPAGE du Loing, le SAGE Nappe de Beauce, la Fédération d'Espaces Naturels (FCEN) sur divers sujets concernant les milieux aquatiques

La participation du technicien à des réunions réalisées par différentes instances dans le domaine de l'environnement permet de montrer que la collectivité est impliquée sur le territoire.

Le technicien de rivière a pu durant cette année suivre les travaux réalisés par la Fédération de Pêche du Loiret (FD45) sur la Cheuille à Bonny-sur-Loire.

Un autre PAPI est en cours d'élaboration pour le Loing. La communauté de communes participe à cette démarche car quelques communes du territoire font partie du bassin versant du Loing (Adon, Breteau, La Bussière, Feins-en-Gâtinais et Ouzouër-sur-Trézée). L'étude est conduite par l'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) du Loing qui s'est substitué aux anciens syndicats de rivière dont le SIVLO.

EAU POTABLE

La loi NOTRe prévoit le transfert de la compétence « eau potable » aux établissements publics de coopération intercommunale. Ce transfert doit être réalisé au plus tard en 2026.

Afin de préparer ce transfert suffisamment en amont, les élus ont souhaité, le 11 février 2020, réaliser une étude permettant de disposer d'une bonne connaissance des réseaux existants, de disposer d'un programme pluriannuel d'investissement, et de proposer la gouvernance de ce service.

L'étude se décompose en 4 phases et est estimée de la façon suivante :

- Phase 1 : pré-diagnostic avec mise à jour des plans de réseaux d'eau potable et analyse fonctionnelle des réseaux, estimée à 180 000 € HT ;
- Phase 2 : Mesure et modélisation des réseaux, estimée à 130 000 € HT ;
- Phase 3 : Réflexion patrimoniale et élaboration d'un programme d'actions (problématique qualité de l'eau), estimée à 20 000 € HT ;
- Phase 4 : Gouvernance, préparation du transfert de compétence, estimée à 30 000 € HT

Le financement de cette étude se fera par répartition des phases 1 à 3 entre les communes concernées.

La phase 4 sera financée par le budget principal de la communauté de communes.

L'assistance du Département du Loiret dans le cadre du dispositif « Cap Loiret » a été sollicitée pour l'élaboration du cahier des charges de l'étude et pour l'accompagnement en phase analyse des offres.

Le concours financier des agences de l'eau Loire Bretagne et Seine Normandie a été sollicité.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 045-200068278-20230919-2023166D-DE

La connaissance patrimoniale des réseaux est indispensable pour opérer ce transfert de compétences dans de bonnes conditions.
La consultation pour le choix d'un bureau compétent pour la réalisation de cette étude a été lancé au début de l'année 2023.

GESTION DES ORDURES MENAGERES

La compétence « collecte et traitement des ordures ménagères » est détenue par la communauté de communes mais exercée par le SMICTOM du Giennois.

La communauté de communes verse au SMICTOM le montant de la participation, qui s'élève à **2 655 922 €** pour l'exercice 2022, ainsi qu'environ **53 628 €** de redevance spéciale (ordures ménagères des collectivités) pour les établissements de la communauté de communes mais aussi des communes du territoire.

Vote des taux

le SMICTOM notifie le produit attendu et la communauté de communes vote un taux.

	Bases prévisionnelles 2022	Taux proposé	Produit prév.
TEOM	18 073 365 €	15,00 %*	2 711 004,75 €

*au lieu de 14,63 % en 2021

Le rapport d'activités du SMICTOM du Giennois est consultable au siège de la communauté de communes.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La compétence « assainissement collectif » a été transférée à la communauté de communes par les communes en 2018.

- 8 communes géraient ce service en régie : Bonny-sur-Loire, Cernoy-en-Berry, Champoulet, Dammarie-en-Puisaye, Ousson-sur-Loire, Pierrefitte-ès-Bois, Saint-Firmin-sur-Loire, Thou.
- 7 communes avaient délégué la gestion par voie de concession de service public : Adon, Autry-le-Châtel, Beaulieu-sur-Loire, Briare, Châtillon-sur-Loire, La Bussière, Ouzouër-sur-Trézée.

La CCBLP a ouvert deux budgets, l'un pour les services en régie et l'autre pour les concessions. Les infrastructures (réseaux, stations d'épuration, lagunes...) ont été transférés à la CCBLP ainsi que les contrats en cours.

Des conventions ont été mises en place avec les communes qui étaient en régie afin qu'elles continuent d'assurer de façon transitoire les missions d'entretien (le cas échéant) et de facturation. Il a été mis à ces conventions au 31 décembre 2022.

Harmonisation des tarifs

L'harmonisation des tarifs, votée par le conseil communautaire le 12 mars 2020, s'est poursuivie en 2022. Pour chaque commune, la correction tarifaire est calculée en fonction de deux paramètres :

- la grille d'harmonisation validée par le conseil communautaire, avec une convergence vers un prix unique, ce qui entraîne selon les communes une augmentation ou une diminution,
- les besoins budgétaires de la communauté de communes pour réaliser le programme pluriannuel d'investissements déterminé par le schéma directeur.

Etude de gouvernance

La suite de l'étude de gouvernance et du schéma directeur s'est terminée fin 2022. Cette étude vise à permettre une bonne connaissance du patrimoine (installations, réseaux...) et à proposer une gouvernance appropriée.

Pour la gouvernance, le conseil communautaire a voté le principe du recours à une procédure de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation de l'ensemble du service public d'assainissement collectif de la CCBLP. Un contrat global de DSP devait être mis en place sur 5 des 7 Communes qui étaient déjà en délégation de service public et dont les contrats précédents arrivaient à échéance fin 2022 et pour les 8 communes actuellement en régie.

Une procédure de consultation a été engagée afin de trouver un délégataire. Plusieurs candidats ont postulé, après analyse des offres et négociations, c'est l'entreprise SUEZ qui a été retenue. C'est donc cette entreprise qui assurera le fonctionnement du service sous contrôle de la CCBLP à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 7 ans.

Le schéma directeur a été étudié en commission Assainissement et en Conférence des Maires. La proposition est de retenir un programme d'investissement avec pour certaines communes les choix suivants :

- Beaulieu :
Projet 2 : Refoulement sur réseau au départ de Maimbray pour 1 073 400 € HT
- La Bussière :
Solution 2 : Réhabilitation + chemisage continu des réseaux pour 1 798 600 € HT
- Saint Firmin :
Option 2 : Chemisage continu des réseaux pour 785 300€ HT

Ce qui donne un total de :

TOTAL - ASSAINISSEMENT (A + B + D)	
Adon	29 500
Autry-le-Châtel	306 265
Beaulieu-sur Loire (projet 2)	1 073 400
Bonny-sur-Loire	1 483 450
Briare	1 264 200
Cernoy-en-Berry	627 325
Champoulet	138 950
Châtillon-sur-Loire	1 094 595
Dammarie-en-Puisaye	220 340
La Bussière (solution 2)	1 798 600
Ousson-sur-Loire	1 244 595
Ouzouer-sur-Trézée	697 000
Pierrefitte-ès-Bois	19 275
Saint-Firmin-sur-Loire (option 2)	785 300
Thou	17 780
TOTAL DEPENSES (en € HT)	10 800 575

Il est à noter que l'étude a pris du retard suite à la crise sanitaire et aux conditions défavorables pour la campagne de mesures dite « nappe haute ».

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des contrats de concession

Afin d'assister la CCBLP pour le suivi, le contrôle et l'analyse des prestations et du programme de renouvellement des contrats en concession, il a été fait le choix de recourir à un prestataire extérieur : cette mission a été confiée au cabinet IRH et fait l'objet de réunions trimestrielles du comité de pilotage.

Assistance technique du département pour le suivi des ouvrages

Une convention d'assistance technique du Département du Loiret a été signée, avec notamment les stipulations suivantes :

Missions : assistance technique pour le diagnostic et le suivi de l'ensemble des ouvrages d'assainissement collectif de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye

Durée de la convention : un an à compter du 1^{er} janvier 2020, renouvelable par tacite reconduction.

A titre indicatif pour l'année 2022 ce service a été facturé 3 229,20 €.

Marchés de services

Dans la continuité de ce que les communes avaient mis en place, la CCBLP recourt à des entreprises pour assurer les prestations ci-dessous.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CONTRAT DE MISE A DISPOSITION D'UNE ASTREINTE - SUEZ

- Objet : réalisation des interventions d'urgence dans les réseaux d'assainissement collectif (actions « process », actions électromécaniques, débouchages)
- Périmètre : services en régie (communes de Bonny-sur-Loire, Champoulet, Cernoy-en-Berry, Dammarie-en-Puisaye, Ousson-sur-Loire, Pierrefitte-ès-Bois, Saint-Firmin-sur-Loire, Thou) dans les ouvrages décrits au contrat
- Conditions tarifaires :

- Forfait annuel : 1 560,00 € HT (30,00 € HT par d'appels inférieur ou égal à 10, puis 3,00 € HT au-delà)
 - Forfait de déplacement : 70,00 € HT
 - Coût horaire sur site d'un agent : 58,00 € HT
 - Intervention de débouchage réseau ou branchement avec un camion hydrocureur pour une durée maximale de 2 heures : 309,00 € HT
 - Heure supplémentaire : 138,00 € HT
 - Fournitures : coût d'achat majoré d'un coefficient de 1,40
 - Coefficients d'intervention prévus au contrat en cas d'intervention en-dehors des horaires et jours ouvrables
 - 2 facturations par an
 - Prix révisibles selon une formule prévue au contrat
- Contrat pour un an renouvelable deux fois par reconduction expresse (ordre de service), à compter du 1^{er} février 2021

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MARCHE DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA STE EAL

Service d'assainissement pour Ousson-sur-Loire

Durée : 1 an

Missions : entretien des postes de refoulement, relèvement et curage de réseau eaux usées selon descriptif du contrat

Montant du marché : à prix unitaires

Entretien des postes du mois de mars : 490,00 € HT

Entretien des postes du mois de septembre : 105,00 € HT par poste

Curage du réseau eaux usées : 1,20 € HT /mètre linéaire

Service d'assainissement pour Saint Firmin sur Loire

Durée : 1 an

Missions : entretien des postes de refoulement, relèvement selon descriptif du contrat

Montant du marché : à prix unitaires

Poste de refoulement et de relèvement : 185,00 € HT par unité.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MARCHE DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA STE MEYER

Service d'assainissement de Ousson-sur-Loire

Durée : 1 an

Missions : élimination des boues de la station d'épuration

Montant du marché : à prix unitaires

Location d'une cuve de 30m³ : 297,08 € HT par mois

Extraction des boues contenues dans la cuve de décantation pour épandage : 28,80 € HT/m³

Extraction des boues contenues dans la cuve de décantation pour déshydratation : 410,90 € HT par rotation de 25m³ maximum

Traitement des boues par déshydratation : 44,60 € HT/m³

Service d'assainissement de Bonny-sur-Loire

Durée : 1 an

Missions : entretien des postes de refoulement, relèvement et nettoyage de la station d'épuration selon descriptif du contrat

Montant du marché :

Pompage, nettoyage HP et pompage des effluents à la station : 289,07 € HT par intervention pour 4 m³ environ

Postes de refoulement et de relèvement : 139,37 € HT par unité

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MARCHE DE PRESTATION DE SERVICES AVEC SUEZ

Service d'assainissement de Bonny-sur-Loire

Durée : 1 an (échéance 31 décembre 2022)

Missions : entretien de la station d'épuration

Montant du marché : 22 908,00 € HT

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le



ID : 045-200068278-20230919-2023166D-DE

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MARCHE DE PRESTATION DE SERVICES

Vérifications générales périodiques d'appareils et/ou d'accessoires de levage, d'installations électriques pour les communes en régie (Cernoy-en-Berry, Champoulet, Ousson-sur-Loire, Pierrefitte-ès-Bois et St Firmin-sur-Loire) selon descriptif du contrat

Durée : 1 an (échéance 31 décembre 2022)

Montant du marché : 1 230,00 € HT

Epannage des boues

Encore concerné par la crise sanitaire, les boues ne pouvaient toujours pas être épanchées en milieu agricole. La CCBLP a continué l'hygiénisation par injection de chaux liquide directement dans les silos.

Cette solution est toujours validée par la Direction Départementale des Territoires après différentes analyses. Les boues ont ainsi pu être épanchées avec un surcoût maîtrisé.

Le coût de cette opération est de 48 919,58 € HT sans aides des agences de l'eau pour cette année.

Travaux

- Mise à niveau et de création des boîtes de branchement sur l'ensemble du territoire
- Renouvellement de matériels divers sur les ouvrages des 8 communes en régie
- Gestion et maintenance des unités de traitement des eaux usées pour les communes en régie

Le rapport d'activités du SPANC est consultable au siège de la communauté de communes ou en ligne sur le site internet www.cc-berryloirepuisaye.fr

Tarifs

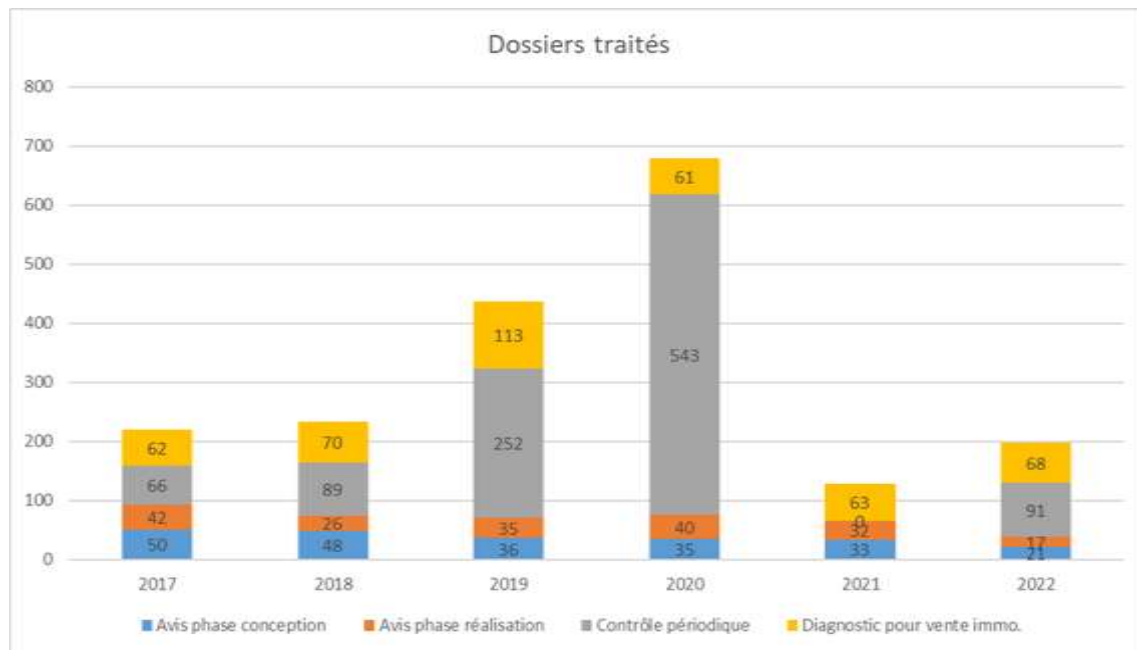
Les tarifs n'ayant pas évolué depuis 2010 (mise en place du service), le conseil communautaire avait souhaité les faire évoluer de la façon suivante en 2020 :

TARIFS SPANC 2019	
DIAGNOSTIC PERIODIQUE	116,00 €
DIAGNOSTIC EN VUE D'UNE VENTE	116,00 €
AVIS DE CONCEPTION	40,00 €
AVIS DE REALISATION	76,00 €
TARIFS SPANC 2020	
DIAGNOSTIC PERIODIQUE	120,00 €
DIAGNOSTIC EN VUE D'UNE VENTE	120,00 €
AVIS DE CONCEPTION	42,00 €
AVIS DE REALISATION	78,00 €

Ces tarifs sont restés identiques en 2021 et 2022.

Fonctionnement

Le SPANC a traité en 2022, 197 dossiers dont 21 avis en phase conception, 17 avis en phase réalisation, 91 en phase périodique et 68 diagnostics dans le cadre d'une vente immobilière.



Les contrôles périodiques ont une validité de 10 ans maximum et une première vague a été réalisée en 2010-2011 lors de la création du SPANC. Afin d'anticiper un accroissement considérable de l'activité du service avec l'arrivée à échéance de ces premiers contrôles, il a été décidé de confier cette prestation à un tiers. En 2022, une nouvelle consultation a été lancée au

terme du marché, c'est la société ACE assainissement qui a été
suivantes :

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 045-200068278-20230919-2023166D-DE

Diagnostics des installations d'assainissement non collectif existantes selon descriptif
du contrat

Durée : 3 ans

Montant du marché : à prix unitaires

Diagnostic pour un contrôle initial : 94,90 € HT

Diagnostic pour un contrôle périodique : 94,90 € HT

Diagnostic pour un contrôle d'une vente immobilière : 94,90 € HT

Diagnostic pour un litige : 94,90 € HT

Rendez-vous non honoré : 49,90 € HT

La voirie intercommunale représente **440 kilomètres** selon les éléments dont nous disposons actuellement (relevé ATESAT), 240 km sur le territoire de l'ex CCCB et 200 km sur le territoire de l'ex CCCC. La CCCB avait transféré 85 % de la voirie goudronnée hors agglomération sans transfert de charge.

REGLEMENT DE VOIRIE

Un règlement de voirie a été adopté le 16 juillet 2019.

Ce règlement concerne l'ensemble des voies communales qui ont été reconnues d'intérêt communautaire selon la définition retenue par le conseil, y compris les voiries des zones d'activités.

Il définit les interventions qui incombent à la communauté de communes et celles qui restent à effectuer par les communes (interventions d'urgence telles que le rebouchage des nids de poule). En ce qui concerne les travaux lourds, toute création d'une nouvelle voie est automatiquement de compétence communautaire. Les pouvoirs de police sont, quant à eux, conservés par les Maires.

Il rappelle que les voiries doivent être classées dans le domaine public communal ; en effet une voie classée « chemin rural » et donc appartenant au domaine privé de la commune ne peut pas être intégrée à la voirie d'intérêt communautaire.

Les précisions suivantes sont apportées :

- l'entretien des nids de poule incombe aux communes ;
- la voirie des hameaux est bien comprise dans la définition de la voirie d'intérêt communautaire, dès lors qu'elle est revêtue.

TRAVAUX

Les communes ayant bénéficié de travaux sont : Adon, Autry le Châtel, Batilly-en-Puisaye, Beaulieu-sur-Loire, Bonny sur Loire, Breteau, Briare, Cernoy-en-Berry, Champoulet, Châtillon-sur-Loire, Dammarie-en-Puisaye, Escrignelles, Faverelles, Feins en Gâtinais, La Bussière, Ouzouër-sur-Trézée, Pierrefitte-ès-Bois et Saint-Firmin-sur-Loire pour un montant total de 698.131,50 € HT (en 2021 : 677 259,40 € HT, en 2020 : 528 657,30 € HT).

Adon

Les Rondeaux 3040,00 €

Autry le Châtel

Bruyères 19 960,00 €

Le Grand Renard 10 145,00 €

VC 1 le Cormier 3 765,00 €

Batilly en Puisaye

La Déverterie 5 199,00 €

La Torterie 8 650,00 €

Beaulieu sur Loire

VC 47 chemin de Ronde à Assay 6 600,00 €

Les Gauvins 11 520,00 €

VC 36 Chemin des 4 Chênes (crottets) 8 620,00 €

VC 40 les Henrions 16 960,00 €

VC 39 13 450,00 €

VC 46 16 750,00 €

VC 90 le Jarlats 6 030,50 €

VC 34 Route de Savigny 6 970,00 €

Bonny sur Loire

VC 1 Bordebure	10 810,00 €
VC 11	21 250,00 €
VC 10 les Loups	4 450,00 €

Breteau

Les Plaindesses	11 670,00 €
VC 2 Route de Dammarie	1 000,00 €

Briare

Route du bois Curé au Chesnoy	12 810,00 €
La Vaudelle busage et renforcement talus	3 912,00 €

Cernoy en Berry

Les Loups	11 470,00 €
La Piolée	9 210,00 €
Les François	9 350,00 €
Corcène	5 710,00 €
La Ferrandière	4 010,00€

Champoulet

VC 4 la Métairie Neuve	452,50 €
------------------------	----------

Châtillon sur Loire

VC 45 des Bruyères	13 550,00 €
VC 36 des Fourreaux	50 290,00 €

Dammarie en Puisaye

Maillebois	58 992,50 €
Les Plains	17 295,00 €
La grande Métairie	2 875,00 €

Escrignelles

VC 6	27 898,00 €
VC 3	56 970,00 €
VC 5 la Gazonne	1 276,00 €
VC 10 la Bazonnaire	1 800,00 €

Faverelles

Les Guillots	18 717,00 €
Route d'Arquian	14 107,00 €
Route des Sadiers	2 210,00 €

Feins en Gâtinais

VC 4 Chemin des Copeaux	14 110,00 €
-------------------------	-------------

La Bussière

Route d'Escrignelles	1 800,00 €
----------------------	------------

Ouzouër sur Trézée

VC 12 Le Saint Aubi	47 270,00 €
VC 10 La Gibardière	19 509,50 €

Pierrefitte ès Bois

VC la Taille du Dimanche	15 100,00 €
VC la Taille d'Enfer	8 830,00 €
VC La Cour	2 812,50 €

Saint Firmin sur Loire

VC 44 la Marinière	17 050,00 €
VC le Petit Plessis	6 830 ,00 €
VC Montifault	8 300,00 €

Le marché à bons de commande a été renouvelé en 2022. Ce marché sur 4 ans permet de bénéficier de prix unitaires compétitifs.

PONT DE MAIMBRAY – BEAULIEU-SUR-LOIRE

Le pont sur la Venelle fera l'objet d'une rénovation. En 2022, les études et recherches de subventions ont été menées, les travaux étant prévus en 2023.

CONVENTION ENTRETIEN DE VOIE MITOYENNE

Les communes de POILLY LEZ GIEN et d'AUTRY LE CHATEL partagent l'entretien de la voie mitoyenne suivante :

- Chemin ou route des Bruyères (POILLY LEZ GIEN) / VC 27 Les Bruyères (AUTRY LE CHATEL)

La commune d'Autry-le-Châtel a transféré la compétence de la voirie à la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye.

Afin d'optimiser les actions menées sur cette voie mitoyenne, la répartition de la gestion et de l'entretien sera fait sous forme d'une convention.

Aucun transfert de propriété de ban communal n'est opéré.

Les deux communes autorisent la Communauté de Communes BERRY LOIRE PUISAYE à gérer la chaussée et les dépendances de la voie suivante, située sur leurs territoires :

- VC 27 les Bruyères (Autry le Châtel) ou route des Bruyères (Poilly-lez-Gien) sur une longueur de 410m à partir de la RD 53 jusqu'à la limite des parcelles B42/B44.

La commune d'AUTRY LE CHATEL autorise la Commune de POILLY LEZ GIEN à gérer la chaussée et les dépendances de la voie suivante, située sur leurs territoires :

- VC 27 les Bruyères (Autry le Châtel) ou route des Bruyères (Poilly Les Gien) sur une longueur de 380 m à partir de la limite des parcelles B42/B44 en direction des Bruyères jusqu'au niveau de la RD 940.

Les communes auront toujours la charge des missions non transférées aux communautés de communes telles que la signalisation verticale, le fauchage, le service hivernal, etc.

CENTRE AQUATIQUE L'ILE VERTE

Ouverture de la piscine après rénovation

Travaux de rénovation réalisés de mai 2020 à avril 2022 (la piscine a été fermée du 31 décembre 2019 au 13 avril 2022), réouverture au public le 19 avril 2022

Chantier démarré en pleine crise Covid (ordre de service de démarrage au 18 mai 2020 au sortir du 1er confinement)

Subvention : 1 291 100 €

Etat (DETR) : 100 000 €

Région (CRST Pays du Giennois) : 391 100 €

Département (contrat départemental volet 2) : 800 000 €

Maître d'œuvre : le cabinet GRUET et V+C Architecture

Montant total des travaux : 2 476 728,88 € HT

En ajoutant les études, honoraires, etc. : opération totale de 3 064 156,51 € HT



Inauguration le 2 septembre 2022

Concession de service public

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 045-200068278-20230919-2023166D-DE

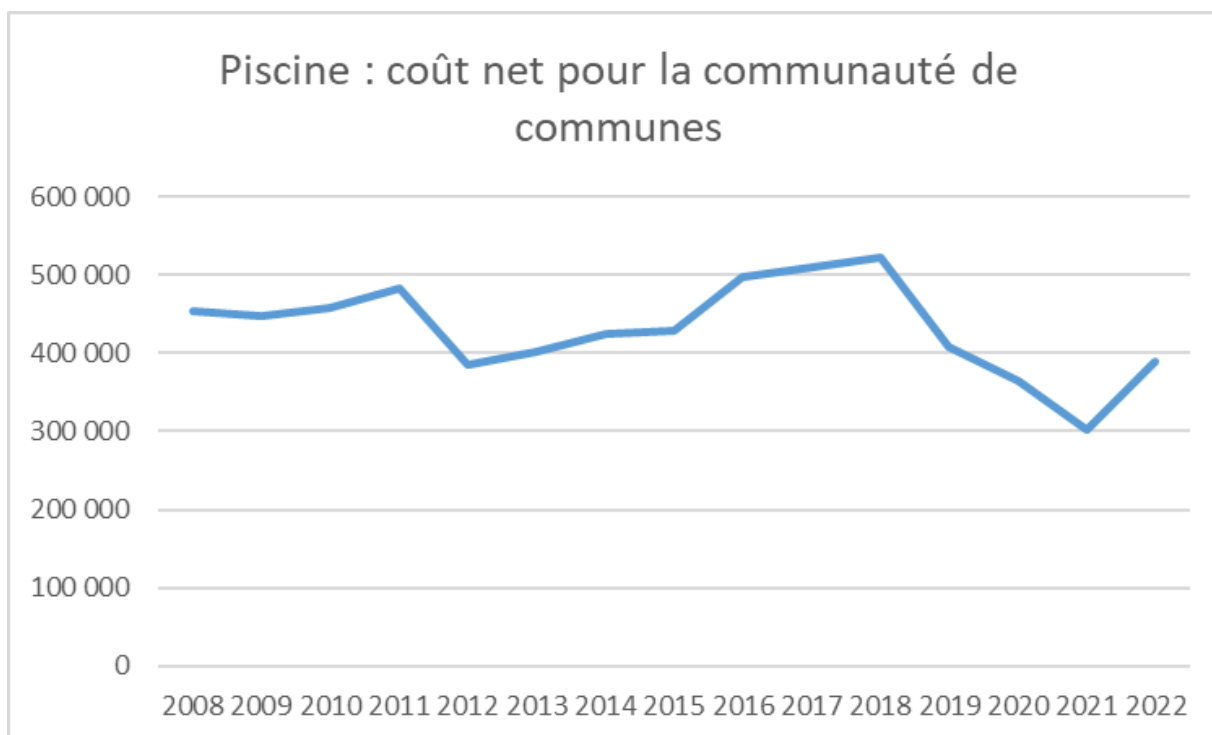
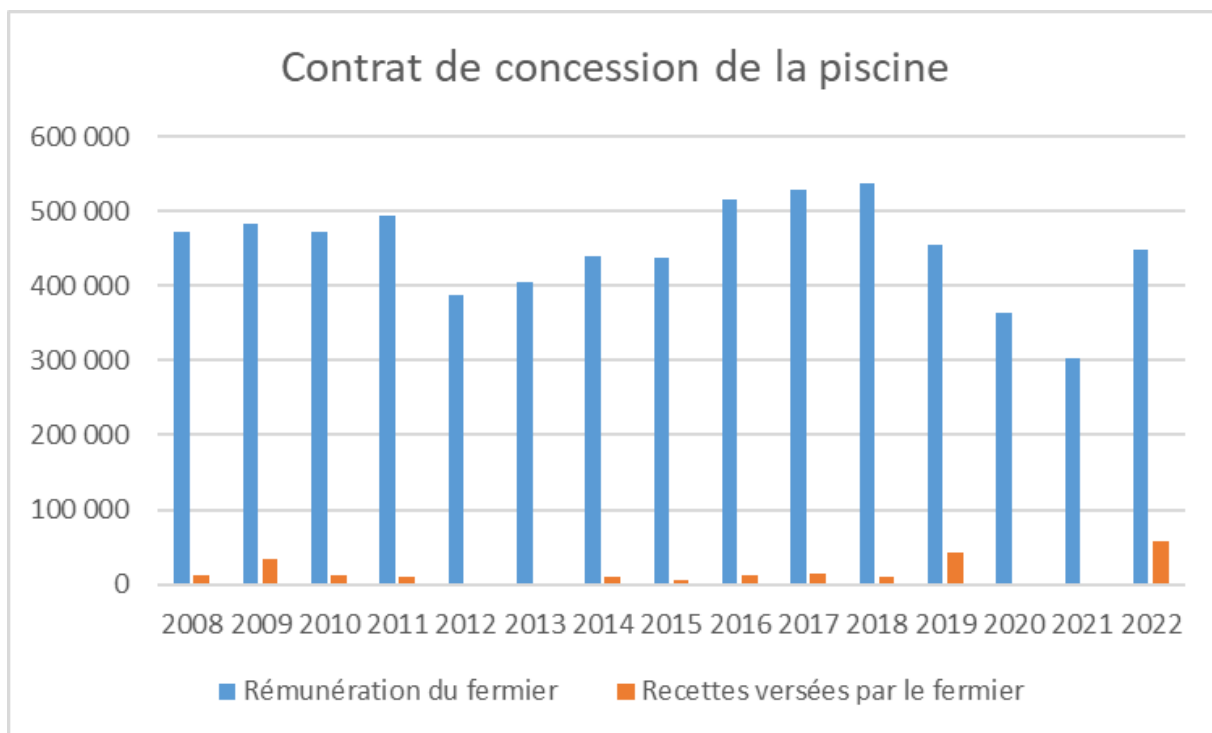
Le centre aquatique des Prés Gris est exploité par la société RECREA par voie de concession de service public, sous le nom commercial « L'Île Verte ».

La société RECREA a été retenue, après analyse des offres, pour la période 2019-2023.

L'établissement a été fermé en 2020 et 2021 pour travaux.

Le coût annuel pour la communauté de communes a été de 448 113 € (hors indexation) en 2022, avec une réouverture mi avril 2022 suite aux travaux.

La société RECREA remet chaque année son rapport d'activité qui est consultable au siège de la communauté de communes.



LES BATIMENTS SPORTIFS

Salle de sport à Autry-le-Châtel

La salle de sport a été mise en service en novembre 2018.

Elle est utilisée par l'école d'Autry-le-Châtel, l'accueil de loisirs, plusieurs associations (gym, badminton, hand-ball, aikido, yoga) et le relais petite enfance (ex RAM) pour ses ateliers. Les associations bénéficient de la gratuité dès lors que 70 % de leurs pratiquants sont domiciliés dans le territoire intercommunal.



Gymnase intercommunal à Châtillon-sur-Loire

Suite à la fusion avec la Communauté de communes de Châtillon-sur-Loire, la Communauté de communes a intégré le gymnase intercommunal de Châtillon-sur-Loire utilisé principalement par le collège et les associations locales.



Nouvelle Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Un territoire dynamique, avec des dispositifs qui se sont succédés depuis 20 ans : **près de 380 ménages de propriétaires occupants accompagnés en 20 ans.**

Le territoire a toujours été très dynamique en matière de politique d'amélioration du parc privé ancien, avec la succession, depuis plus de 20 ans, de plusieurs opérations. Ces dispositifs étaient déjà portés à l'échelle du même territoire de 20 communes, couvert à l'époque par un syndicat intercommunal, le S.A.R.B.P.L.

Les bilans de ces opérations ont été très positifs puisque l'OPAH 2002-2004 a permis l'amélioration de 237 logements répartis pour moitié entre propriétaires occupants et bailleurs. Puis le PIG (Programme d'Intérêt Général) 2006-2008 a permis la réhabilitation de 161 logements.

La dernière opération en date s'est déroulée du 1er avril 2015 au 31 mars 2020 grâce à deux renouvellements d'un an à l'issue de la période initiale de trois ans. Le bilan de la cinquième et dernière année est présenté ci-dessous.

En janvier 2021, le conseil communautaire a adopté les objectifs suivants :

- Privilégier les aides aux propriétaires occupants compte tenu du nombre de ménages modestes et très modestes dans le territoire communautaire,
- Soutenir les propriétaires bailleurs qui engagent des travaux importants et contribuent à l'amélioration de l'offre de logements,
- Contribuer fortement à résorber la vacance, notre territoire ayant un taux supérieur à la moyenne départementale,
- Soutenir les travaux de rénovation énergétique, afin d'améliorer le parc de logements anciens.

Les hypothèses d'intervention suivantes ont été retenues :

- Abondement de la communauté de communes aux travaux d'amélioration des logements :
 - o Propriétaires occupants : travaux dans les logements indignes et très dégradés, travaux de sécurité et de salubrité, travaux visant à des économies d'énergie et à l'amélioration des « passoires thermiques »,
 - o Propriétaires bailleurs : travaux dans les logements indignes et très dégradés, travaux d'amélioration,
- Abondement à raison de :
 - o Subvention de 8 % des travaux éligibles HT pour les propriétaires occupants
 - o Subvention de 5 % des travaux éligibles HT pour les propriétaires bailleurs
- Pas d'abondement au volet Adaptation, afin de privilégier les actions ci-dessus, et considérant que les propriétaires auront accès aux aides du P.I.G. départemental,
- Mise en place de primes sans conditions de ressources et cumulables :
 - o prime de sortie de vacance d'un montant de 2000 € (propriétaires occupants et propriétaires bailleurs),
 - o prime à l'accession à la propriété dans le parc ancien d'un montant de 2000 € (nouveaux propriétaires occupants),

Tel est le dispositif de la nouvelle OPAH qui a démarré le 1^{er} novembre 2021.

La société LOIRE FUTURE est chargée du suivi-animation de l'OPAH. Ses missions sont les suivantes :

- Mobiliser et informer le public : assurer la promotion auprès des propriétaires éligibles, sensibilisation à l'intérêt de la démarche,
- Mettre en place des outils de communication sur le dispositif par tout moyen (affichage, brochures, tenue de stands, contacts directs, etc.),
- Aider au montage des dossiers pour l'ANAH, incluant le diagnostic des logements, le conseil en rénovation, l'aide à l'analyse des devis de travaux, etc.,
- Apporter un conseil auprès de la communauté de communes dans sa politique de lutte contre le mal-logement et la vacance, apporter des éléments de connaissance du parc de logements,
- Effectuer un bilan régulier, participer au comité de pilotage, évaluer l'action.

Bilan de la première année :

(source Loire Future)

En cours au 31/10/2022

Dossiers non éligibles Assistance administrative	Dossiers éligibles (étude en cours)	Dossiers engagés (validés)
36	31	11

Dont 7 dossiers de demande d'urbanisme (DP) traités et réalisés

Assistance administrative :

Dossiers hors cadre technique OPAH – Suivi/Assistance assurée par Loire Future

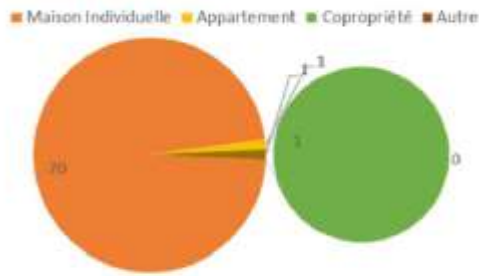
Dossiers éligibles (en cours) :

Dossiers en cours d'élaboration (projet de base accepté)

Dossiers déposés :

Dossiers instruits et engagés

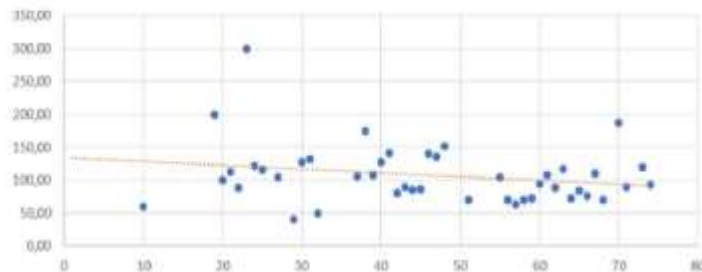
Nature des biens



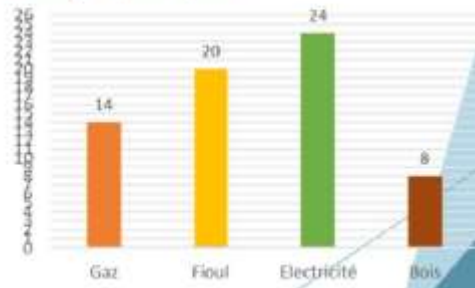
Epoques de construction



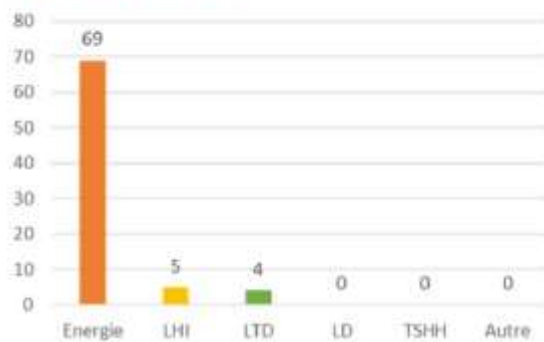
Surface habitable – moyenne 113 m²



Energie principale



Types de dossiers



Types de travaux



La quasi-totalité des dossiers concernent la rénovation énergétique

Les projets mobilisent en moyenne 3 à 4 corps d'état

La très grande majorité des entreprises intervenantes sont locales

Panier moyen TRAVAUX

36 140 €

Des projets conséquents

Montant moyen SUBVENTIONS

23 466 €

65%

avec Des montants de subventions importants

RESTE A CHARGE moyen

12 674 €

35%

mais Un reste à charge contraignant

Montant total des travaux engagés : 397 536 €, dont 331 922 € de travaux éligibles)

Montant total des subvention octroyées : 258 137 €,

dont abondements et primes OPAH/CCBLP : 40 554 € (soit 16 %)

Suivi des objectifs - Année 1

	Objectif	Engagé
Propriétaires bailleurs Toutes interventions	6	0
Propriétaires occupants LHI-LTD Logements insalubres, très dégradés	2	0
Propriétaires occupants LD-TSHH Logements dégradés, travaux de sécurité ou de salubrité	1	0
Propriétaires occupants Energie	12	11
TOTAL	21	11
Prime « sortie de vacance »	2	3
Prime « accession à la propriété »	4	4

• **3 projets de propriétaires bailleurs en cours de traitement**

• **3 dossiers LHI-LTD en cours de traitement dont 1 déposé**

• **Un dispositif de primes qui fonctionne !**

Suivi des objectifs - Année 1



	Objectif	Engagé	
AE prévisionnelles	361 042 €		
Dont aides aux travaux	332 991 €	170 109 €	51 %



	Objectif	Déposé	
AE prévisionnelles	81 175 €		
Dont aides aux travaux	67 480 €	40 554 €	60 %



	Objectif	Déposé	
AE prévisionnelles	74 000 €		
Dont aides aux travaux	74 000 €	10 500 €	14 %

Un effort supplémentaire doit être engagé sur les possibilités de financement du reste à charge

OPERATION « CŒUR DE VILLAGE »

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 045-200068278-20230919-2023166D-DE



Le 27 juillet 2017, le conseil communautaire a accepté de ~~soutenir financièrement~~ les communes qui s'engagent dans une opération de Cœurs de village par le versement d'un fonds de concours.

Un règlement détaillant les conditions d'attribution (dépenses éligibles, modalités d'attribution et de versement, taux et plafond, etc.) a été adopté.

Afin d'harmoniser la situation, une étude architecturale et urbanistique a été lancée dans le but de délimiter le périmètre des Cœurs de ville/village dans les 14 communes de l'ex-communauté de communes de Briare (ceci ayant déjà été réalisé avant 2017 par l'ex-communauté de communes de Châtillon-sur-Loire sur ses 6 communes).

Les communes concernées sont : Adon, Batilly-en-Puisaye, Breteau, Bonny-sur-Loire, Briare, Champoulet, Dammarie-en-Puisaye, Escrignelles, Faverelles, Feins-en-Gâtinais, La Bussière, Ousson-sur-Loire, Ouzouër-sur-Trézée et Thou.

Le taux du fonds de concours est fixé à 40 % de la dépense éligible, définie comme le montant des travaux HT diminué des autres subventions obtenues par la commune, cette dernière ayant donc à sa charge 60 % de la dépense éligible.

Le montant maximum du fonds de concours est fixé à 150 000 € par opération ou par tranche d'opération.

Après une année 2021 sans dossier, un dossier a été validé en 2022 :

- Châtillon-sur-Loire (travaux d'aménagement du Parc du Glacis) : montant éligible de 808 169,70 € HT, fonds de concours plafonné à 150 000 € déduction faite des subventions obtenues par ailleurs, conformément au règlement d'attribution du fonds de concours Cœurs de village.

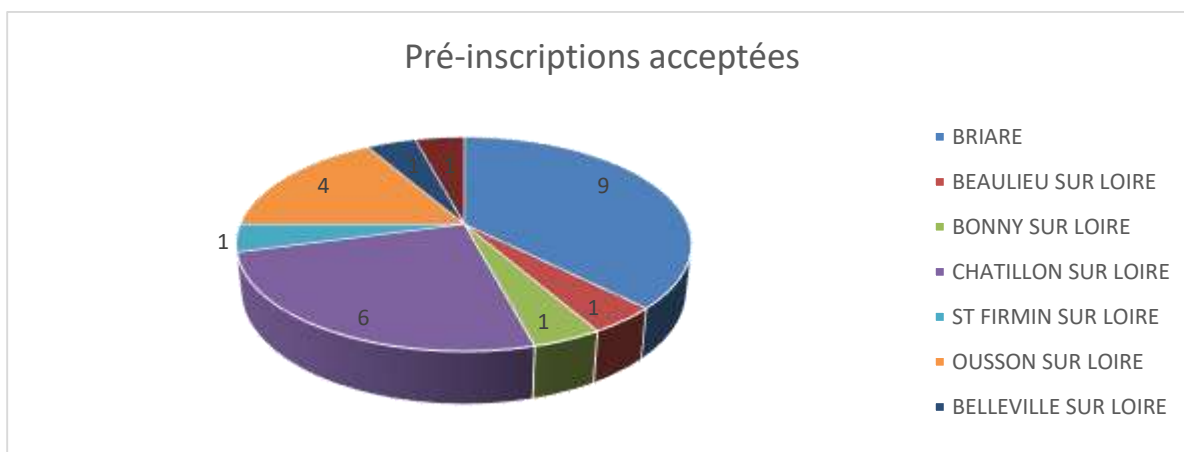
Les multi-accueils de Briare et Châtillon-sur-Loire

La CCBLP offre une capacité d'accueil de 46 places en multi-accueil (30 à Briare et 16 à Châtillon-sur-Loire).

Ouvert en novembre 2021, le multi-accueil de Briare a été inauguré le 1^{er} octobre 2022.



Les pré-inscriptions dans les multi-accueils :



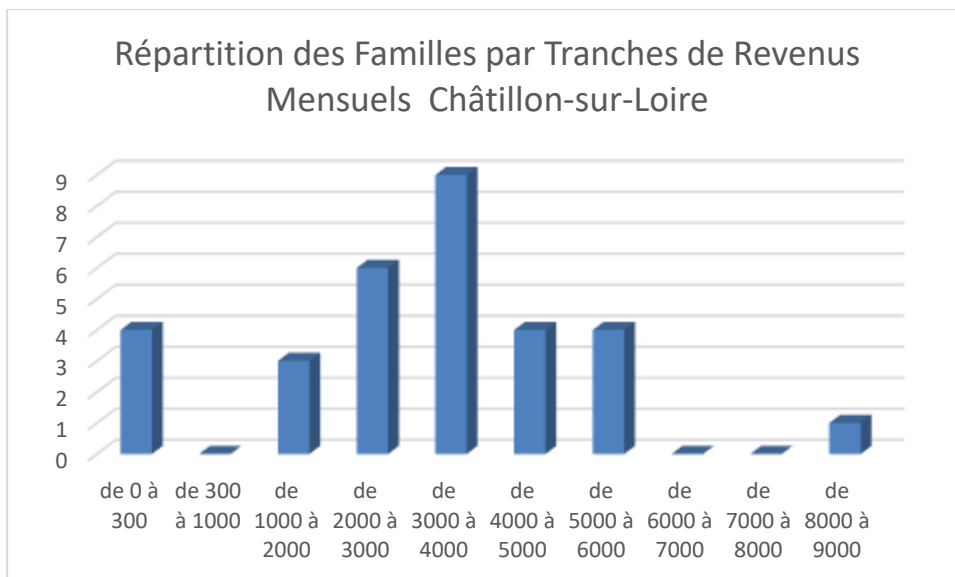


Pré-inscriptions refusées



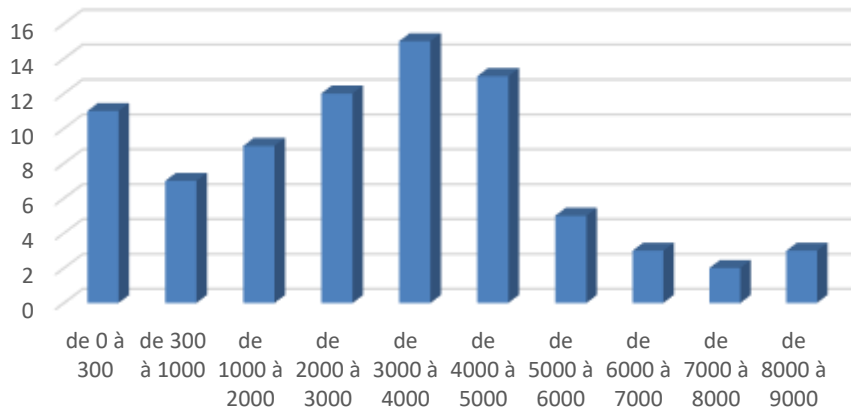
Observation : les pré-inscriptions refusées pour un accueil régulier se sont vus proposer un accueil occasionnel sur les multi-accueils ainsi qu'un accompagnement du Relais Petite Enfance afin de trouver un autre mode de garde pour leur enfant.

Répartition des familles par tranches de revenus



Observation : le taux de facturation moyen pour le multi-accueil de Châtillon sur Loire a été de 1.92€ de l'heure pour 196 jours et 29 332 heures d'ouverture annuelle.

Répartition des Familles par Tranches de Revenus Mensuels Briare



Observation : le taux de facturation moyen pour le multi-accueil de Briare a été 1.75€ de l'heure pour 246 jours et 73 800 heures d'ouverture annuelle.

Les repas :

Les repas sont livrés par la société Convivio.

Nous sommes livrés en liaison froide et nous nous chargeons de la remise en température en respectant les conditions d'hygiène et de sécurité. Nous notons également les prises de température de chaque barquette avant et après le réchauffage, et au moment du service.

Nous sommes peu satisfaits par la qualité et la quantité des repas, et par la diversité proposée. Nous avons le choix entre plusieurs textures (mixées, égrenées ou en morceaux) et la possibilité de remplacer la viande par du poisson ou de l'œuf pour les familles qui le demandent (environ 38%).

Les projets et activités proposées au quotidien :

Au cours du 2eme semestre 2022 l'équipe éducative a poursuivi son projet sur le thème de la nature au fil des saisons. Un carré potager et des ustensiles de jardinage ont été achetés pour compléter l'équipement.

Enfin en novembre grâce au SMICTOM, « le tri c'est parti », avec l'arrivée d'un composteur au multi-accueil de Briare.

- **Motricité fine**

Le développement de la motricité fine signifie que l'enfant utilise certains petits muscles des doigts et des mains pour faire des mouvements précis afin d'atteindre, d'agripper et de manipuler de petits objets. Le développement de cette motricité commence par le tout-petit qui porte les doigts à sa bouche, qui essaie d'attraper des objets, jusqu'à des gestes très précis pour les plus grands, comme l'enfilage de perles.

De nombreuses activités sont proposées aux multi-accueils pour que les enfants développent cette motricité, tout en prenant du plaisir.



Encastrement, enfilage, puzzles, gommettes

Pour les plus grands, nous proposons des activités ludiques qui leur demandent des gestes de plus en plus précis. En effet, ils utilisent d'abord des grosses pièces, puis des pièces de plus en plus petites, afin d'améliorer

leur précision. Chaque jeu propose des capacités de l'enfant.

Modelage (pâte à modeler, sable à modeler et pâte à sel) :



Pétrir, modeler, découper, aplatir, rouler, tourner, enfoncer et assembler :

A travers l'ensemble de ces actions, l'enfant muscle ses mains et ses doigts. Cela est très important pour améliorer sa motricité fine. Tout en s'amusant, il peut s'apaiser. Ces activités permettent également de développer le sens du toucher, la créativité et l'imagination.

Transvasement (eau, marrons, cailloux...).

Verser, renverser, remplir, vider, recommencer, transvaser :

Les enfants apprécient ces jeux de transvasement qui sont non seulement une source de plaisir mais aussi une mine d'apprentissages. En effet, ce sont des jeux qui évoluent au fur et à mesure que se développent les capacités et les compétences du tout-petit.

Au départ, il y a la sensorialité et le plaisir de toucher et de découvrir des textures différentes. Puis rentrent en jeu la motricité fine mais aussi l'autonomie.

Ces jeux permettent également le développement de la pensée logique, de l'imagination et de la concentration.



Peinture, dessin

Nous proposons aux enfants plusieurs supports (feuille, chevalet, tableau), plusieurs outils (craies, feutres, crayons, pinceaux, doigts...) pour qu'ils explorent au maximum leur créativité.

- Activités libres

Nous accordons une grande importance à laisser les enfants jouer librement. Un grand nombre de jeux différents sont à leur disposition. Nous veillons aussi à leur proposer régulièrement des jeux que nous sortons au fur et à mesure et que nous diversifions. Ces jeux favorisent le développement de l'intelligence, de l'imagination et de la motricité. Ils développent aussi les interactions entre les enfants.

- Psychomotricité :

Proposer à l'enfant un moment dans le parcours de psychomotricité a pour but de l'accompagner dans son autonomie par l'acquisition de gestes nouveaux et de perfectionner

ceux déjà effectués. De plus, par le jeu l'enfant exprime ses émotions, le mouvement est un moyen d'expression, surtout lorsque l'enfant ne parle pas encore. Les contacts sociaux, ensemble les enfants se stimulent et font de nouvelles expériences. En jouant et en s'amusant, ils découvrent qu'ils ont parfois besoin les uns des autres. Chaque activité psychomotrice proposée est adaptée en fonction de l'âge de l'enfant et de son envie. Nous donnons des consignes claires et simples aux enfants afin d'éviter que l'enfant se sente en difficulté ou en situation d'échec. Cela permet aux enfants d'apprendre à attendre leur tour pour avancer ou encore à respecter ses camarades en ne les poussant pas pour passer devant.

A l'intérieur de la structure ou à l'extérieur, l'enfant découvre et explore les possibilités de son corps en grimpant, en escaladant, en sautant ou en lançant.



➤ Chants, comptines, musique

Certaines comptines sont des rituels à des moments-clés de la journée : il y a les chansons pour se dire Bonjour, les chansons pour se dire Bon appétit, les berceuses pour s'endormir. Chaque jour, nous nous retrouvons sur le tapis pour un moment de chants. Les comptines sont choisies en fonction des saisons, du thème de l'année et des envies des enfants. Ils ont grand plaisir à imiter les gestes des autres.

Les enfants découvrent également la musique avec la manipulation de petits instruments.

➤ Histoires et conteuse

Nous racontons tous les jours des histoires aux enfants. Que ce soit en groupe avant le repas ou en individuel quand l'enfant le demande. Les enfants ont aussi à leur disposition des livres qu'ils peuvent manipuler et regarder.

Lire des histoires aux enfants favorise le développement de leur langage, de l'imagination et de la curiosité. Cela encourage également les interactions et renforce les liens d'attachement.

Les temps forts partagés par l'ensemble du Service Petite Enfance

- Eveil musical tout au long de l'année
- Semaine de la Petite Enfance sur le thème (re) trouvailles
- Spectacle de fin d'année : Ernest et le violon



Les partenariats

Nous accueillons des enfants envoyés par le service de la PMI du département et avons des échanges réguliers avec les travailleurs sociaux de cet établissement. Ils sont accueillis via la convention qui nous lie au département.

Pour le nettoyage de la structure, en complément de l'agent de Briare nous faisons appel aux services de la société DS Loiret.

La journée pédagogique

En 2022 la journée pédagogique a été consacrée au portage. Tous les professionnels ont eu à la fin de cette dernière un certificat les autorisant à porter les enfants au sein des multi-accueils via un équipement de portage physiologique.



Le Relais Petite Enfance

Le relais a été ouvert 239 jours sur les 12 mois de l'année.

Répartition des assistants maternels par communes :

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le



ID : 045-200068278-20230919-2023166D-DE

Statistiques Générales Assistants Maternels par Commune					
Commune	Nombre d'assistants maternels agréés au 31/12/2022	Nombre d'assistants maternels en activité au 31/12/2022	Nombre d'assistants maternels en arrêt définitif sur la période	Nombre d'assistants maternels en arrêt provisoire au 31/12/2022	Nombre total de places agréées au 31/12/2022
AUTRY LE CHATEL	7	7	0	0	25
BEAULIEU SUR LOIRE	5	3	1	2	18
BONNY SUR LOIRE	7	7	0	0	21
BRIARE	16	14	1	2	53
CERNOY EN BERRY	2	1	0	1	8
CHATILLON SUR LOIRE	20	20	1	0	73
LA BUSSIÈRE	4	4	1	0	15
OUSSON SUR LOIRE	1	1	0	0	4
OUZOUER SUR TREZEE	5	5	1	0	10
ST FIRMIN SUR LOIRE	1	1	0	0	4
Nombre total d'assistants maternels agréés au 31/12/2022 :					68
Nombre total d'assistants maternels en activité au 31/12/2022 :					63
Nombre total d'assistants maternels nouvellement agréés sur la période :					0
Nombre total d'assistants maternels en arrêt définitif sur la période :					5
Nombre total d'assistants maternels en arrêt provisoire au 31/12/2022 :					5
Nombre total de places agréées au 31/12/2022 :					231

Observation : on s'aperçoit que le nombre d'assistants maternels est en déclin sur notre territoire toute comme au niveau national.

Nombre de demandes formulées par les familles au Rpe en 2022 concernant la recherche d'un mode de garde :

	Nombre de demandes spécifiques	Nombre d'assistants maternels acceptant l'accueil
en horaires spécifiques/atypiques (avant 07h00, après 20h00, le week-end, jours fériés)	12	1
en urgence	4	3
d'enfants en situation de handicap	2	1
en périscolaire	8	3
autres demandes	1	1

TOTAL demandes spécifiques : 27 demandes

Observation : l'offre d'accueil chez les assistants maternels n'est pas en adéquation avec la demande.

Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur
Nombre de contacts reçus de familles en 2022 concernant le rôle d'employeur, les démarches à faire, le contrat de travail : 77

Observations : Les parents employeurs n'ont pas forcément conscience des enjeux liés à l'emploi d'assistant maternel. On se rend compte que la majorité des appels et rendez-vous concernent des problématiques de fin de contrat ou différents liés au paiement.

Les animateurs vont sensibiliser les familles à prendre contact avec eux avant la signature du contrat afin qu'il comprenne mieux leur rôle et les responsabilités liés à cet emploi.

Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels :

Informations sur ...	Nombre de séances en ...	
	Entretiens individuels (présentiel, visio, téléphone)	Réunions collectives ou conférences thématiques
Les conditions d'accès et d'exercice du métier	10	0
Les passerelles entre les différents métiers	0	0
Le droit du travail	1	0
Les formations continues	11	0
Le fonctionnement du Rpe	1	0
Les besoins de l'enfant (sommeil, alimentation...)	1	0
L'éveil et le développement du jeune enfant (aménagement de l'espace, étapes du développement, compétences langagières, sociales, pré-mathématiques, lecture partagée...)	1	5

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 045-200068278-20230919-2023166D-DE

Berger
Levrault

Observation : les assistants maternels prennent contact directement au Relais en fonctions des problématiques rencontrées.

Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques
Organiser des ateliers d'éveil :

Nombre d'ateliers d'éveil, animations proposées aux enfants en présence du professionnel organisés en 2022 :	174	ateliers d'éveil
Combien de temps le RPE consacre t'il en moyenne chaque semaine à l'organisation de ces ateliers d'éveil (préparation, rangement, nettoyage, transport...)?	10,0	heures
En moyenne quelle est la durée hebdomadaire des ateliers d'éveil (hors préparation, rangement, ...)?	12,0	heures

Observation : les ateliers d'éveil ont lieu tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis hors vacances scolaires sur les communes de Autry-le-Châtel, Beaulieu-sur-Loire, Bonny-sur-Loire, Briare, Châtillon-sur-Loire et Ouzouier-sur-Trézée.

Les partenariats

Un partenariat vient d'être instauré avec la bibliothèque de Bonny-sur-Loire, et se poursuit avec la bibliothèque de Briare.

Le Relais est inscrit dans le réseau RPE 45 créé par la CAF qui permet les échanges et les analyses de la pratique de communs avec les autres Relais de proximité.

Le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP)

Présentation

Ce lieu, ouvert depuis septembre 2020, fonctionne le mercredi matin à Briare de 9h00 à 11h30 et le jeudi après-midi à Châtillon-sur-Loire de 14 h 00 à 16 h30.

Nombre d'heures de fonctionnement	304:00
Nombre d'heures d'ouverture au public	203:00
Nombre d'heures d'organisation	107:00
Nombre d'heures de préparation, de rangement et débriefing des séances	84:00
Nombre d'heures d'analyse de la pratique et / ou de supervision	16:00
Nombre d'heures de réunion d'équipe et de travail en réseau	7:00

Cet espace de jeux et de partage est ouvert aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou grand(s)-parent(s). Les futurs parents peuvent également y participer. L'accès est libre, gratuit, sans réservation et anonyme. Seuls l'âge et le prénom de l'enfant sont demandés et notés sur un tableau blanc.

Les familles

En 2022, au pôle de Briare 20 familles sont venues au LAEP dont 11 nouvelles. 27 enfants ont fréquenté ce lieu de manière régulière ou non.

Au pôle de Châtillon-sur-Loire, 8 nouvelles familles ont été accueillies avec 10 enfants au total.

Ces familles ont été orientées par le service de la PMI, les multi-accueils ou via une recherche internet essentiellement. Cette année, moins de mixité, uniquement des mamans et des enfants. Nous avons accueilli des enfants de 2 mois à 6 ans. Pour certains d'entre eux, ces rendez-vous sont hebdomadaires et très importants. La souplesse des horaires et le fait de ne pas avoir à s'inscrire permettent aux familles d'y rester toute la matinée ou l'après-midi ou seulement une demi-heure en fonction de leur désir et/ou de leur besoin. Les arrivées étant échelonnées, nous devons toujours nous rendre disponibles pour accueillir les nouveaux arrivants. Nous avons pu remarquer que la majorité des accueils avaient lieu à partir de 16 h (après la sieste pour de nombreux enfants ou après l'école).

Nous accordons une attention particulière à ce moment aussi bien pour les enfants que pour les adultes.

Les temps fort de 2022

- La formation suite au départ de 2 accueillantes, deux professionnelles et une bénévole ont bénéficié d'une formation de 3 jours « LAEP-Cadre Spécifique et posture de l'accueillant ». Cette formation, animée par les services de la CAF, ont permis aux nouvelles accueillantes de la structure de rencontrer d'autres accueillants en LAEP et d'échanger sur les différentes pratiques. Ainsi chaque bénévole acquiert une compétence pour ce temps d'accueil en duo salariés/bénévoles dans ces actions de soutien à la parentalité.

Les différents objectifs de cette formation étaient :

- Comprendre le cadre spécifique d'un LAEP et saisir la pertinence de ce dispositif, pour l'enfant et son parent.
- Connaître les concepts de base d'un LAEP (référentiel CAF)

- Se représenter le rôle et la fonction de l'accueillant, afin de mieux appréhender la posture spécifique de l'accueillant.

- Le réseau LAEP Nous avons intégré le réseau LAEP centre val de Loire. Cette année nous avons participé à 3 réunions en visio-conférence. Ces rencontres permettent une inter connaissance des différents LAEP et aussi d'échanger sur des thématiques transversales autour de la parentalité. Elles sont animées par la CAF, cependant l'objectif 2022 est que les différents LAEP deviennent acteurs du fonctionnement de ce réseau.

Observation : nous devons continuer à développer notre visibilité sur le territoire. Le développement du LAEP sur la commune d'Ouzoïer-sur-Trézée devrait se faire en 2023.

Les actions parentalité

- Tout au long de l'année, des cafés des parents sont proposés au sein des deux multi-accueil. Les thèmes sont divers et variés en fonction des envies des familles et des besoins repérés.

- Dans le cadre du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), 4 tables rondes ont été proposées avec les thèmes suivants :

- Fratrie sans jalousie ni rivalité : on peut en rêver non ?
- Comment accueillir les émotions de l'enfant ?
- L'agressivité chez le jeune enfant : morsures, griffures, gestes violents pourquoi réagit il ainsi ?

Lors des semaines de la parentalité la communauté de communes Berry Loire Puisaye a proposé diverses actions comme :

- Initiation et échanges autour du portage
- Formation éveil et signe

- Cercles mamans/bébés

Présentation :

Pour les futures mamans ou les mères en post-partum, en groupe, les femmes bénéficient d'un espace de parole sécurisé et bienveillant. Avec soutien et sans jugement, chacune peut poser des mots sur son expérience et profiter des confidences des autres. Elles peuvent s'adresser à elle-même, à leur bébé, aux autres, présents ou non. Du partage des soucis du quotidien aux histoires plus intimes, la sécurité du cadre de ce cercle garantit à chaque participante d'expérimenter la sororité et le non-jugement. Plus qu'une discussion, cet espace confidentiel permet surtout l'écoute inconditionnelle de soi et des autres. L'objectif de ce cercle est de créer du lien social entre des femmes qui peuvent se sentir très seules dans leurs expériences et de leur donner confiance dans leurs capacités de femmes et de mères.

En 2022, 12 cercles ont été proposés qui ont accueilli 10 familles différentes

Observation : Petit à petit le cercle mamans/bébés commence à se faire connaître grâce au bouche à oreilles des mamans y ayant participé.

La présence des familles, bien que fluctuante, montre un intérêt sur notre territoire pour ce type d'action.

En 2023, des thématiques vont être proposées lors des rencontres.

L'ESPACE DE VIE SOCIALE ITINERANT (EVS)

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 045-200068278-20230919-2023166D-DE



L'Espace de Vie Sociale itinérant est une **structure d'accueil de proximité** qui s'adresse à tous les habitants du territoire Berry Loire Puisaye dans leur diversité.

Ses actions sont donc variées, adaptées aux besoins des habitants. Celles-ci sont construites en fonction des besoins identifiés localement auprès de la population et à son initiative.

Ce dispositif est soutenu par la Caf du Loiret, la Communauté de communes Berry Loire Puisaye et la MSA du Loiret.

L'EVS regroupe :

- **Cultur'Ados** : un service qui propose des accueils adaptés aux adolescents, ainsi qu'un programme d'activités, de sorties culturelles, sportives, manuelles, ludiques ou scientifiques, des interventions ludiques et pédagogiques dans les collèges du territoire, ainsi que des séjours vacances.
- **Espace initiatives habitants** : ayant pour objectif de permettre l'échange, le partage d'idées, de projets, ainsi qu'à l'accompagnement de ceux-ci, cette organisation met en place des rencontres régulières destinées aux habitants de la communauté de communes, quel que soit leur âge.
- **Sorties familles** : comme son nom l'indique, l'EVS propose également des sorties familiales à travers ses plannings, dans le but de favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre (avantages tarifaires, arrangements pour la mobilité ...)
- **Café/thé des parents** : Ces petits moments de rencontre conviviaux sont destinés aux parents de la communauté de communes ayant des enfants scolarisés, dans l'optique de favoriser les échanges d'expérience, de partager au sujet d'éventuelles difficultés rencontrées, la mise en commun de solutions à ces problèmes, la lutte contre l'isolement, le harcèlement ...
- **Ludomobile** : C'est une ludothèque (collection de jeux de société) itinérante. Nous nous déplaçons régulièrement sur l'ensemble du territoire pour vous proposer des moments ludiques et conviviaux entre amis, famille...



La résidence autonomie Les Myosotis est un service géré par la communauté de communes Berry Loire Puisaye.

Cette résidence pour personnes âgées de 74 appartements est un ancien « foyer logements » dont les bâtiments appartiennent au groupe VALLOIRE HABITAT.

L'établissement dispose de son propre rapport d'activité qui est consultable au siège de la communauté de communes ou en ligne sur le site internet www.cc-berryloirepuisaye.fr

Rénovation – reconstruction de la résidence autonomie Les Myosotis

La communauté de communes a fait le choix de construire de nouveaux locaux pour accueillir les résidents dans un établissement neuf.

Le 25 octobre 2022, suite au choix d'une construction sur un nouveau terrain, un appel à candidature a été lancé auprès de toutes les communes du territoire afin qu'elles proposent un emplacement. Le cahier des charges de l'appel à projet spécifiait la taille minimale requise et un certain nombre de conditions de viabilisation. Il était demandé un engagement officiel du conseil municipal des communes candidates.

Deux candidatures ont été enregistrées : celle de Beaulieu-sur-Loire et celle de Châtillon-sur-Loire.

Le conseil communautaire a décidé de retenir la candidature de la commune de Beaulieu-sur-Loire (site du Gratte-Chien) pour la reconstruction de la résidence autonomie Les Myosotis.

Contrat société SER

Après avis d'appel public à la concurrence sur le profil d'acheteur et sur le B.O.A.M.P. en date du 17 novembre 2021, il a été décidé d'attribuer à la société SUD EST RESTAURATION (71) le marché portant sur des prestations de restauration collective à la Résidence autonomie Les Myosotis, à compter du 1er février 2022 et pour une durée de 2 ans, conformément au cahier des charges de la consultation, aux conditions tarifaires suivantes :

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 045-200068278-20230919-2023166D-DE



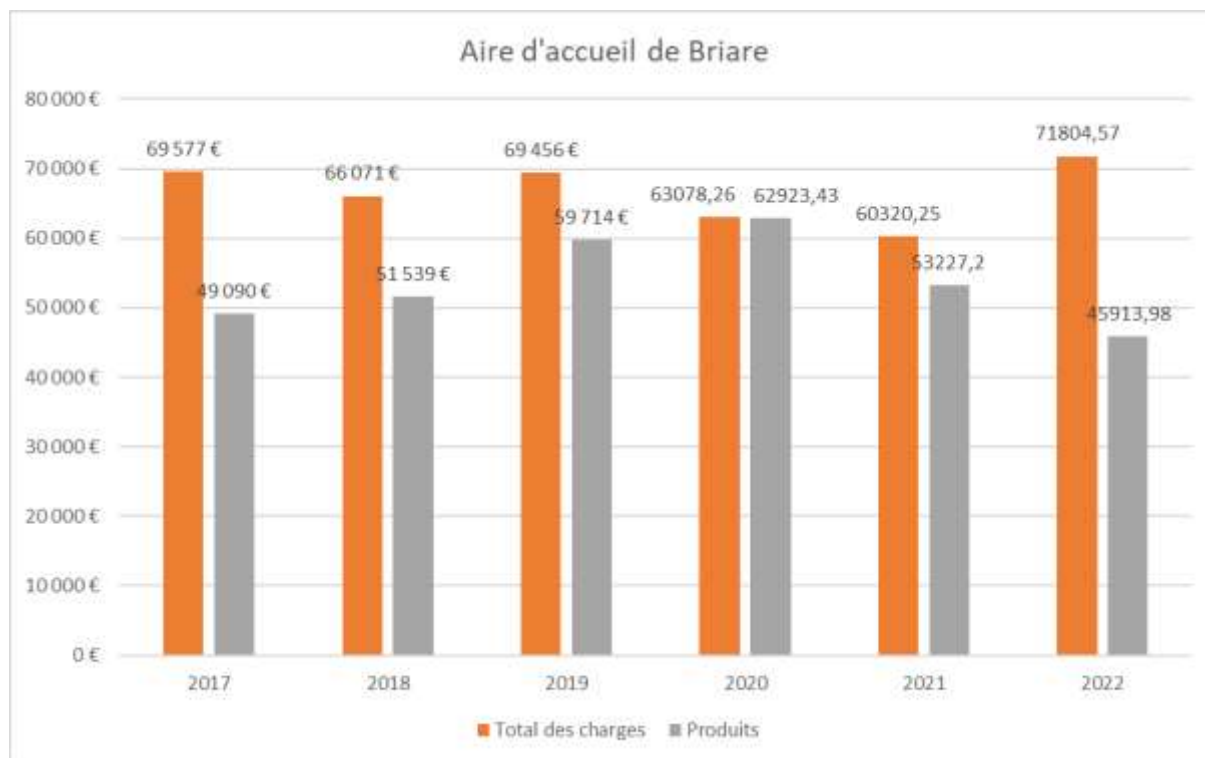
L'aire d'accueil, située à Briare, propose 12 emplacements pour 24 places au total (2 emplacements par famille).

L'année 2022 a été marquée par une baisse du taux d'occupation, expliquée par plusieurs facteurs :

- Des départs suite à la crise sanitaire (une fois les restrictions levées),
- Moins de chantiers dans les centrales nucléaires

En outre c'est un phénomène constaté au niveau national dans les aires d'accueil.

Cela se traduit par une baisse des recettes :



Bilan de l'activité 2022 :

Nombre de journées de places disponibles : **8 760**

Nombre de journées de places occupées : **4 804**

Soit un taux d'occupation de **55 %**

Nombre total de personnes : **120 dont 55 enfants**

Durée des séjours (moyenne par ménage) :

- Moins de 15 jours : **4**
- De 15 jours à 6 mois : **22**
- Plus de 6 mois : **3**

Tarifs :

Ils s'établissent comme suit :

- Emplacement : 3,30 € par jour
- 2ème caravane : 1,65 € par jour
- Coût des fluides : selon consommation
 - Eau : 3,25 € / m3,
 - Electricité : 0,25 KWh



Historique et fonctionnement

Ce service mis en place début 2020 connaît un succès croissant, avec une augmentation continue du nombre de personnes accompagnées.



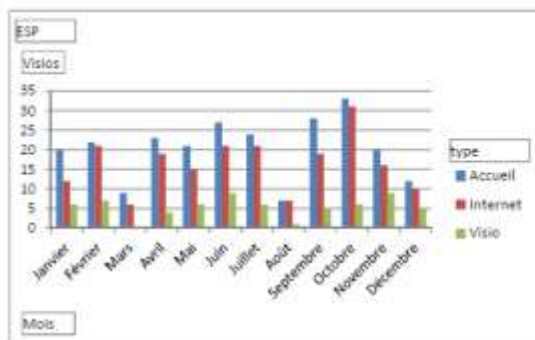
Statistiques 2022 :



Espace Service Public Berry Loire Puisaye (I)



Visio **64**



Accompagnement **508**

Accueil **246**
 Internet **198**

	CARSAT CENTRE VAL DE LOIRE	6
	CPAM DU LOIRET	20
	CAF DU LOIRET	21
	ADIL-EIE	0
	Maison de la Justice et du Droit	17
	DRFIP	0
	DRFIP Montargis	0
	DRFIP Pithiviers	0
	DRFIP Gien	1
	DRFIP Orléans Coligny	0
	DRFIP Orléans la Source	0

Mise à jour
 31/12/2022

Maison de santé pluridisciplinaire François Rabelais à Châtillon-sur-Loire



Suite à la fusion avec la Communauté de communes de Châtillon-sur-Loire, la Communauté de communes gère le bâtiment de la maison de santé « François Rabelais » de Châtillon-sur-Loire.

Cette structure accueille une douzaine de praticiens de santé : 3 médecins, un cabinet d'infirmiers, de kinésithérapeute, une sage-femme, une diététicienne, une orthophoniste, une pédicure-podologue, et depuis avril 2022 une ophtalmologue et une orthoptiste.

Restos du cœur à Châtillon-sur-Loire

Depuis 2019, la communauté de communes met à disposition des Restos du Cœur un local situé dans la zone d'activités des Champoux à Châtillon-sur-Loire. Le local est mis à disposition gratuitement mais l'association prend à sa charge les factures d'électricité, chauffage, etc.

L'association a sollicité la communauté de communes pour disposer d'un mobil-home car il y avait un manque de place. Cet investissement a été réalisé par la communauté de communes et installé fin 2022.

Centre médico-social de Châtillon-sur-Loire



Le Centre Médico-Social offre des bureaux pour des permanences des services publics à caractère social (aides à domicile, assurance maladie, services sociaux départementaux, visites médicales...), une salle de réunion, une salle polyvalente en location à destination des particuliers et les locaux du multi-accueil « Frimousses de Loire ».

La communauté de communes est compétente en matière de transports scolaires et périscolaires.

Transports scolaires

Ramassage scolaire

La communauté de communes est « autorité organisatrice de second rang » (AO2). A ce titre, elle est l'interlocuteur de la Région pour tout ce qui concerne le transport des élèves.

Elle est également chargée de faire appliquer le règlement sur la sécurité et la discipline dans les transports scolaires en cas de signalements d'indiscipline.

- A destination des collèges de Briare et Châtillon-sur-Loire
- A destination des écoles primaires du territoire, transports hors agglomération.

Piscine

La Communauté de communes assure le transport des élèves des écoles primaires du territoire vers les piscines de Briare, Belleville-sur-Loire et Gien, dans le cadre des séances scolaires.

Coût total en 2022 : **21 038,92 €**

Sont concernées habituellement les écoles de Bonny, Ouzouër-sur-Trézée, La Bussière, Gustave Eiffel - Gaime de Briare, Adon, Ousson-sur-Loire, Pierrefitte-ès-Bois, Châtillon-sur-Loire, Beaulieu-sur-Loire et Autry-le-Châtel.

Projets pédagogiques

La communauté de communes assure le transport des élèves des écoles primaires dans le cadre de projets pédagogiques.

- Coût total année scolaire 2022-2023 : **10 397,40 € TTC** pour 74 transports, 3 040 élèves
- Critères de prise en charge :
 - 2 sorties par an par classe et par année scolaire
 - A l'intérieur du territoire de la communauté de communes
 - Pour des expositions
 - Pour des rencontres sportives
 - Pour des échanges scolaires

Piscine

La communauté de communes propose un service de transport vers la piscine de Briare durant les mois de juillet, le mercredi. Ce service concerne les accueils de loisirs, mais aussi les jeunes hors structure.

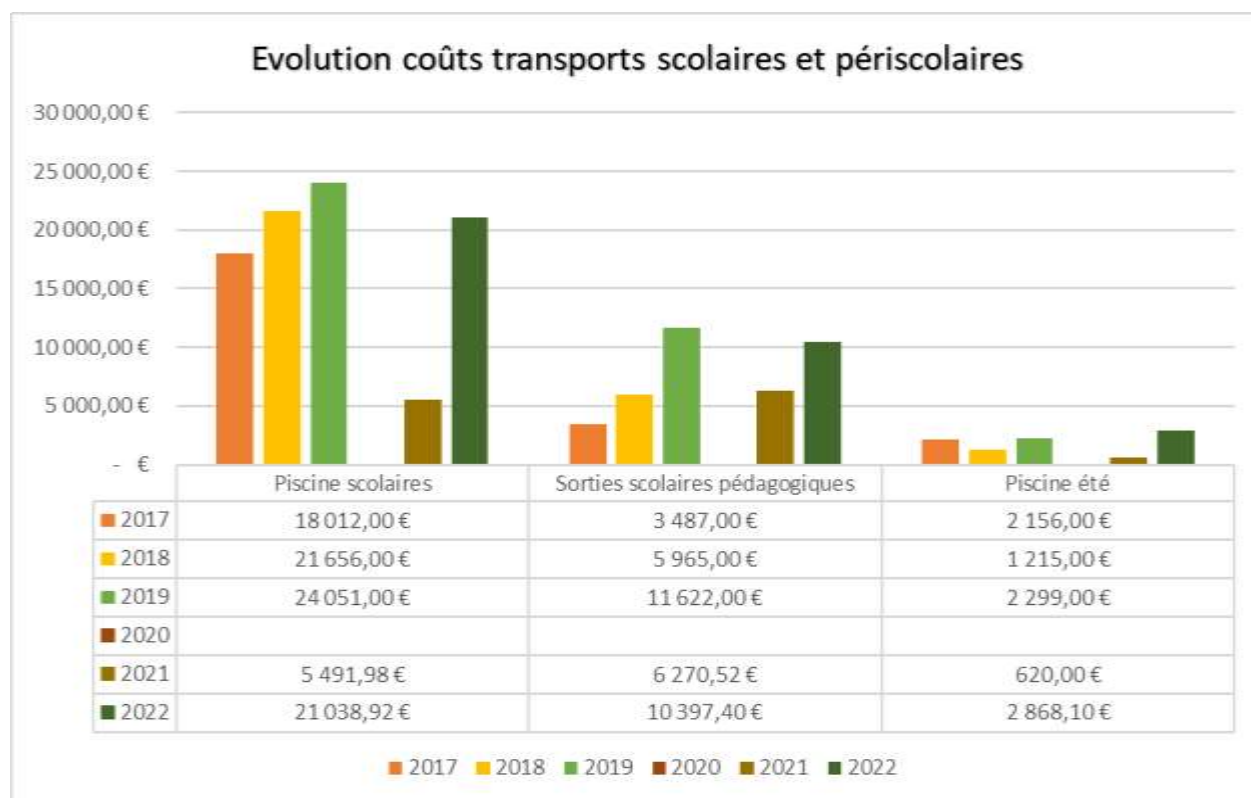
Pour information :

- Coût total 2022 : **2 048,10 € TTC** pour une centaine de personnes transportées
- 2 circuits :
 - La Bussière, Adon, Feins, Escrignelles, Ouzouer
 - Dammarie, Batilly, Thou, Faverelles, Bonny (utilisé par centre de loisirs), Ousson

En 2022, la communauté de communes a également financé le transport :

- de l'accueil de loisirs d'Autry-le-Châtel (1 transport) vers la piscine de Briare
- de l'accueil de loisirs de Beaulieu-sur-Loire (1 transport) vers la piscine de Briare
- de l'accueil de loisirs de Châtillon-sur-Loire (1 transport) vers la piscine de Belleville-sur-Loire

pour un total de **820.00 € TTC**



(Année 2020 non significative : crise sanitaire)

SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE

Suite à la crise sanitaire, la commission culturelle a souhaité soutenir les acteurs culturels locaux et les a sollicités afin qu'ils proposent des projets favorisant la diffusion de la culture partout et pour tous sur notre territoire.

Le Conseil communautaire a validé une enveloppe budgétaire de 50 000 € allouée à la culture.

Les projets validés ont été les suivants :

- fresque au collège de Châtillon-sur-Loire par Arteria
- intervention dans les écoles pour création d'un film d'animation par Les Mills
- intervention dans les écoles et les EPHAD par le Théâtre de l'Escabeau
- ateliers éveil à la voix par Autrement classique
- animation crieur de rue dans plusieurs communes par Demain on change tout
- plusieurs spectacles par le Bureau du classique

MANIFESTATIONS

« Concerts de Poche » 14 octobre – Autry-le-Châtel

Un concert a été organisé à Autry-le-Châtel à 20h00 le 14 octobre.

En parallèle et comme habituellement, des ateliers « musique en chantier » se sont déroulés à la Résidence autonomie Les Myosotis, à la maison relais pension de famille à Briare, avec des classes de primaires d'Autry-le-Châtel, Cernoy-en-Berry, Ousson-sur-Loire, Pierrefitte-ès-Bois et avec les collèges de Briare et de Châtillon-sur-Loire.



Fête de la St Hubert

La commune de Briare a organisé cet événement le 9 octobre.

La communauté de communes attribue chaque année une subvention de 1000 € à la commune organisatrice de cette fête traditionnelle.

CITE EUROPEENNE DU PIANO HISTORIQUE (CEPH)

Le Président indique que l'association Autrement classique est venue présenter à la Conférence des Maires un projet de Cité européenne du piano historique. Ce projet a été construit autour d'une double réflexion, d'une part l'existence d'une collection unique au monde de pianos historiques (pianos datant d'avant la 2ème guerre mondiale) nécessitant une préservation, d'autre part le potentiel de Briare, haut lieu de l'industrie manufacturière des émaux. De la rencontre entre ces deux patrimoines est née l'idée d'un centre de portée internationale constitué autour de trois pôles :



- La conservation, la restauration de ces pianos,
- L'enseignement et la recherche,
- La création et la diffusion.

Dans un premier temps, le conseil communautaire a voté la prise en charge les études suivantes :

- **Etude de faisabilité** : celle-ci serait entièrement prise en charge par la Banque des Territoires dans le cadre de crédits d'ingénierie pouvant être fléchés dans le programme Petites Villes de Demain. L'étude de faisabilité vise à définir le projet dans toutes ses dimensions, à proposer un montage juridique et financier, à identifier des lieux possibles, etc.
- **Etude de préfiguration** : celle-ci sera constituée d'une étude de marché avec phase documentaire et phase de terrain, et doit aboutir à l'établissement du projet artistique et culturel afin d'écrire la stratégie, les publics visés, à préparer les futurs partenariats, à établir un prévisionnel de fonctionnement, un plan de financement, etc.

Diverses subventions seront sollicitées auprès de :

- l'Etat dans le cadre du soutien à l'ingénierie du programme Petites Villes de Demain,
- l'Etat dans le cadre de l'appel à projets unique DETR/DSIL 2022,
- la DRAC pour une subvention à hauteur de 80 % de l'étude de préfiguration.

PATRIMOINE ■ Un projet de Cité européenne du piano historique se dessine actuellement à Briare

Bientôt un eldorado du piano ancien ?

Cet ambitieux projet est porté par plusieurs personnes connues pour leurs activités avec l'association Autrement classique.

Thomas Devils

Briare, ville des émaux, du pont-canal... et bientôt du piano ancien ? C'est en tout cas l'ambitieux projet porté par un quartet qui s'est récemment réuni autour d'un grand projet : la création d'une Cité européenne du piano historique.

Les pianos anciens sont des instruments fabriqués au cours du XIX^e siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Le son de ces pianos historiques se révèle moins puissant, mais plus individualisé. « Il n'existe pas un seul piano ancien qui soit identique. Le son est différent d'un modèle à l'autre », souligne Jean Manificat.

Trois pôles

Habitant de Briare, le fondateur et directeur artistique de l'association Autrement classique s'est associé avec trois personnes pour monter ce projet : le restaurateur de pianos Jean-François Tobias, la responsable de programmation Guilaine Dudane et l'ancien président de la communauté de communes Berry Loire Puisaye Alain Bernaud.

Les différentes instances politiques et administratives locales suivent cela avec grand intérêt. On peut citer la préfecture, par



PASSIONNÉ. Jean Manificat est l'un des instigateurs de ce projet. PHOTO THOMAS CASARI

l'intermédiaire de Béguis Castro, le sous-préfet de Montargis, mais aussi les conseillers départementaux Francis Cammal et Aude Dentzet, ou encore la Ville de Briare, entre autres.

Les concepteurs prévoient que cette Cité européenne du piano historique s'articule autour de trois axes. Un premier pôle s'orienterait sur la conservation du patrimoine de pianos anciens et la formation d'apprentis destinés à perpétuer la restauration de ces instruments. Jean-

François Tobias mettrait à disposition sa collection de près de 160 pianos anciens pour ce projet. Une Impulsion pourrait ainsi être donnée pour récupérer davantage d'instruments historiques afin de participer à cette conservation.

Un deuxième pôle serait dédié à l'enseignement et la recherche. L'instruction serait délivrée par le biais de masterclasses données par des professeurs et artistes de haut niveau, et par la venue d'élèves qui souhaitent se

spécialiser dans la pratique du piano ancien. « Il y a 50 millions de pianistes en Chine, compte Jean Manificat. Quand ils arrivent en fin d'études et qu'ils veulent se spécialiser, il n'y a pas de piano. Ils sont obligés de venir en Europe pour continuer leur apprentissage. Il y a donc un potentiel d'élèves mondiaux ! » Pour la recherche, le Betarule évoque notamment un travail de réédition des œuvres romantiques perdues, ainsi que des résistances pour des thé-

matiques et des conférences.

Le troisième axe serait consacré à la création et à la diffusion. Un pôle qui, de l'avis de Jean Manificat, « ressemblerait beaucoup à ce que fait Autrement classique, c'est-à-dire prendre les deux pôles précédents et le mettre en forme pour le présenter au public ».

Des études pour déterminer le lieu et le contenu du projet

Reste à définir le lieu où cela prendra forme. La manufacture des émaux de Briare est évoquée pour mettre en commun « deux artisans d'excellence », mais aucun accord n'a, pour l'instant, été trouvé avec le propriétaire, Jean-Claude Kergnat. D'autres pistes potentielles sont évoquées : l'école Marcel Gaipe, la ferme du Moulin à vent et l'ancien France cadran. Le château de Trouse-Barière est suggéré comme lieu additionnel, dans le but d'en faire une « île de perle » destinée à accueillir des événements de prestige.

Actuellement dans sa phase de lancement, l'idée sera d'abord soumise à deux études qui seront lancées en parallèle, respectivement financées par la Banque des territoires et par la Direction régionale des affaires culturelles. Un cabinet d'études spécialisé évaluera la faisabilité du projet en visitant les bâtiments préalablement choisis. La deuxième étude sera menée par Guilaine Dudane. Elle évaluera les contenus du projet ■

Les folles histoires des pianos anciens racontées par ces passionnés

« Je me suis rendu compte que raconter l'histoire sentimentale du piano au XIX^e siècle intéressait énormément les gens et que, par ce biais, on pouvait les faire entrer dans la musique », appuie Jean Manificat.

Le directeur artistique d'Autrement classique indique s'en être aperçu au cours des extraits des tournées du piano romantique, à Briare. L'homme raconte avec Jean-François Tobias, le restaurateur de pianos anciens qui collabore avec lui, des anecdotes d'instruments.

Comme ce piano Pleyel de 1830 classé à l'inventaire des monuments historiques et trou-



PÉDAGOGIE. Jean Manificat et Jean-François Tobias profitent des extraits pour évoquer l'histoire de ces instruments. PHOTO AUTREMENT CLASSIQUE

vé par hasard dans une boutique d'Aix-en-Provence. Ou encore cette aventure de Jean-François Tobias parti sauver un prototype de piano Erard grand queue.

L'instrument avait été racheté par l'ambassade de France au Portugal. Il y était resté depuis la fin de la Première Guerre mondiale jusqu'à très récemment. Lorsque l'ambassade a déménagé, la question du piano s'est posée. Ce dernier avait été rapatrié à Bligny dans un énorme hangar qui servait à entreposer les objets encombrants de l'État avant de les jeter.

Après moult péripéties, dont un accident qui l'a bloqué sur

l'autoroute alors qu'il était avec son camion et qu'il avait roulé au cours de la nuit, le restaurateur de pianos a réussi à sauver l'instrument in extremis.

« Quand on raconte cela aux gens, ils sont épatés », appuie Jean Manificat. Après l'extrait, la deuxième partie du concert était différente, parce que les gens savaient ce qu'était ce piano. Ils ne l'ont donc écouté dans un autre état de la même manière.

C'est précisément cette pédagogie que le directeur artistique souhaite mettre en place via ce projet de Cité européenne du piano historique. ■

(article République du Centre du 18/10/2021)

PACT INTERCOMMUNAL

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 045-200068278-20230919-2023166D-DE



Le portage du PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire) Intercommunal est une compétence exercée par la Communauté de Communes.

Les communes et associations doivent soumettre leurs projets culturels, avec pièces justificatives à l'appui, à la Communauté de Communes afin que le dossier de demande de subventions afférentes soit transmis à la Région.

Le montant de la subvention prévisionnelle s'élève à 83 600 € en 2022 (contre 85 800 € en 2021) sur une dépense subventionnable de 220 000€ TTC (coût artistique prévisionnel).

Deux brochures ont été publiées (en janvier et en juillet). Elles présentent les manifestations de l'année 2022 sur l'ensemble du territoire intercommunal, en mettant l'accent sur celles du PACT mais également les autres évènements à caractère culturel.





FOURRIERE ANIMALE

La communauté de communes adhère au « Syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret » pour le compte de ses communes membres.

La cotisation, qui s'élève à 0,31 € par habitant, a fait l'objet d'un transfert de charges.

Les maires conservent toutefois leurs pouvoirs de police en ce qui concerne la capture et la garde des animaux en divagation.

MOBILITES

TRANSPORTS MARCHES HEBDOMADAIRES

Marché de Briare

Coût total 2022 : **14 596,06 € TTC**

2 circuits :

- La Bussière, Ouzouer
- Thou, Faverelles, Bonny, Ousson

Marché de Châtillon-sur-Loire

Coût total 2022 : **18 328,22 € TTC**

2 circuits :

- Châtillon et hameaux
- Pierrefitte, Cernoy, St Firmin

AIDE ACHAT VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le



ID : 045-200068278-20230919-2023166D-DE

Après les 2 enveloppes budgétaires de 10 000 € chacune en 2021, une troisième enveloppe de 10 000 € a été votée en octobre 2022.

Les conditions restent identiques : 35% du prix d'achat TTC dans la limite de 200 euros par VAE jusqu'à épuisement des crédits votés au budget.

Ont pu bénéficier de cette subvention, les habitants de la CCBLP (qui ont déposé un dossier de demande) justifiant de leur résidence principale dans l'une des communes du territoire de la CCBLP.

L'opération démarrant à compter du 14 novembre 2022, le bilan final sera connu en 2023 lorsque l'enveloppe budgétaire aura été utilisée. Le succès de cette aide est constant depuis 2021.

Table des matières

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 
ID : 045-200068278-20230919-2023166D-DE

PRESENTATION.....	
FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES	4
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.....	5
LES COMMISSIONS	6
LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES.....	6
LE PACTE DE GOUVERNANCE	7
UN CADRE CLAIR POUR GUIDER L’ACTION INTERCOMMUNALE	7
LE PROJET DE TERRITOIRE	8
PHASE DE DIAGNOSTIC – SEPTEMBRE 2021	8
ATELIERS – 29 JUIN 2022	9
LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE.....	10
LES STATUTS DE LA CCBLP	11
UNE STABILITE STATUTAIRE DEPUIS 2022	11
1- Au titre du groupe de compétences obligatoires	11
2- Au titre du groupe de compétences supplémentaires	11
RESSOURCES HUMAINES.....	13
L’activité du service Ressources Humaines.....	15
MOUVEMENTS	16
FORMATIONS	18
MISE EN ŒUVRE DES 1607 HEURES.....	18
CREATION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL.....	18
FINANCES.....	20
ACTIVITE DU SERVICE COMPTABLE	21
RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES	22
VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE	22
Instauration de la taxe GEMAPI	23
SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS.....	24
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	26
AIDES AUX TRES PETITES ENTREPRISES (T.P.E.).....	26
DISPOSITIF NATIONAL PETITES VILLES DE DEMAIN.....	28
DISPOSITIF TERRITOIRES D’INDUSTRIE.....	29
ZONES D’ACTIVITES ECONOMIQUES	29
PARTICIPATION FINANCIERE – MOUVEMENT DES ENTREPRISES DU PAYS GIENNOIS (MEPAG).....	29
BOUTIQUES TEMPORAIRES	30
TOURISME	31
Personnel.....	31
Budget	31
Fréquentation.....	31
Commercialisation circuits groupes	31
Animation « Wine time »	32

Destination Loire Itinérance	33
Base VTT	33
Kiosque à Mantelot	33
Communication	34
La taxe de séjour	34
COMMUNICATION.....	38
MAGAZINE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.....	38
NOUVEAU SITE INTERNET	39
APPLICATION TAM-TAM.....	39
PROJET D’EXTENSION DU SIEGE COMMUNAUTAIRE	39
AMENAGEMENT DE L’ESPACE	40
URBANISME.....	40
ENVIRONNEMENT	42
GEMAPI.....	42
TAXE GEMAPI	42
PROGRAMME D’ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DES VALS DE LOIRE DANS LA NIEVRE, LE CHER ET LE GIENNOIS.....	43
GESTION DES DIGUES	44
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	45
Le CTMA	45
EAU POTABLE	48
GESTION DES ORDURES MENAGERES	49
Vote des taux.....	49
ASSAINISSEMENT	50
ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	50
Harmonisation des tarifs	50
Etude de gouvernance.....	50
Assistance à maîtrise d’ouvrage pour le suivi des contrats de concession.....	51
Assistance technique du département pour le suivi des ouvrages.....	51
Marchés de services	51
Epandage des boues.....	53
Travaux	53
SERVICE PUBLIC D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.).....	54
Tarifs.....	54
Fonctionnement	54
VOIRIE.....	56
REGLEMENT DE VOIRIE	56
TRAVAUX	56
PONT DE MAIMBRAY – BEAULIEU-SUR-LOIRE	58
CONVENTION ENTRETIEN DE VOIE MITOYENNE.....	58
EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	59
CENTRE AQUATIQUE L’ILE VERTE.....	59

Ouverture de la piscine après rénovation	61
Concession de service public	61
LES BATIMENTS SPORTIFS	61
Salle de sport à Autry-le-Châtel.....	61
Gymnase intercommunal à Châtillon-sur-Loire	61
LOGEMENT ET CADRE DE VIE	62
Nouvelle Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	62
OPERATION « CŒUR DE VILLAGE »	66
ACTION SOCIALE	67
PETITE ENFANCE	67
Les multi-accueils de Briare et Châtillon-sur-Loire.....	67
Les pré-inscriptions dans les multi-accueils :	67
Répartition des familles par tranches de revenus.....	68
Les projets et activités proposées au quotidien :.....	69
Les temps forts partagés par l'ensemble du Service Petite Enfance	71
Les partenariats	72
La journée pédagogique	72
Le Relais Petite Enfance	72
Répartition des assistants maternels par communes :	73
Nombre de demandes formulées par les familles au Rpe en 2022 concernant la recherche d'un mode de garde :	73
Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur	73
Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels :.....	74
Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques	74
Organiser des ateliers d'éveil :	74
Les partenariats	75
Le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP)	75
Présentation	75
Les familles	75
Les temps fort de 2022.....	75
Les actions parentalité	76
L'ESPACE DE VIE SOCIALE ITINERANT (EVS)	77
RESIDENCE AUTONOMIE LES MYOSOTIS	78
Rénovation – reconstruction de la résidence autonomie Les Myosotis	78
Contrat société SER	78
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	79
ESPACE DE SERVICES PUBLICS ITINERANT	80
Historique et fonctionnement.....	80
AUTRES SERVICES	81
Maison de santé pluridisciplinaire François Rabelais à Châtillon-sur-Loire	81
Restos du cœur à Châtillon-sur-Loire	81
Centre médico-social de Châtillon-sur-Loire	81



DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	
TRANSPORTS	
Transports scolaires.....	82
<i>Ramassage scolaire</i>	82
<i>Piscine</i>	82
<i>Projets pédagogiques</i>	82
Transports périscolaires	83
CULTURE.....	84
SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE.....	84
MANIFESTATIONS.....	84
« Concerts de Poche » 14 octobre – Autry-le-Châtel	84
Fête de la St Hubert.....	84
CITE EUROPEENNE DU PIANO HISTORIQUE (CEPH)	84
PACT INTERCOMMUNAL	86
PARTICIPATION AU MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS RURAUX	87
FOURRIERE ANIMALE	87
MOBILITES	87
TRANSPORTS MARCHES HEBDOMADAIRES	87
AIDE ACHAT VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)	88



